



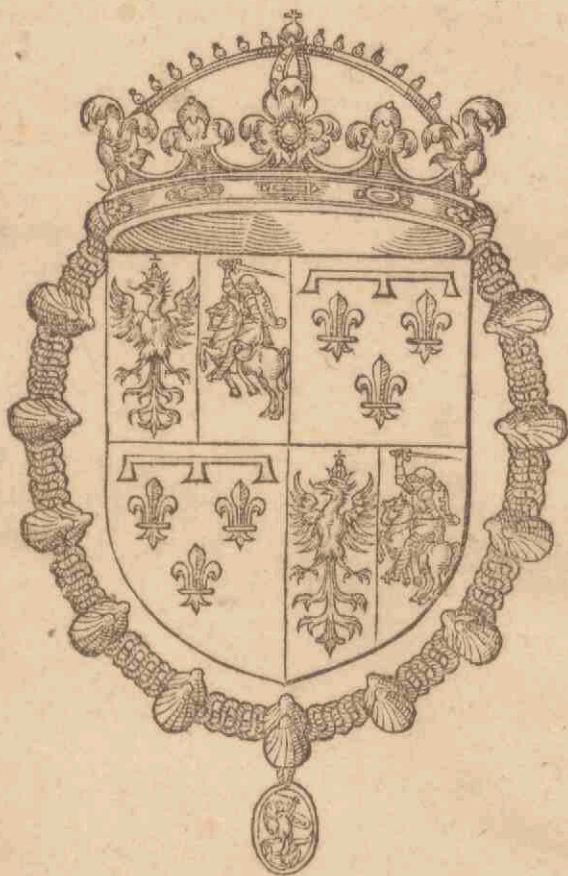
La description du royaume de Poloigne, & pays adjacens : avec les statuts, constitutions, mœurs, & fac?on de faire d'iceux

<https://hdl.handle.net/1874/421850>

2

LA
DESCRIPTION DV
ROYAVME DE POLOIGNE,
ET PAYS ADIACENS: AVEC
les statuts, constitutions, mœurs,
& façons de faire d'iceux.

*Par Blaise de Vigenere, Secretaire de feu Mon-
seigneur le Duc de Nivernois.*



A PARIS.

Chez Iean Richer Libraire, rue saint Iean de Latras,
à l'enseigne de l'arbre Verdoyant.

1573.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

DESCRIPTION DV

ROYAUME DE POLOGNE

ET PAYS ADJACENS: AVEC

les lieux, conditions, mœurs,

et facons de faire d'iceux.

Par Blaise de Vigenere, Secretaire de son Mon-

seigneur le Duc de Nivernois.



A PARIS.

Chez Jean Richer, Libraire, rue saint Jean de la Harpe,
à l'enseigne de l'arbre Vert.

1673

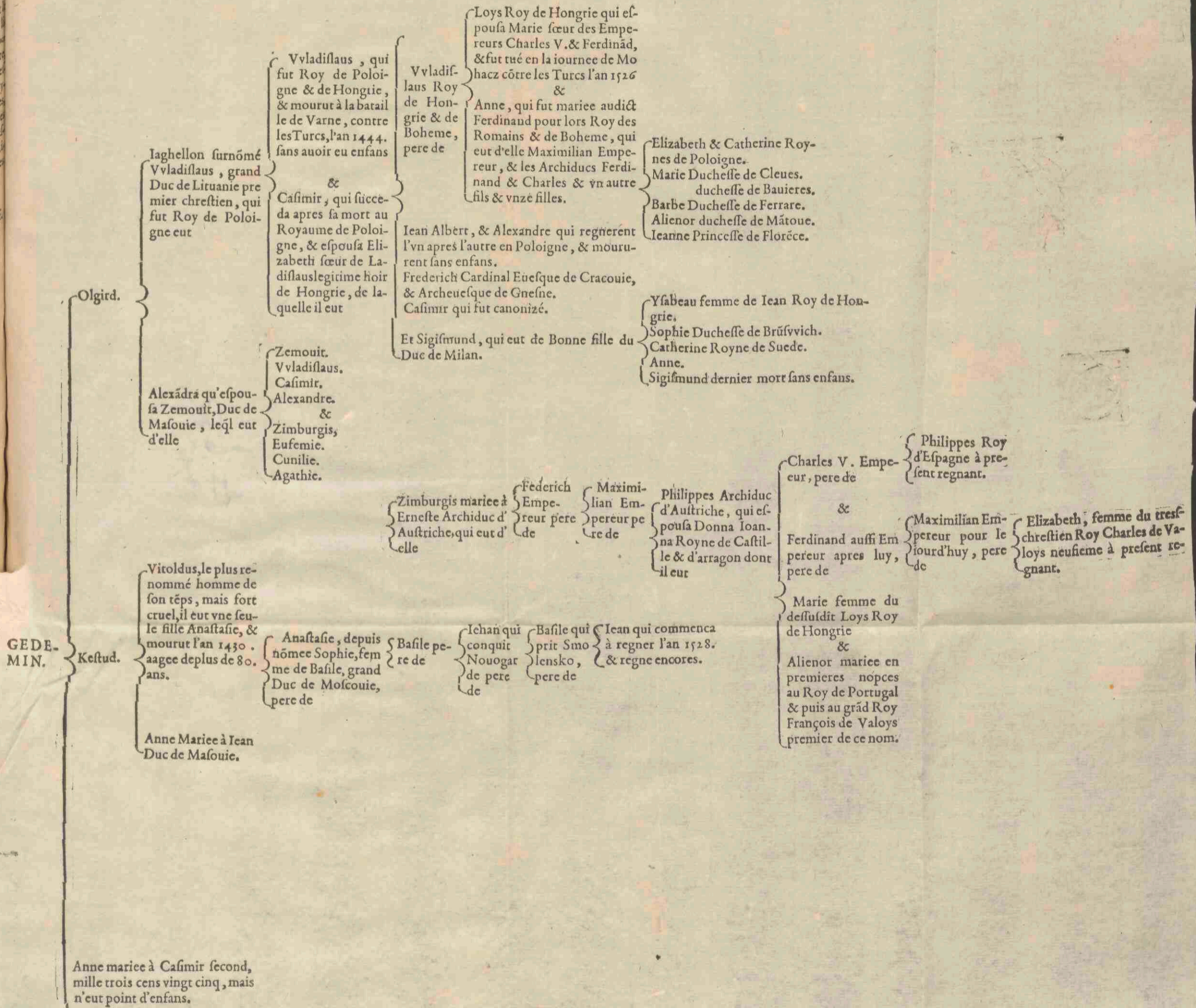
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

PA R lettres patentes du Roy, donnees à Paris au mois de Iuille
1573. Sa Maieſté a donné privilege, permission, & congé à Iean
Riſher, marchant libraire & Imprimeur en l'Vniuerſité de Paris,
d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, & expoſer en vente, durant le
temps & terme de ſix années prochaines & conſecutiues, certain li-
ure intitulé, *Les Chroniques & Annales de Poloigne, avec les Statuts, & Ordonnances*
du Royaume, & deſcription d'Acloy, par luy recources de Blaiſe de Vigenere,
Secrtaire de feu Monſeigneur le Duc de Niuernois. Portant expreſ-
ſes inhibitiōs & deſenſes à tous Imprimeurs & Libraires de ce Roy-
aume, d'imprimer ou faire imprimer leſdites Chroniques & Annales,
n'icelles expoſer ou faire expoſer en vente pendant le temps deſdites
ſix années, ſur peine de conſiſcation des caracteres, liures, & impres-
ſions, d'amende arbitraire, & deſpés, dommages & intereſts audit Ri-
ſher, ainſi qu'il eſt amplement contenu & déclaré par leſdites lettres
patentes. Signees par le Roy en ſon conſeil.

DE LA HERBAVDIERE.

LA TABLE DES SVCCESSEURS DE GEDEMIN GRAND DVC DE LITHVANIE.



LA TABLE DES MATIERES DE
GEDMIN GRAND DUC DE LITHUANIE

[Faint, mostly illegible text forming a table of contents, likely listing chapters or sections of the manuscript. The text is arranged in columns and rows, with some words like 'Lithuanie', 'Grand Duc', and 'Table' visible.]

LA
d'Odre, lu
ques au ta
le le sixie
Euxin ou
ques à ceu
Pomerani
plus de tro
de quelqu
que c'est c
enclos de
tables. Et
& de pays
le Roy per
temille ch
qu'on n'a
te, ne qu
fort de les
nez de tou
nations.

GEDMIN
M...

LA DESCRIPTION

DE POLOIGNE.



POUR entendre que c'est du Royaume de Poloigne, de quelle grandeur & estendue il est, & quelles sont ses forces, ses richesses, commoditez & moyens. Il comprend tout ce qui est depuis la riuere d'Odre, sur les cõfins & limites de Brandebourg, iusques au tant renommé fleuve Boristenes, par ou passe le sixiesme climat. Et depuis les riuages du pont Euxin ou arriuent les extremitez de la Podolie, iusques à ceux de l'Ocean Septentrional en la coste de Pomeranie, Prusse, Samogithie, & Liuonie: qui sont plus de trois cēs lieuës d'Allemagne de droit chemin, de quelque costé qu'on le puisse prendre. Tellement que c'est comme vn beau grand heritage bien carré, enclos de deux mers, & deux riuieres insignes & notables. Et neantmoins tout ce grand espace de terres & de pays est si peuplé & habité de tous costez: que le Roy peult mettre à vn besoin plus de cent cinquante mille cheuaux de la noblesse seule: Si bõs & si feurs qu'on ne scayt gueres qu'il en soit iamais aduenü faulx, ne qu'on les aye veu aysement ployer contre l'effort de leurs ennemis. Encõres qu'ils soyent entournez de routes parts des plus braues, & belliqueuses nations qui se treuuent pour le iour d'huy en aucun

LA DESCRIPTION

endroit de la terre: Aſcauoir les Turcs, Tartares, Vvalaques, Moſcouites, Allemás, Högres, & Bohemiés. Deſquels ils ſe ſont touſiours non ſeulement defendus, mais les ont encores la plus part du temps rembarrez bien auant dans leurs limites, & pris pied ſur eux. Vn ſeul exemple de leurs hiſtoires nous peut aſſez faire cognoiſtre quels ils ſont au meſtier de la guerre & des armes. Car vn iour que Boleſlaus troiſieſme, ſurnomé Criuouſte, eſtoit allé à la chaffe, accompagné ſeulement de cent cheuaux, il donna dans vne embuſcade de plus de trois mille Pomeraniens, qui eſtoient venu eſpier: leſquels il alla courageuſemēt charger, paſſa & repaſſa par pluſieurs fois tout au trāuers, & apres en auoir bleſſé & mis à mort vn grād nombre, ſe retira maugré eux, ſain & ſauue, luy & la plus grand part des ſiens. Ce n'eſt doncques pas peu de choſe de commāder à vne telle nobleſſe. Car les threſors, les richelſſes, & opulēces des Royaumes & Empires, & leurs grāds dōmaines & reuenus, ſont cauſe le plus ſouuent de les faire perdre, & les gēs de cueur valeureux de les conſeruer. Pource qu'on ſe rue volōtiers ſur ceux qui ont dequoy, & ne le peuvent defendre. A ce propos on racōpte vne fort belle hiſtoire de l'vn de noz Roys, lequel à vne entreueuē qu'il eut avec celuy d'Angleterre, ou on luy auoit faiēt mōſtre d'infinies richelſſes, rapiſſeries, vaiſſelle d'or, & pierreries: Le lendemain il voulut auſſi faire voir les ſiēnes. Et à la fin du diſner qui auoit eſté aſſez maigre, & avec vn bien ſimple appareil, fit abatre la muraille de ſon pauillon, tellenēt qu'on pouoit ayſēment veoir trois mille hōmes d'armes, l'ar-

met en teste, & la lâce au poing, qui font enuiron dix mille cheuaux, lesquels il monstra au Roy d'Angleterre, en bataille le long du rideau d'une petite colline, luy disant: Et bien mon frere, que vous en semble, Ne voyla doncques pas vn beau buffet. A la verité il n'y a thresor qui se puisse accóparer à de preux & vaillans Gentilshommes, quand ils sont bien affectionnez enuers leur Prince: Car ils mettront tousiours la vie pour son honneur & reputation, là où les trop grandes richesses ne seruent le plus souuét que de desbauchement & insolence. Quelle raison y auroit il d'ócques de preferer vn qui auroit vn beau cabinet remply de force perles, rubis, & diamans, & ses magazins pleins d'espicerie, & autres telles denrees, à vne si grande noblesse, & à vn si puissant & belliqueux Empire? Car il y en a qui ayēt ouuert la mer pour nous donner accez à des peuples au parauāt incogneus: ceux cy ont fermé la terre aux plus feroces & cruelles natiōs qui ayent iamais esté. S'il y en a qui ayēt amené quelques ames à la foy Chrestienne (chose de vray tressaincte & treslouable): ceux cy ont cōserué infinis peuples desia tous gaignez & acquis, qui autrement eussent esté emmenez en vne perpetuelle & miserable seruitude. S'il y en a qui ayēt quelque fois fait teste à des infidelles: Ceux cy ont rébarbé les efforts & impetuositez des mescreans pires que diables. Et certes sans les Polaques il y a desia long temps que les Turcs, les Tartares, & Moscouites eussent fait vn terrible eschec à la Chrestienté, & fussent bien auāt en pays. Mais ils ont esté tousiours le vray & vniueque rempart, qui a soustenu leurs courses, inua

fiōs, & surprises, voire tout ainsi qu'une forte & puissante digue & leuee, ont arresté le cours, le desbordemēt & inundation de ces enragez & cruels ennemis, qui autrement eussent peu submerger vne bonne partie de la Chrestieté. Mais laissant à part ce propos, veu que l'excellence & aduātage des vns, ne doit nuire ne preiudicier à la gloire des autres, principalement entre gens d'une mesme foy & religion, & encores si esloignez qu'il ne deuroit auoir aucune emulation n'enuie, sinon qu'il faut que la raison domine & aye lieu par tout: Le païs de Poloigne est trèsriche & abondant de la plus grande partie des choses qui sont requises & necessaires pour l'usage de l'homme, cōme de bleds & legumes, de toutes sortes de chairs, gibier, venaison, & poissons, de force fruiets, lait, beurre, fromages, miel, cire, poix, & resines: de toilles, de draps de laine, cuirs, metaux & souphre. Ils ont du selen roche, & d'autre qu'ontire des puy, qui se congele & glace en lecuifant. De vin il n'y en croist point, si ce n'est en Russie & Podolie, Mais il y en viēt assez de Boheme, Morauie, & Hōgrie: de France encores & du Rhin. Outre ce que le pays s'en peut ayfément passer, pour n'y estre point le peuple accoustumé, & auoir si bon moyen de faire des bieres & Medons. Ils peuuēt aussi auoir des Maluesies & Muscadels, voire finer de toutes autres choses dōt ils auront enuie des pays estranges, D'autant qu'ils ont la mer à cōmandemēt au port de Dartzik, qui est le plus fameux & frequenté qui soit pour le iourd'huy en tout le Septētrion. Car la riuere de Vistule qui passe par Cracouie, & les autres meilleures villes de tout

le Royaume vient là à tomber dans la mer. Parquoy ils peuuent fort commodement conduire par eau toutes sortes de marchandises, & les enuoyer puis apres par charroy d'un costé & d'autre. Comme ils font des Harents, Morues, Saulmons, Stokfichs & autres falleures. Il y a aussi grande quantité d'Ambré iaune qui se pesche en la coste de la mer, comme il sera dict en son lieu. Mais sur toutes choses le pays de Poloigne est fort riche & abondant de tresprecieuses & exquisés fourreures, de Sublins, Loups ceruiers, Martres, Hermines & autres, qui leur viennent de Lithuanie, Samogitie, Liuonie, Moscovie, & encores de plus auant. Et n'ont pas faute de perles & pierreries, comme nous auôs peu veoir ces iours icy que leurs cheuaux en sont presque tous couuers. Tellement que non sans iuste cause & bonne raison, ceste si belle & ample monarchie ne voudroit pas volôtiers ceder à gueres d'autres pour grandes, riches & puissantes qu'elles puissent estre. Et pourtant y auroit trop peu d'apparence qu'un moindre assez que luy en toutes choses le precedast, veu qu'ordinairement la terre doit aller deuant la mer: & les hommes nobles & valeureux estre plus estimez que les choses insensibles & muettes. Le peuple au reste n'est pas grossier & pesant comme on pourroit penser, mais de vif & gentil entendement, accompagné d'un personnage beau par excellence, hommes & femmes haults, droicts, de bonne & iuste taille, bien proportionnez, doux & gracieux, difficiles à courroucer: mais un peu fascheux aussi à rappaiser, comme sont volontiers toutes personnes de cœur.

fideles à leur Prince, fort obeissans aux magistrats & superieurs: Point seditieux, ne curieux de nouuelletez: Et sur tout abhorrens autant que nuls autres de guerres, partialitez & dissensions ciuiles. Au regard de leurs richesses, dont a esté touché quelque chose ci dessus, il n'en faut que veoir seulement deux exemples en la presente histoire parmy infinis autres qu'on y pourra remarquer. L'un de Boleslaus premier Roy chrestien de Poloigne, en la reception qu'il fit à l'Empereur Ortho tiers de ce nom, duquel il receut la couronne. Et l'autre de Casimir second surnommé le Grand, aux nopces de sa niepce avec l'Empereur Conrad. Choses à la verité telles & si estranges que ie ne sçay s'il y a pour le iourd'huy Prince chrestien qui sçeuft faire le semblable, ne arriuer à telles magnificences. Mais de fresche memoire parmy quarante mille Gentilshommes qui s'estoyent assemblez à Vvarsaue pour la creation du uouueau Roy, on a peu veoir plus de dix mille cheuaux, dont le moindre avec son harnois & equippage valoit de mille à douze cens escus. Et si ne faut pas oublier qu'en ce grand nombre de noblesse ainsi serree durant sept semaines, ne s'est toutesfois iamais veu ny ouy vne seule noise ou parole fascheuse. Combien qu'il y eust infinies querelles, dissentiōs & partialitez de longue main fort & ferme allumees entr'eux, ausquelles durant les interregnes ils ont tousiours accouitumé de donner trefues, & les pendre au croc, afin que le public ne patisse pour leur particulier. Tant est grande la cōsideration, la douceur & modestie de ceste nation si courageuse & inclinee à la guerre & aux ar-

mes. Aussi se font ils tousiours monstrez tresfideles & obeissans à leurs Princes. Car il ne se voit point qu'oncques ils ayent conspiré ne fait sediton à l'encontre d'eux, quelques rudes fascheux & mal conditionnez qu'ils ayent esté. Ne que cependant qu'il ya eu lignee Royale masculine (encores que le Royaume soit electif, & non purement & simplement hereditaire, comme celuy de France) ils les ayent voulu priuer & exclurre de la corone. A laquelle ils n'ont iamais aspiré ainsi qu'ont fait assez d'autres, qui ont à ceste fin remué beaucoup de choses, excité de grâs troubles, & esté cause d'infinis maux & ruines à leur propre pays. Plustost font ils allez chercher des princes estrangers quand l'occasion s'en est presentee. En quoy ils ont eu tousiours esgard non à leur profit & commodité particuliere, mais au bié public du royaume & de l'estat: preferant tousiours la vertu & merite de celuy qu'ils ont appelé à les gouverner à toutes offres, promesses, presens, biensfaits, esperances, brigues & menees qu'on leur aye sceu mettre en avant. Dequoy tout recentemente ils ont rendu assez ample & suffisant tesmoignage, voire tel, si cler & euident, que personne ne le sçauroit ne desguiser ne calumnier. Si doncques leur aduis & prudence sont tels à choisir vn Prince, aussi la foy & loyauté qu'ils luy gardent n'est pas moindre: ne semblablement l'honneur & obeissance qu'ils luy portent, ie ne diray pas seruitude entre gēs si nobles & valeureux, & toutesfois ie le pourrois parauenture dire plus seurement que de ceux qui de bouche en font quelque profession. Et neantmoins il faut que la plus part du temps

leur Prince & seigneur souuerain soit contrainct & assuietti de s'accommoder à leurs fantasies, opiniõs, & partialitez, maintenant pour vne occasion, tantost pour vne autre, le plus souuent encores toutes legeres & sans aucun fondement. Car nous lisons dans vne relation d'Ambrosio Cõtardini Venetien, qu'ayant esté despeché de la seigneurie (il y a enuiron cent ans) deuers Vfuncassan roy de Perse: A son retour qui fut par Mengrelie, Tartarie & Moscouie. Et de là par Lithuanie & Poloigne, il vint en passant faire la reuerence au Roy Casimir troisieme, qui pour lors estoit en la ville de Trochi, où aussi tost qu'il fut aduertiy de sa venue, il enuoya au deuant de luy assez loing grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes de la cour pour le receuoir: Et à l'entree de la porte trouuavne robe de damas cramoisi, toute fourree de martres zibellines fort excellentes, & vn des Sanchi du Roy (ce sont petis chariots bas propres à aller par les glaces presque semblables à nos traineaux) couuert de velours avec force passemẽs d'or & d'argent, trainé par six grãs coursiers, où on le fit entrer tout seul. Et cependant quatre des plus grans Princes du royaume deux d'vn costé & deux d'vn autre l'accompagnerent à pied iusqu'au palais. Somme qu'en toutes choses ils ont leur Prince en grand respect, honneur & recombãdation, tellement que mesme ils ne peuvent endurer de le veoir en aucun peril ou danger à la guerre. Car s'il est questiõ de combattre & mener les mains, ils ont de coustume le tenir en quelque lieu là aupres avec vne bonne troupe de gens choisis & esleus, pour le sauuer s'il en est besoin. Ne se sou-

cians

cians de chose qui leur aduienne, pourueu qu'ils le puiffent conseruer. Ce qui est vn tresgrād aduis & prudence à eux. Car vn bō & vtile Prince ne se peut pas recouurer tous les iours, cōme font les gens de guerre qui ne scauroyent manquer si l'ordre & prouision y est donnee de bon heure.

Vous commanderez doncques tresualeureux & inuincible Monarque, issu de tous costez du plus illustre sang qui ait iamais esté sur la face de la terre, à vn si noble peuple, si bon, si fidele & obeissant: & quant & quant si braue & belliqueux. Qui est la chose (à ce que i'ay peu entendre) que vostre serenissime Maiesté a tousiours le plus desiré sur toutes les autres grandeurs de ce monde. Aussi eust ce esté vne trop grād perte & dommage, que vostre vertu n'eust eu de quoy s'exerciter: & eux eussent esté priuez d'vn tel chef & capitaine: lequel à la verité ils meritoient, puis qu'ils l'ot sçeu si bié choysir, & que la seule gloire & renommee de vostre victorieux nom, a eu plus de force & de puissance en leur endroiect, que tout ce qui s'est peu offrir & presenter de la part de tant & de si puissans competeurs. Car iamais gens n'entrerēt si soudain en plus d'admiration, honneur, amour, respect & reuerēce enuers Prince que ce soit, que ceux cy ont faict dès les premieres nouvelles, & cognoissance qu'ils ont euës de vostre merite & valeur (ausquels la fortune oncques ne peut porter enuie.) Et iamais Prince aussi ne demeura plus content & satisfait de subiects, ne les vit & receut de meilleur œil, Et ne laissa plus alaigrement le plaisir, l'aïse, douleur & repos de son ancienne & naturelle demeure,

V LA DESCRIPTION

pour aller dominer en si estranges & remotes contrées. Parquoy il faut que le tout ait esté diuinement adressé & cōduict de quelque grace & benediction particuliere, qui en faueur de vostre vertu a ainsi heu reusement tenu la main à parfaire & accomplir vn si excellent chef d'œuure. si à propos pour toutes les deux parties, pour les auoir sçeu si bien apparier. Si honorable & auantageux pour la treschrestienne maison de Valoys, pour l'auoir accreuë d'vn si riche & puissant empire. Et si vrile & necessaire pour toute la Republique chrestienne, pour auoir planté sur le principal bouleuert d'icelle, le plus auguste & redoutable estandard que les ennemys du nom chrestien ayent point encores veu. Ainsi vostre tresexcellente vertu accompagnée d'vn heur qui iamais ne l'abandonna (car ce sont les deux parties les plus requises en vn grand & souuerain capitaine) a faict en vn instant sans coup frapper, sans molester ny inquieter personne, plus que le grand nombre de combatans du Roy Xerxes, la force & prouesse des soldats d'Alexandre, la conduicte de Pyrrhus & Hannibal, & la fortune de Cesar, avec tant de peines, de trauaux, perils & dangers, ruines de peuples & effusion de sang humain, en toute leur vie ne sceurent iamais faire. Qui ont esté iusqu'aux extremitez de la terre, chercher à cōquerir par force & tyrānie quelq̄ petite poignée de pays: Là où vn si grand & puissant empire est venu de son propre mouuement, & sans aucune contrainte se ietter en vos victorieuses mains. Bienheureuse d'œques se peut dire la vertu qui a causé vn tel & si important effect. la vertu dis- ie, ceste singuliere

prudēce de biē administrer les affaires publiques: qui a faict que vostre tres illustre nom a esté si volōtairement receu, aymé, chery & embrassé de ceste nation, qui ne se meurt d'autre obiect que l'ēloque. Qui a faict que ce peuple ennemy de tout vice, a mesprisé les calomnies que vos aduersaires auoyent semées & espādues de toutes parts, pour vous diuertir, rompre & empescher vn si grand bien & auācement. Qui a faict qu'on vous a preferé à trois si grans, si riches, & puissans competeurs, dont ils pouuoient attendre beaucoup de commoditez. Mais vostre bon heur (par faute duquel plusieurs excellens personages, voire les plus grans princes & Seigneurs sont bien souuent demeurez courts, & n'ont eu de quoy mettre en œuvre les dons de grace que Dieu leur auoit departis) a donné le moyen & subiect à la vertu de se mōstrer & faire paroistre à tout le monde. Vostre bon heur vous a faict naistre d'vn si grand & si valeureux Monarque tant aymé de tous, qu'à meilleur droict beaucoup on le peut dire les delices du genre humain, qu'on ne fit autrefois l'Empereur Titus fils de Vespasian: Et d'vne si rare, si excellente & vertueuse mere, qui a eu tel soin de vous esleuer & nourrir. Vostre bon heur a faict que dés vostre enfance ceste tressage & preuoyante Princesse vous a establi chef du conseil du grand Roy vostre bon frere, où vous auez appris tout ce qu'vn Prince doit & peut scauoir pour bien & prudemment gouverner les affaires d'vn estat. Vostre bon heur vous a faict estre chef & conducteur des belles armées qui vont apporté les victoires & chappeaux de triomphe, dont avec la singuliere cle-

mèce de laquelle vous les auez treshumainemēt moderatees, vostre royal chef sera orné à tout iamais. Vostre bon heur a faiēt que cinquante mille Gentilshōmes si ennemis & partiaux, si imparis de diuisions & diuersitez d'opinions, se sont toutesfois pour vostre seul respect rangez à vne mesme volonté & intention. Parquoy tout ainsi que vostre Maiesté se peut dire heritiere du nom & de la vertu d'un Roy Henry, & de l'amour que tout le monde luy portoit: Aussi succederez vous au bon heur de la Royne vostre mere, dont ie me contenteray icy de deux exemples. Apres les premiers troubles qui furent tels qu'ō s'en sent encores, tous les grans Capitaines de la France estoient d'aduis de n'entreprendre point si tost d'affaillir le Haure de grace, qui lors estoit occupé par les Anglois: mais elle seule y cōtraria, & voulut estre chef de l'entreprise qui eut l'heureux succez qu'on a peu veoir. L'autre est, que ie sçay & en puis parler à la verité, que de sa Majesté seule est venue l'opinion de vous acquerir vne si belle & plantureuse monarchie, à quoy elle est tousiours demeuree ferme & arrestee, nonobstant toutes les difficultez, empeschemens & remonstrances qu'on luy aye sçeu mettre au deuant. Au moyen dequoy ie ne sçay lequel on doit estimer le plus heureux du Roy vostre frere, ou de vous. Car tout ainsi que la vertu est commune à tous deux, on peut dire semblablement que l'heur tout de mesme accompagne l'un & l'autre: Ce qui est le noeud & lien de l'amitié inuiolable, dont perpetuellement voz maiestez demeureront ioinctes & vnies, au grand bien & repos de tous les peuples &

nations Chrestiennes. Mais sil est finalement permis de descendre de ce grand ciel embelly de deux si belles lumieres, & de tant d'autres cleres & luisantes estoilles, pour venir icy bas aux merites, offices, & deuoir de ceux qui ont faict à vostre serenissime maiesté quelque seruice en cest endroit: Il n'y a personne (comme ie croy) qui ne scache assez que la principale gloire & honneur de tout ce negoce, ne soit à bon droit, & raison deuë, à Monseigneur Iean de Montluc Euesque, & Comte de Valence, conseiller du Roy en son priué conseil, & l'un des plus anciens ministres & seruiteurs de la Treschrestienne maison de France: lequel (tout ainsi qu'un prudent & experimenté pilote) a esté celuy qui a conduit & dressé la route de ce beau nauire chargé des precieuses & infinies richesses de voz perfectiōs, SIRE, qui a espandu les voilles de voz vertus à l'air & au vent favorable de vostre bon heur, tant que finalement le tout est paruenue sain & sauue au port desiré, ou maintenant on iette l'ancre avec de si grandes alegresses & contentemens. Dieu vueille dōcques benir & favoriser le tout: car selō le discours humain on n'en peut attendre sinon toutes grandes & excellentes choses à l'aduenir. Aussi est-ce icy la fin de tant de legations d'importāce qu'il a eues entre les mains. Car en quel plus beau & plus digne subiet voudroit il employer son soyn & vigilance, la dexterité de son esprit, & sa facondité de l'āgage? En quoy il a tousiours tant excellé, qu'il y a plus de trente ans que Paule Manuce, l'un des plus renommez personnages de nostre temps, en la lāgue Latine, en son epistre liminaire sur le Per-

faict orateur de Ciceron, l'a bien voulu accompagner aux anciens & plus eloquens orateurs. Et à la verité nous auons bien assez d'exemples de la force, vertu, & efficace qu'à tousiours eue la grace de bien dire, & la douceur & facõde d'vn parler eloquét: mais nous n'en trouuerons point, quãt bien nous voudrons recueillir & amasser en vn tas, tout ce que les Grecs & Latins ont eu d'excellẽce & auãtage en cest endroit, qui aye fortý vn tel effect que ceste seule harẽgue de Vvarfaue. Car les orateurs du temps iadis, ont bien quelques fois deffendu l'innocence de ceux qui estoient calumniez à tort: Tiré en iugement les seditieux & desbauchez citoyens. Faict veoir au doigt & à l'œil par viues raisons & argumens necessaires, ce qui estoit de chercher ou de fuyr pour le bien ou incommodité de leurs estats, & choses publiques: Dressé des pratiques & menees à propos enuers les Princes & peuples estrangers. Loué les bons & valeureux: & blasme les mauuais & pusillanimes. Mais ceste cy a esté tout à vn coup le moyen & instrument de preparer vne deffence & protection generale pour toute la Chrestieté, & vne ruine & extermination des ennemis d'icelle. De la rẽdre pourueue en l'vn des plus importuns & dangereux endroits, d'vn si sage & aduisé conseil, & d'vn si fort & valeureux executeur tout ensemble. Et finalement appresté vn subiect pour remplir de louãges, toutes les histoires des plus doctes & delicats escriuains qui se pourront presenter cy apres. Tellemẽt que l'oraison que le iadis si fameux & excellent haragueur Demosthenes prit tãt de peine de conduire à perfection, pour la deffence

de luy & de Ctésiphon: combien qu'elle ayt emporté le pris sur toutes autres qui soyent iamais venuës en cognoissâce, Ne merite pas toutesfois si bië le nô de la couronne comme ceste cy de Varfaue, qui a eu la force & la puissance (avec le merite de son subiect) de tirer à foy & reduire à vne intétion infinies voix, opinions, suffrages & volôtez, pour vous en presenter vne, non de laurier ou de chefne, d'or, d'argent & pierreries: Mais d'vne si grande estendue de pays, de si grand nombre de peuples & de nations, & de tant de preux & valeureux Gentilshommes. Aussi le tresdocte & bien disant sur tous ceux de nostre temps, ne qui pourront venir cy apres (Monseigneur l'Euësque d'Auxerre, precepteur du Roy, & son grand Aumosnier) a bien voulu tant faire d'honneur à ceste oraison (à la verité diuine) que de la mettre & tourner en nostre langue, afin de la laisser à la posterité, pour marque & tesmoignage de l'effect qui s'en est ensuiuy. Car les premiers propos qui en furēt tenus à Rome l'an 1566. avec Jean Baptiste Puccini, Gētilhomme Lucquois, Secretaire & agent du Roy de Poloi-gne dernier mort, ne furent sinon generaux & incertains, d'autāt qu'il viuoit encorés, & n'estoit pas hors d'age & esperance d'auoir enfans. Dauātage il auoit vne sœur à marier (Anne Iaghellon) le nom desquels a esté tousiours fort doux & recommandable aux Polaqués, & principalement celuy du grand Sigismūd, qui a esté le meilleur Prince qu'ils ayēt iamais eu. Et pourtāt estoit à presumer qu'ils ne l'eussent pas voulu exclurre de la couronne: comme aussi ils ne firent les filles du Roy Loys, ainsi qu'il se peut veoir par le

decret de la iournee de Cassouie l'an 1374. Au moy^s
dequoy ce premier esbauchemēt ne fut qu'une sim-
ple ouuerture & preparatif à ce qui s'en est depuis
ensuiuy. & parfaict. Car pour en parler à la verité ce
n'estoit pas vn fondement si gaillard, & valide, qu'on
le peust dire auoir esté suffisant pour asseoir dessus v-
ne si grosse & pesante masse. Aussi tout en demeura
là cōme vne chose morte & enseuelie iusques à l'an
1371. que ceste negociation recommāça par maniere
de dire à poindre & reietter de nouueau, & fut lors
depesché le sieur de Balagny, nepueu de mōdit sieur
de Valence, pour sonder quelque chose du mariage
de l'infante dessusdite avecques M O N S E I G N E V R
F R E R E D V R O Y (si cela fust venu à propos) mais
sur ces entrefaictes Sigismund estant venu à mourir)
& les affaires se trouuans assez bien acheminez, le
voyage de mōdit sieur de Valence fut arresté & re-
solu de tous points par L E V R S M A I E S T E Z. Tel-
lement qu'il partit l'an passé au mois d'Aoust: Et iour
incontināt apres, Mōsieur l'Abbé de Lisse, de la mai-
son de Noailles, maistre des Requestes ordinaire de
l'hostel du Roy, & Monsieur de Lanssac le ieune, Se-
neschal d'Agenez, Cheualier de l'ordre, & capitaine
de cinquāte hommes d'armes: Le voyage desquels à
eu le bien heureux & desiré succez qu'on à peu veoir
& cognoistre depuis.

DE

Ceste carte se doit mettre au fueillet IX.

SEPTENTRION.



ORIENT.

MIDY.

Cette carte se doit mettre au feuillet IX.

SEPTENTRION.

ORIENT



MIDY

MAIS pour venir à la descriptiõ & cognoissance de Poloigne. Il semble que les titres & qualitez du Prince nous monstrent qu'il faut partir cela en deux, & qu'il se doit cõsiderer en ceste sorte. Premièrement en ce qui est du corps du Royaume, lequel mesme en porte le nom. Puis apres és membres d'iceluy, à sçauoir les pays & seigneuries qui par traict de temps y ont esté adioustees & acquises. Et pource qu'il n'y a estat (au moins sil est bien ordonné & conduit) qui ne doive aussi bien cognoistre & obseruer les affaires de ses voisins que les siens propres, attendu que cela est sur quoy il faut qu'on se reigle: Il ne sera point icy hors de propos de veoir par mesme moyen quelque chose des Tartares, Moscouites, & autres peuples dont les Polques sont circuis & enuirõnez, & avec lesquels ils ont ordinairement de grandes disputes & contentions. Le corps doncques de ceste Monarchie consiste en la grande & petite Poloigne. Non que la premiere soit ainsi appelee pour estre de plus spacieuse estenduë que l'autre. Ne qu'elle ayt rien d'authorité & preeminẽce par dessus, si ce n'est que le primat est en la ville de Gnesne, siege ancien de l'Archeuesque, & premier domicile des Princes de Poloigne, demeurant Cracouie, qui est en la petite Poloigne, est la ville capitale de tout le Royaume, & la demeure ordinaire des Roys, où ils ont accoustumé d'estre sacrez & couronnez, par la main toutesfois de l'Ar-

cheuesque de Gnesne, & pourtant il est bien raisonnable de commencer à la grande, laquelle prend sa naissance au pied des monts Sarmatiques ou Carpathiens, qui l'ymbragent deuers le Myiour. Et de là se vient estendre contre bas entre la petite Poloigne, qu'elle a au Leuant, & le pays de Silesie avec la marche de Brandebourg à l'Occident, iusques en cest endroit de Pomeranie, dont la riuere de Varthe la separe, car de là elle passe encores plus outre vers Septentrion, le long de Northez & de Guida, rât qu'elle ayt rencontré celle de Bro, qui la termine de ce costé là, & se va rendre puis apres dans la Vistule, comme Northez faiët dans Varthe. Mais Guida garde le nom de fleuue, & en faiët l'office, cõduisant luy mesme ses eauës iusques dedans la mer, aupres de Colleberg.

Et ne faut pas trouuer estrãge si en ces chorographies, on ne veoit gueres autre chose que fleuues & riuieres, dont la redite pourroit aucunemët estre ennuieuse, car en toutes les regions de Septétrion, il n'y a point de môtagnes, rochers n'autre chose qui puisse faire distinction des prouinces & regiõs, sinon les lacs, riuieres, & forests tant seulement.

Or combien que le siege de l'Archeuesché qui est seule en tout le Royaume (car celle de Leopoli est en Russie) soit à Gnesne, toutesfois la ville capitale de ce pays est Posnanie, située sur la riuere de Varthe, les autres d'apres sont, Calisse, Coscien, Vvschoua, Bydgoscza, Crischo, Plocho, Vvielun, Lãcise, Gnesne, Louice, Vvolborz, Vnieiouie, Sniene, Barc, Slupcze, Ravva, Sochaczouie, Bereziny, Piatec, Samotu-

lye, Grodzisco, & Rolo, & quelques autres.

Les sieges de iudicature, où se tiennent les iours pour la vuidange des procez, sont à Posnanie, Miedzeris, Zbaszin, Calisse, Nachiel, Conin & Pisdres, car Siradie va à Petricouie.

LA PETITE POLOIGNE cōmance semblablement aux mōts Sarmatiques, lesquels s'aduancent bien auant dans le pays en cest endroit, car ils arriuent iusques és environs de Cracouie. Mais aussi de là a plus de mille ou douze cens lieuës, tirant vers soleil leuant & Septentrion, le païs est tout plain, sans trouuer seulement vn tertre ou petite colline. Deuers Orient elle a la Ruffie & Masouie, au Septentrion le pays de Prusse, & à l'Occident la riuere de Varrhe, & la grand Poloigne: Estant arrousee d'vn bout à autre en sa longueur du Midy au Septentrion, du beau fleuve de Vistule, qui a sa source quelques deux iournees au dessus de Cracouie, & de là vient à recognoistre toutes les meilleures villes du Royaume, comme Sendomirie, Casimirie, Vvarsauie, Vvladislauie, Thorn, Culme, & autres. Puis va finalement se rendre dans la mer de Prusse, se fourchant en deux bras aupres de Mariëbourg, dont l'vn se coule à Dantzik, & l'autre comme fil se desfroiboit tire à main droite vers Varmie, & Montreal, où il acheue son cours en forme d'vn lac & marez. Il y a plusieurs grosses riuieres aussi qui le viennent enfler & se rendent dedans d'vn costé & d'autre, à sçauoir Raba, Dunaiertz, Nida, Vvlosca, San, Vuij, Pileza, Bug, Bro, Bolo, & Noget. Par le moyen desquelles les denrees

LA DESCRIPTION

& marchandises qui viennent des pays estranges par la mer, se peuuent departir & cōduire avec vne tres-grande commodité en tous les endroits du Royaume, & des regions & prouinces adiacentes.

Les villes principales.

Cracouie, chef de tout le Royaume, Cazimirie, Vislicie, Bochnie, Sandecz, Biece, Pilzno, Tarnaue, Profzouicie, Scharmierz, Miechovvie, Lelovvie, Sedomirie, Radon, Opoczno, Vvillicie, Opatovv la grãde, Ilze, Bodzecin.

Les sieges de Iudicature.

Cracouie, Voconie, Biece, Sadez, Vislicie, & Voynice.

Sedomirie.

Zavvicost, Lublin, Scezecoie, Lucoie, Radom.

Lancise.

Le chasteau de Lancise.

Cujanie.

Bresce, Cruzeicie, Vvladisslaue.

RVSSIE.

LA Russie meridionale, qui faiçt vne portioñ de la grand Russie, dont sera parlé plus amplement en son chapitre, s'ested le long des monts Sarmatiques, que ceux du pays appellent Tatri, lesquels luy seruent de borne du costé de Midy, iusqu'à ce qu'elle aye rencontré la riuere de Nester sur les cõfins de Vvalachie. Et est ce front icy sa plus grande largeur: car descendant contre bas en la petite Poloigne deuers Occident, & la riuere de Bug qui la separe de Volinie deuers soleil leuant, elle vient tousiours à s'estressir en forme d'un escusson, iusques à ce que finalement la poincte s'en vienne à terminer au deffoubz de Lublin & Luboulic, en cest endroit que se viennent assembler les extremitez de Lithuanie, Masouie & Volinie. Il y a force belles villes en ceste prouince, dont Leopoli où est le siege de l'Archeuesque, est la principale. Aussi le pais est tresbon, fort fertile & bien peuplé: Et le seroit encores dauantage, sans les courses & inuasions des Tartares qui n'en bougent le plus souuent. Toutesfois on tient d'ordinaire de bonnes & fortes garnisons sur les frontieres de Podolie & Volinie, vers Camenets, Dunaiovie & Visnouecie pour les arrester. A l'etretinement desquelles tous les estats du royaume sans nul excepter, iusques aux officiers domestiques du Prince contribuent quelque chose, selon la taxe que en fit le Roy Sigismund à Bidgostie l'an 1520. Le premier des Princes Polonnois dont on puisse parler avec seurte & ordre de temps qui entra en Russie, fut

Boleslaus premier Roy Chrestien, lequel l'an 1008. gaigna deux grosses batailles contre Iarossaus, & prit la cité de Kiouie, capitale de toutes les prouinces qui pour lors estoient comprises souz le nom & domination des Russiens, laquelle il laissa en garde à Stolpec frere d'iceluy Iarossaus. Et eut encores vne autre belle victoire cōtre luy dix ans apres. Puis Miecisslaus son fils & successeur acheua de le dompter. Mais durant l'interregne de Casimir premier, les Russiens eurent moyen de se retirer du ioug & obeissance des Polaques, & de leur faire beaucoup de maux & de dommages dedans leur propre pays. Ce qui fut neantmoins pacifié par le moyē du mariage de la sceur dudict Iarossaus avec Casimir l'an 1042. Au moyen dequoy les choses demurerent en repos iusques au temps de son fils Boleslaus second, lequel a esté celuy de tous les Polonois qui a le plus entrepris en la Russie. Car l'an 1074. il emporta de force Kiouie, Premislie & Luschi, & generalement tout le pays, où il mit sus de grands subsides & impositions. Et y passa la plus grand partie de son regne, à cause des delices & plaisirs qu'il y auoit goustez. Mais la Russie dōt nous voulons parler icy, ne s'estend pas si auāt. Car le pays de Volinie est entre deux qui est terminē de ce costē là par la riuere de Sluczi qui la separe de la grande Russie tirant vers le fleuue Boristenes encōtre soleil leuant, dont les Moscouites se sont depuis emparez avec la prouince de Severe, Smolésko & autres qui souloyent estre de la grand Duchē de Lithuanie. Boleslaus mort les Princes Russiens s'estans remis sus firent de grandes fascheries & ennuys en Poloigne. Et

furent par mesme moyé cause de beaucoup de maux & ruines à leur pays. Car Boleslaus Criuouste irrité des insolences de l'aropelc & autres Ducs Russiens, y alla faire vne raffle d'vn bout à autre enuiron l'an 1135. Et Lescus le Blanc l'an 1205. eut vne grosse victoire pres Zaucost contre Romain Duc d'Halice, qui y fut tué & toute son armee defaiète. Mais l'an 1211. les Tartares commencerent à y mettre le pied, & de là s'espâcherent en Poloigne, Silesie, & Högrie où ils firent les cruantez qu'on pourra voir en la vie de Boleslaus le Chaste, du regne duquel l'an 1241. ils subiuguerent la plus grád partie de Russie. Tellement que l'an 1258. les Ducs Leon & Romain les accompagnèrent en la course qu'ils firent derechef en Poloigne. Ce Romain eut vn fils appelé Daniel, lequel estant venu à bout de tous ses autres competeurs, se fit cōme monarque & seul dominateur en ceste Russie meridionale, & obtint le titre royal du Legat du Pape, l'an 1262. Mais tout incontinât apres au contraire de ce qu'il auoit prōmis commença avec les autres Russiens à faire beaucoup de maux & dommages sur les prouinces de Poloigne. Dequoy Boleslaus irrité eut trois ou quatre ans apres vne grosse victoire contre eux, tellemēt qu'ils n'oserēt depuis se remuer ne sonner mot, iusqu'à l'an 1277. que Leō fondateur (cōme l'on diēt) de la ville de Leopoli, entra avec vne grosse armee dās la prouince de Lubline, & passa outre à Sēdomirie, où il fut defaiēt, & 8000. de ses gēs tuez sur la place. Toutesfois l'an 1285. ils y retournerēt avec les Tartares, qui emmenerent vne infinie multitude de peuple, & les mirent à mort sur la frōtiere de Russie,

horsmis vingt mille filles vierges qu'ils reseruerent, & pour recompenser les Russiens empoisonnerent toutes les eauës à leur parrement, dont la plus grand part mourut. L'an 1302. ils retournerent à Sendomirie, & y firēt vn grād butin. Mais sur leur retraiēte les Polaqués les deffirent aupres de Lublin, & recouurent lors ceste forteresse cinquāte sept ans apres que les Russiens l'euret occupee sur eux. Finablement Casimir le Grand l'an 1342. prit Leopoli, & incontinant apres Premislie, Sanoc, Halice, Trehouule, Lubassouie, avec tout le reste du pays iusques à Cameners, qui est sur les confins de Podolie: Et reduict lors la Russie, dont il est icy question, en forme de province, subiete au royaume de Poloigne, ainsi qu'elle est à present. Puis Vvladislus fils de Iaghellon, l'an 1435 tout au commencement de son regne, esgalla la noblesse de Russie & Podolie à celle de Poloigne, pour iouyr de là en auant de mesmes droict̄s & priuileges avec eux, & n'estre plus qu'un mesme peuple. Au regard de leur religion dés l'an 980, tous les Russiens vindrent à la foy chrestienne, au moins selon les traditions Grecques, que la plus grand part (quelque bonne mine qu'ils facent) obserue encores. Combiē que dés le temps de Casimir le Grand, ils eussent esté reduict̄s à l'eglise Catholique. Lequel fut le premier qui ordonna vne Euesché en la ville de Leopoli, l'an 1361. Loys son successeur en adiousta puis apres deux autres, Premislie & Vvladimirie. Et mit le siege metropolitan en Halice, dont il fut depuis transporté à Leopoli, & l'Euesché de Leopoli à Cameners. Mais ils ont esté de tout temps fort addonnez aux magies, enchan-

enchantemens, & autres execrables malefices. Et mesme l'an 1431 que Vladislaus Iaghellon auoit fort estroitement assiegé la place de Luschi, les Russiens ayans en vne faille pris quelques Polaques prisonniers, à la veüe de toute l'armee sacrifierent vn beau ieune homme sur le rampart, où ils luy couperent la gorge, & en succerēt tous les principaux chacun vne gorgée de sang si chaud que le miserable respiroit encores. Puis luy ayans ouuert l'estomac, en tirerent le cœur & les entrailles, qu'ils mirent en vne grande casse pleine de charbons ardens, dont ils allerent encenser tous les coings de la forteresse, entremessans parmi la fumee qui en sortoit certains charmes & paroles secrettes. Par le moyen desquels sortileges on eut opinion qu'ils se deliurerent du siege. La ville principale est Leopoli, où est l'Archeuesché, puis Premislie, Crosno, Sanoc, Iarossauie, Prysuorschie, Lanczuth, Kessouie, Stryssouie, Brezouie.

VOLINIE.

SI ce n'estoit la riuere de Bug qui faict separation de ceste prouince, & l'enclost deuers soleil leuant, il ne seroit point besoin de luy donner vn nom à part. Car ce n'est qu'vn mesme peuple avec les Prussiens, vne mesme langue & semblables mœurs, façons de faire. Aussi quant à ce qui a esté dict en l'autre chappitre de Boleslaus second qui subiuga la Russie, cela se doit entendre de tout le reste du pays iusqu'au fleuve Boristenes, où s'estendent ses conquestes de ce costé là: Mais celles de

Casimir le Grand ne passerent point la riuere de Sluczi. Car ayant reduict la Russie meridionale en son obeissance l'an 1342, il prit l'an 1349. Luschi, Vvladimirie & Chelme; & tout le reste de Volinie qu'vsurpoyent lors Lubart & Keistud enfans de Gedemin, grand Duc de Lithuanie, lesquels la recouurerēt incontinant apres. Casimir la leur osta encore de nouueau l'an 1351. & prit Lubart prisonnier, qui trouua moyen d'eschapper, & ayant à la haste amassé quelques forces la reprit, & garda iusqu'à l'an 1365. que Casimir la luy osta du tout, & la mit es mains d'Alexandre fils de Michel Coriate, horsmis Luschi & Vvladimirie qu'il reserua pour le tenir tousiours en bride & obeissance. Mais l'an 1382 apres la mort de Loys roy de Hongrie & de Poloigne, les Hongres qu'il y auoit mis à la garde des places les vendirent à beaux deniers comptans à Lubart, & depuis ceste prouince demeura aux Lithuaniens, iusques à enuiron l'an 1432. que Vvladislaus Iaghellon l'ayant ostee à son frere Suitrigellon, la mit es mains de Sigismund Duc de Starodub, à cōdition qu'apres sa mort elle retourneroit à la couronne. Comme elle fit l'an 1438, que Jean Duc de Czartorie le tua, & y est tousiours depuis demantee. C'est au demourāt vn fort bon & fertile pays, plain comme la Lithuanie & Russie, & qui est presque tout rond, enfermē du costé d'Orient de la riuere de Sluczi: & d'Occident de celle de Bug, deuers Midy il touche à la Russie pres Viskooucie, & au Septentrion il se va dilater & estendre le long de Lithuanie. La ville principale est Luschi, les autres moindres sont Vvladimirie, Chelme, Breste, Belle;

Olesco, Cremenece, Grodlun, Lopatin, Rathnun,
Vifnouecie & quelques autres places & chasteaux.

PODOLIE.

LA plus dangereuse & dommageable ad-
uenüe qu'ayent point les Polaqués, est le
pays de Podolie, car c'est comme vn pont
& passage tout ouuert aux Tartares de Precop, qu'õ
appelle communemēt la Taurique, Chersonese, pour
entrer tout à leur aise dans Volinie, Russie, Lithua-
nie & la Poloigne encores, quand ils voyent les occa-
sions & commoditez: D'autāt qu'il n'y a en toute ce-
ste prouince qui cõtient enuiron six vingts lieuës de
long & vingt ou trente de large, aucunes riuieres tra-
uersantes qui les puissent retenir ou empescher, &
quand bien il y en auroit, on sçait assez combien ce-
ste vermine de peuple sont practiques eux & leurs
cheuaux de les passer à nage, ou sur des clayes & ra-
deaux faiçts tout à l'heure de perches & de gaules a-
uec des branches d'arbres, où ils mettēt leurs hardes,
avec les femmes & enfans quand il en est besoin. Puis
les attachent à la queuë de leurs cheuaux, qui les ti-
rent & passent à l'autre bord. Mais la plus part de l'an-
nee ils sont excusez de ce trauail, pource que les grã-
des froidures qui glassent lors toutes les riuieres leur
preparent le chemin par tout plus aisé en hyuer qu'en
Esté. Ce q̄ a esté cause de faire deshabiter beaucoup
de pays, & mesmement cestuy cy qui seroit bien sans
cela le meilleur & plus fertile de tous ceux qui sont
souz l'obeissance des Polaqués. Car entre autres cho-
ses la terre y produict des vignes de soy par tous les

endroiets d'iceluy sans aucune contraincte, ne main d'hôme. Parquoy ils seroyent exēpts d'aller mendier des vins ailleurs, s'ils pouuoÿt trouuer le moyen de remedier à ces orages tartaresques. Ce que toutefois seroit biē difficile, tant pour les occasiōs qu'on pourra veoir plus amplemēt au chapitre des Tartares, que pour ce que depuis la rencontre qu'eut avec eux la noblesse de Podolie, l'an 1438. du temps du Roy Vladislaus, fils de Iaghellō, ou elle fut presque du tout deffaite & exterminée, ils ne se font peu reffoudre, ny remettre, & fest la prouince peu à peu deshabetee & deserte, pour les continuelles courses & inuasions des Tartares, non seulement de Precop, mais des Zauolhiens encores qui en sont bien plus esloignez. Lesquels du temps de Casimir troisiēme, l'an 1469. passerent le fleuue Boristenes, avec leur Empereur Maniac, & de là s'espādirent en Lithuanie, Vvalachie, & Podolie, où ils feirent par tout de grāds maux, & emmenerent vn nombre infiny d'ames. L'an 1474. ils retournerent souz la cōduite d'Aydor, fils d'Eciger, & combien qu'ils ne fussent point plus de sept mille, ils pillerent neantmoins plus de cent lieuës de pays en long, & trente de large, iusques à Camenets, Halicie, Dujanouie, & plus auant encores, emmenans bien quarante mille captifs, le tout par la faute & negligēce d'iceluy Casimir, qui s'amusoit ce pendant à faire ie ne sçay quels preparatifs pour la guerre de Silesie. L'an 1494. du temps du roy Iean Albert, son fils, ceux de Precop y vindrent, & taillerent en pieces, pres le chasteau de Visnouecie, tous les Polaquēs qui estoïēt allez apres eux, pour rescourre le butin qu'ils emme-

noyent. Les Turcs semblablement y entrèrent l'an 1476. & y firent vne grande ruine: Toutesfois la paix & alliance qui a continué tousiours depuis entre les Roys de Poloigne, & la maison des Otthomās, à empesché qu'ils y soyēt plus retournez. Somme que ce pauvre païs est tout ainsi exposé aux cruauitez de ces barbares comme vn rocher aux vndes de la mer, tellement qu'il seroit bien difficile de l'en garentir, ny le repeupler de nouveau. Quant à l'origine de ce peuple il n'y a point de doute qu'ils ne soyent aussi bien que les autres descendus des Slauons, car leur langage, leurs meurs & façons de faire, sont presque tous vns avec les Russiens, Volliniens, & Lithuaniēs, mais ils ne vindrēt souz l'obeyssance des Polaques, sinon du temps de Casimir le Grand, lequel enuiron l'an 1342. ayant conquis toute la Primislie, Sanoc, Haliocie, Trebouule & Lubassouie, passa iusques à Camenets & le reste de la Podolie. Vvladislaus Iaghellon la meit puis apres és mains de son cousin Vitoüidus, l'an mille trois cens nonante quatre, lequel auoit nagueres pris de force les places de Zecominie & Cercass. sur le fleuue Borisleues, ou Nieper, à la charge qu'il la tiendrait de luy en fief. Mais l'an 1396. le mesmes Iaghellon l'engagea à Spitco Melstinien, Palatin de Cracouie, pour la somme de six mille deux cens cinquāte escus: Et la rachepra de ses enfans, l'an 1403. pour la donner à son frere Suitrigellon, auquel il l'osta depuis l'an 1405. pour raison de ses mutineries & mauuais comportemens, & la meit és mains de Pierre Vvlodic Carbinonien duquel il la reprit, l'an 1411. pour la redōner à iceluy Vitoüidus, qui la garda iuf-

ques à l'an 1431. qu'il deceda, aagé de quatre vingts ans & plus. Et ainsi ceste pauvre & desolee Podolie, ayant esté conquise sus les Tartares, par Casimir second, fortifiée par luy de plusieurs belles places, comme Camenets, Chacen, Cecin, Bacota, Mediboz, & autres, vint apres sa mort à Loys, Roy de Hôgrie, son successeur au Royaume de Poloigne, & puis à Iaghellon, qui la tourmenta côme vous auez ouy, mais depuis elle n'a plus esté distraite n'allienée, & pourroit auoir quelque relasche & repos, si les Tartares le luy vouloyent ottroyer. On dit que le terrouer y est si bon & si fertile, que si d'auenture vne charruë demouroit emmy les champs deux ou trois iours, elle feroit si couuerte d'herbe, que mal ayément on la pourroit retrouver. Elle abonde fort aussi en miel & en cire, & y auroit infinie quantité de bestial, si on l'y laissoit multiplier. La principale ville au reste est Camenets, qui est Euesché, mais il semble qu'elle soit plustost en Russie. Pour le moins c'est la plus esloignée des frontieres, & du danger, car il y a plus de six vingts bonnes lieuës iusques au pont Euxin, qui ferme la Podolie, du costé de Siroc, par où est l'aduenüe des Tartares. Deuers Orient & Septentrion, elle est close semblablement de la riuier de Bog, qui va tomber dans Boristenes, apres la forteresse de Dalzovv: de Midy, du fleuve Nester, qui la separe de Vvalachie: La teste d'en haut, qui est fort estroite vient confiner à la Russie, pres ladite ville de Camenets, dont le diocese s'estend par toute la Prouince, car il n'y a que celuy là, ne semblablement qu'un Palatinar, qui precede au conseil, celuy de Belze.

MASOUIE.



VI voudroit faire quelques cōparaisons du Royaume de Poloigne, à celuy de France pour tousiours mieux le représenter & mettre deuant les yeux, la Lithuanie seroit comme la Duché de Milā: Prusse & Pomeranie en lieu des pays bas, & la Duché de Masouie ainsi que celle de Guiéne. Car ce n'est pas si peu de chose de ceste prouince, que plus de quarante mille Gentilshommes ne se soyēt trouuez d'elle seule à l'assemblée de Vvarsauie. Anciennement c'estoit la contree de Plocense, qui confinoit comme elle faict encores du costé de leuāt à Lithuanie & Vollinie, de midy & ponant à la petite Poloigne, & de Septentrion au pays de Prusse, & n'auoit point autrement esté appelee iusques au tēps du Roy Casimir premier, qu'vn nommé Mazos, lequel auoit esté eschāçon de son pere Miecisslaus, s'en empara durāt son absence, qu'il estoit Moyne à Cluny, & luy donna son nom. Mais Casimir à son retour la recouura enuiron l'an 1040. & demeura depuis iointe & incorporee à la couronne, iusques apres le decez de Casimir, fils de Boleslaus Criuouiste, qu'elle vint à Conrad, son fils puisné, frere de Lescus le Blāc, l'an 1215. Cestuy ci fut le premier Duc de Masouie, lequel mourut l'an 1247. & laissa deux enfans en vie apres luy, Casimir & Zémouit, auquel vint finalement toute la Duché, mais il fut tué par Zuatno, Duc de Russie: Et laissa semblablement deux enfans, Conrad & Boleslaus: Conrad mourut sans enfans, mais Boleslaus de sa premiere fēme Prisslaue en eut deux,

LA DESCRIPTION

Zemouir, & Troiden, & vn de sa seconde, nommé Venceslaus, lesquels apres la mort de leur pere partirent l'estat, en sorte que Zemouit eut Cirsko, Raua, Liuo, & Goscinin. Troiden, eut Varsovie, Sochaciouie, Viskirki, Cechanouie, Nouigrod & Nouiduoer. Et Venceslaus, ou Vanco, la contree de Ploschi. Zemouit eut vn fils du mesme nom. Troiden deux, Boleslaus qui fut Duc de Ruffie, & mourut empoisonné, & Casimir qui succeda seul à son pere. Et Vanco vn, à sçauoir Boleslaus. Tous lesquels se feirent vassaux du Roy Casimir le Grād, & luy presterēt les foy & hommage de leurs terres & seigneuries, à telle condition que la portion de celuy qui viendroit à deceder sans enfans retourneroit à la couronne. Au moyē dequoy Boleslaus estant mort, la seigneurie de Ploschi reuint à Casimir leq̄l fit ceindre le chasteau d'vne muraille de brique, & tout incōtinant apres l'engagea à Casimir, fils de Troiden, pour la somme de deux mille escus, qu'il luy presta, lequel Casimir ne la fit pas longue depuis, & deceda sans hoirs l'an 1354. Et ainsi Ploschi retorna pour la seconde fois au royaume. Tellement qu'il n'y auoit plus sinon iceluy Zemouit qui faisoit instance de la succession de ses cousins. Mais le Roy craignant qu'il ne s'allast ietter es mains des Cheualiers de Prusse, ou du Roy de Boheme, & ne luy fist de la fascherie, accorda avec luy aux conditions qui s'ensuyuent. Que le Roy retiendroit la seigneurie de Ploschi, & s'il decedoit sans enfans, elle retourneroit à Zemouit & à ses hoirs, & Zemouit auroit tout le reste de l'heritage de ses cousins, non toutesfois par forme de succession & heredité,

dité, mais de bienfaict & dō gratuit, & qu'il tiendroir
la Masouie en fief des Roys de Poloigne, & leur en
feroit les foy & hommage. Que s'il venoit à deceder
sans hoirs, & ses hoirs sans autres hoirs, le tout leur
reuiendroir. Et quant à ce qu'Elizabeth vefue de Vā-
co tenoit en douaire: Les terres qui estoÿēt delà la ri-
uiere de Vistule retourneroyent apres la mort d'elle
à Zemouit, & aux siens: & celles de deçà au Roy: a-
pres le decez duquel Zemouit & ses hoirs y retour-
neroyēt. Quelque temps apres, l'an 1381. Zemouit al-
la de vie à trespas, laissāt deux enfans de son premier
mariage: Ieā qui eut la seigneurie de Varſauie, & Ze-
mouit celle de Ploschi, lequel espousa Alexandre,
sœur du Roy Vvladislaus Iaghellon, dōt il eut qua-
tre fils & cinq filles, & mourut l'an 1428. Zemouit
son fils aîné eut Rava, Vvladillaus Ploschi, Casimir
Belze, & Alexandre fut Cardinal & Archeuesque de
Trēte, & Zimburgis fut mariee à Erneſte, Duc d'Au-
ſtriche, qui eut d'elle Federich troisieme, pere de
l'Empereur Maximilian. Eufemie à Venceslaus, Duc
de Cessine, Cunilie à Boleslaus, Duc de Stolpen, A-
gathie au Duc Michel, fils de Sigismund, frere de Vi-
toūidus. La cinquieme mourut sans auoir esté ma-
rie. Mais Zemouit le pere de tous ceux cy deceda
en uiron l'an 1428. quelques iours au parauāt son fre-
re aîné Iean, qui n'eut aucune lignee: Comme aussi
n'eurent Zemouit & Casimir ses enfans, dont Casi-
mir mourut l'an 1446. Et Vvladislaus leur frere l'an
1455. qui laissa deux fils encores fort ieunes, Zemo-
uit, seigneur de Ploschi, & Vvladislaus de Rava & de
Belze, lesquels moururent empoisonnez, au moyen

dequoy Casimir troisieme se voulut deslors mettre en possession de la Duché de Masouie. Mais les tates de ces deux ieunes Princes, & les quatre enfans de Boleslaus Duc de Varfaue, vindrent à la trauerse, & feirent tant que cela fut suspèdu & accroché iusques à l'an 1462. que Casimir en l'assemblee de Petricouie fait remettre l'affaire sur le bureau, où en la presence de Conrad Duc de Vvarfaue, & Conrad le Noir Duc d'Olesnice, qui pretèdoient les seigneuries de Ploschi & de Belze, fut dit que la Masouie par faute d'hoirs males en ligne directe, estoit acquise au Roy, & deuoit estre reünie à la couronne, syyuât les anciennes cōuentions. Neantmoins il leur en fait encores grace, qui fut depuis renouvellee par son fils Alexandre, à Iean & Stanislaus, enfans d'iceluy Conrad, combiè qu'ils ne luy deussent succeder, sinon en la seigneurie de Cirne tant seulement: mais estans de cedez sans hoirs, elle retourna finablement aux Roys de Poløigne souz Sigismund le Grand, & y est depuis demeuree, apres en auoir esté distraite par plus de quatre cens ans. Elle a tousiours eu & a encores sa coustume à part, syyuant laquelle les differens de ceux du pays se iugent, au conseil mesme du Roy, & aux assemblees generales. En toutes autres choses ils conuiennent & ressemblèt aux Polaques, sinon qu'ils se montrent estre vn peu plus grossiers & ruraux, tout ainsi que seroyent les Limosins ou Perigordins aupres des François, & neantmoins ils ne laissent pas pour cela d'entendre bien leurs affaires, & d'estre aussi difficiles à tromper que seroyent parauenture de plus affectez & mignons.

C V I A V I E.

V J A V I E est vne contree de pays en la petite Poloigne, entre le lac de Goblo & la riuere de Vistule, qui la separe du pays de Masouie & de Prusse, deuers le leuant & Septentrion, car du costé d'Occident elle ioint & est contigue à la grand Poloigne, bien pres de la ville de Gnesne, & du Midy elle touche à Lencise. Ses principales villes sont Vvladislauié, qui est Euesché, Ino- vvladislauié Palatinat, Bydgostie, Gnevvcouie, Breste, Pacosso, Cruzuicie, Nessouie, & a autrefois esté Duché, qui a eu ses Princes & Seigneurs à part: Mais presque tousiours iointe avec celle de Masouie, dōt elle a peu souuent esté separee. La premiere alienation qui en ayt esté faicte, fut l'an 1102. du commencement du regne de Boleslaus Criuouste, qui la donna à son frere bastard Sbignee, avec Masouie & Lencise. Puis l'ayant faict mourir, pour raison de ses insolences & mutineries, elle fut reünie à la courōne iustques apres son decez, q̄ Boleslaus le Crespe son secōd fils, l'an 1139. l'eut en partage. Boleslaus estant mort, l'an 1173, il laissa à son fils Lescus Masouie & Cujauie, auquel neuf ou dix ans apres, Miecislaus son oncle trouua moyen de les arracher, toutesfois il ne les garda que deux ans, car Lescus se repentant de ce qu'il auoit faict le remeit és mains de son autre oncle Casimir, qui les laissa apres sa mort, l'an 1194. à son fils Lescus le Blanc, & Miecislaus de rechef les luy osta, l'an 1198. Mais il les recouura l'an 1206. & les donna quelque temps apres à son frere puisné Cōrad, lequel

mourut l'an 1247. & laissa Cujauie & Lencise à son
fils Casimir. Cestuy ci deceda l'an 1268. laissant cinq
enfants, à sçauoir Lescus le Noir, qui fut Roy de Poloigne,
& Ziemomil de son premier mariage: Et du
second Casimir, Vvladisslaus, surnommé Loctique,
c'est à dire d'une couldee, à cause qu'il estoit ainsi pe-
tit, lequel fut semblablement Roy de Poloigne, &
Zemouit. Lescus eut Siradie, Casimir Lencise, Vvla-
disslaus & Ziemomil partirent entr'eux Cujauie, dõt
le premier eut la contree de Breste, & l'autre celle de
Vvladisslauie: Et Zemouit eut Dobrine. Ziemomil
mourut l'an 1287. & laissa trois fils, Lescus, qui eut
Inovvladisslauie, Premisslus Bydgostie, & Casimir
Gnevvcouie. Les deux premiers decederent sans en-
fants, & Casimir eut Elizabeth, & Vvladisslaus, lequel
par ce moyen succeda à son pere & à ses oncles, en
tout leur estat. Mais d'un despit qu'il eut de quelque
rigueur que luy auoit tenuë Casimir le Grand, il a-
bandonna tout, & s'en vint en France, où il se rendit
Moine à Dijon: dequoy il s'ennuya à la fin, & s'en al-
la en Auignon, deuers le Pape Gregoire vnzieme,
pour auoir sa dispence, car il auoit desia receu les or-
dres de Diacre, ce qu'il ne peut obtenir. Parquoy il se
retira en Hógric, deuers sa niepce Elisabeth, seconde
femme du Roy Louys, où n'ayāt peu rien faire de ce
qu'il pretendoit, se desroba, & avec quatre cheuaux
seulemēt passa en Poloigne, & du beau premier iour
se faisit de Inovvladisslauie, Gnevvcouie, & Zloto-
rie, dont il cōmança à faire la guerre, où plustost bri-
gander tout le pays d'alentour, car tous les desespe-
rez & mal contens se venoyent rendre à luy de tous

coftez. Tellement qu'il donna beaucoup d'affaires à Sendiuoio Subinien gouuerneur de la grand Poloigne, par l'efpace de deux ou trois ans. Mais finalement il fut contrainct de fe retirer derechef en Hongrie, où ayât receu quelq' argēt, il s'en retourna en son monastere à Dijon, & là acheua le reste de ses iours. Tout ceci aduint enuirō l'an 1376. Au moyē dequoy la duché de Cujauie fut depuis reünie au Royaume, combien que Zemouit dont a esté faiēt mention cy dessus s'en empara quelque quatre ou cinq ans apres durant l'interregne de Loys, ensemble de Lencise, & plusieurs autres villes. Mais la Royne Hedugis l'an 1385. auant qu'auoir espouſé Iaghelon les retira, & en accorda avec Zemouit pour la somme de vingt cinq mille florins, pour lesquels luy fut laiffé en gage la duché de Cujauie, qui fut rachepree par iceluy Iaghellon quatre ans apres.

LITHVANIE.

LA race du Piaſte & de ſes ſucceſſeurs, apres auoir regné en Poloigne par l'efpace de huit ou neuf cens ans, vint à ſ'eſteindre & prendre fin en Caſimir ſecond, ſurnommé le Grand, fils d'Vladislaus Loctique, au moins pour le regard des hoirs maſles. Car ſa ſeur auoit eſté mariee à Charles Roy de Hongrie, qui auoit eu d'elle Loys, lequel ſucceda à Caſimir au royaume de Poloigne, & y regna douze ans, ſans routesfois guerres partir de Hongrie, laiſſant apres ſa mort deux filles ſeulement Marie & Hedugis. La premiere fut mariee au Marquis

L A D E S C R I P T I O N

de Brádebourg Sigismund, fils de l'Empereur Charles quatrieme, laquelle succeda au royaume de Poloigne. Mais son mary & elle se comportans vn peu trop arrogamment en furent demis, & la ieune Hedwigis appelee en leur place. Iaghellon pour lors grád Duc de Lithuanie, qui estoit fils d'Olgird, & nepueu de la femme de feu Casimir, estát aduertí de la beauté, bonne grace, & autres perfections de ceste ieune princesse, l'enuoya demander en mariage, souz condition que luy & tout son peuple se feroient baptiser: Et que la grád Duché de Lithuanie demeureroit à iamais incorporee à la couronne de Poloigne. Au moyen dequoy elle luy fut accordée, & l'espousa à Cracouie l'an 1386. Mais 14 ou quinze ans apres estát accouchee d'vne fille qui ne vescu que trois iours, elle deceda. Et si pour cela les Polagues ne voulurét point oster le royaume à Iaghelló, duquel ils auoyét desia gousté la vertu & modestie. A la verité ceste dame fut cause de beaucoup de biés à tout le pays, voire parauēture plus que n'eussent faiēt vne douzaine d'enfans massés. Ainsi Dieu préd quelque fois des occasions pour nostre plus grand bien que nous ne pouons cognoistre, & nous en plaignóms le plus souuent iusqu'à ce que nous en voyons l'issue & succez. Car cela fut cause du salut d'vne infinie multitude d'ames qui furent amenees à la cognoissance de Iesuschrist, & les Polagues eurent paix & repos avec vne si belliqueuse natió, qui ne leur faisoit moins d'ennuy & de dómage que les Tartares propres. Puis finalement accreurent leur empire d'vne si riche & puissante seigneurie qui ne contenoit pas moins de 150. lieues de

long. Parquoy ils esloignerent d'autant leurs frôtières de l'un des plus redoutez & d'agereux voyfins qu'ils ayent point, aſçauoir le Moscouite qui n'a autre aduenue que celle là. Car Lithuanie cõfine deuers ſoleil leuât à la Moscouie, deuers Septentriõ à Liuonie & la mer Baltique, deuers Ponât à Pruffe & Maſouie: Et deuers Midy à Poloigne, Ruſſie & Volinie. Eſtât encloſe entre les riuieres de Boriftenes & la Duuine, dont le premier court droict cõtre le Midy en la mer maiour, & l'autre entre Septentriõ & Soleil couchât en l'Ocean Germanique tout aupres de Righe ville capitale de Liuonie. Mais anciẽnement la Lithuanie s'eſtendoit bien plus auant, car du coſté d'Orient elle arriuoit à la riuiere d'Vgre au delà de Drogobuſchq. la ſeparoit de la Moscouie, & deuers Midy iuſqu'à l'ẽboucheure de Boriftenes aupres de Bialogrod, autre mêt dit Moncaſtre. La ou maintenât elle ſe termine non gueres loin d'Orſe, au deſſus de Kiouie, où l'on compte depuis Vilne cent lieuës d'Alemagne: de Vilne à la mer de Pruffe 60. Et iuſqu'à Righe 70. de droit chemin. Car à paſſer par Ploſco qui eſt de la ſeigneu-rie de Smolenſko, & eſt le plus batu & aiſé il y en a cent. En l'autre trauers qui court du Midy au Septentriõ, on cõpte depuis Patzou iuſqu'à Vilne 80. lieuës & par le meſme chemin il y en a ſix vingts bonnes de Cracouie. De Vilne puis apres à Smolenſko qui ſouloit eſtre de Lithuanie mais maintenât le Moscouite l'occupe, il y a cent lieuës, & de Smolenſko à Moſaiſko quatre vingts, qui n'eſt qu'à vingt lieuës de la ville de Moscouie. De façon que c'eſt vn pays de grãde eſtendue de quelque coſté qu'on le puiſſe prẽdre.

L A D E S C R I P T I O N

Car tout ainsi ecclipsé comme il est, & quelque chose qui en aye esté distraict & aliené, si peut il faire encores plus de quarāte mille cheuaux de combat. Au moyen dequoy ces corographies meriteroyent bié d'estre plus particulieremēt touchees. Car c'est icy la plus grande & plus forte piece de toutes les appartenances de la seigneurie & domination des Polaques, & le centre quant & quant de leurs plus belles entreprises & conquestes. Mais ce nous doibt estre vn grand regret, que nous n'ayons autre cognoissance de plus longue main de l'origine de ce peuple. Pource que de fraische memoire nous le voyons auoir esté la tige d'où sont partis la plus grād part des branches & rameaux qui vmbrent encores pour le iourd'huy la Chrestienté, asçauoir de Gedemin successeur de Vvitenen, lequel ainsi que les Annales de Poloigne racontent, commença à regner en Lithuanie enuiron l'an 1315. Et bien tost apres Vvladiflaus Loctique l'vn des braues Princes qui ayēt point regné sur les Polaques, enuoya demander sa fille en mariage pour son fils Casimir, sans qu'elle apportast autre dot, sinon la restitution des captifs que les Lithuaniens auoyent pris à plusieurs fois dans la Poloigne, lesquels à l'arriuee de la mariee se trouuerent en tel nombre, qu'ils furent suffisans pour repeupler de nouueau vne bonne partie du pays qui estoit demeuré desert. Mais cela fut comme rien au pris des autres choses qui suyurent apres, pour ce que Casimir n'ayant point eu d'enfans, ainsi qu'il a esté desia dict cy dessus, le royaume vint à son nepueu Loys, & de Loys à Hedwigis sa fille qui fut mariee à Iaghelon
 petit

petit fils d'iceluy Gedemin, duquel sont descendus les Roys de Poloigne, iusques à Sigismund dernier mort, avec ceux de Hongrie & de Boheme: Et de sa sœur Alexandre tant d'Empereurs & de grans Princes qui sont venus depuis, ainsi qu'on pourra voir par la table qui en est icy representee. Au parauant iceluy Vvitenen on n'a rié que ce soit digne de memoire des Lithuaniens sinon que c'estoit de tout temps vn fort pauvre peuple mesprisé de tous ses voyzins: tellemēt que s'estans vne fois voulos auanturer d'aller faire vne course dans la Russie, comme ils voyoyent faire à d'autres furent, de plaine arriuee si aisement deffaits, que les Rutheniens eurent honte de leur imposer de plus dures cōditions, si non vn tribut de certains faisceaux d'herbes & de fueilles d'arbres, dont ils se seruoient aux estuues pour prouoquer la fueur. Toutesfois il y en a qui les veulent estre descēdus des anciens Romains, pour le moins Italiens, qui se vindrēt habiter là à cause des partialitez qui estoient entre eux: Et donnerent à la contree le nom de l'Italie, qui fut depuis corrompu par les Russiens & Polagues, & par l'additiō & chāgement de deux lettres appelle Lithuanie: où ils edifierent tout incontinant la ville de Vilne en l'esleuation de 57 degrez, ainsi appellee du nom de leur chef & conducteur Vilno, comme furent aussi les riuieres de Vilie & de Vilne qui passent là aupres. Mais tout cela ne sont que songes, car il ny a ne tēps ne autres marques & enseignes à quoy on le puisse confronter & verifier. Vvitenen donques fut celuy qui le premier commancea à faire paroistre les Lithuaniens, & à les mettre en bruiēt & reputation

enuers leurs voyfins, sur lesquels en peu de temps ils firent de bien belles choses, avec l'ayde des Samogitiens, qui estoient lors & sont encores vn mesme peuple avec eux & les Lazingues, lesquels ont depuis esté du tout exterminés, Si qu'à grand peine le nom seulement en est demeuré: toutesfois on s'ayde encores de leur langage és enuirons du chasteau de Drohicin. On y parloit aussi le langage de Prusse, mais la Lithuanie a le sien à part propre & particulier, qui est vn avec celui de Samogitie, q̄ garde encores le commun peuple: Car les grans se sont accoustumés au Polonois, & mesmes les prescheurs en vsent en leurs sermons à instruire le peuple, combien qu'il ne soit pas du tout fort bien entendu. On dict au reste de bien estranges & fantastiques choses de leurs anciennes ceremonies & religio. Et entre autres vn Ierosme de Praghe racōta au cōcile de Basle où il fut appelé (car ce n'est pas celui là qui fut brulé à Constance avec l'heretique Jean Hus) comme estāt allé en Lithuanie pour essaiier de les cōuertir à la foy, il en vit d'aucuns qui adoroient le Soleil là haut au ciel, & vn gros marteau de fer icy bas en la terre, auquel ils mōstroient d'auoir vne singuliere reuerēce & deuotiō. Parquoy voulant sçauoir d'où leur estoit venu vn si nouueau & estrāge reliquaire, ils commencerent à luy discourir, comme le soleil auoit esté vne fois surpris és embusches d'vn grand seigneur qui luy faisoit la guerre, & mis prisonnier en vne forte tour, dōt il estoit taillé de ne sortir iamais si ce n'eust esté par l'ayde & moyē de ce diue marteau qui rōpit incontinant les barreaux & treillis de la prison. Et ainsi recouurerēt les sai-

sons de l'annee qui ce pendant s'estoyent absentees & perdues. Il vint puis apres à d'autres qui adoroyēt les Serpens, lesquels à ceste fin ils nourrissoyent soigneusement en leurs maisons, cōme si c'eust esté quelque bon ange: Mais il fit tāt qu'ils les apporterent en la place, où il les fit tous brusler horsmis vn de demeure grandeur, qu'il ne fut iamais possible de faire consumer. Il en trouua encore qui adoroyent le feu lequel estoit continuellement entretenu sur vn autel dans le temple par les ministres à ce cōmis: Et prenoyent de là les augures & diuinatiōs du succez des maladies. Et finalement il en trouua qui pensoyent q̄les forests fussēt le domicile & habitatiō des dieux, Et pourtāt se prosternoient deuant le premier arbre qu'ils trouuoeyēt à leur fantasie, haut & droict & biē reuestu de branches. Et certes leur dit il lors, voyla d'estranges & merueilleux dieux, dōt l'vn deuore & consume les autres, & puis luy mesmes est amorti & estaint par l'eau, qui n'est qu'vne simple creature du souuerain Dieu. Parquoy dès lors ils acheuerent de se ranger à la foy chrestienne: mais la plus part suyuent encore les traditiōs Grecques & Rutheniques.

Quant au pays il est plain, fort marescageux, & couuert de boys, tout ainsi que la Moscouie, & n'y peut on pas fort aisēmēt aller l'Esté à cause des fāges & des eauës, qui sont cause qu'il faut atredre l'Hyuer, durant lequel on faiēt toutes les affaires & trafiques, qui consistent principalement en bleds & legumes, bestail, cuirs, miel, cire, fourrures excellentes & force cendres pour faire les lessiuës, qu'on transporte à Danzick, & de là en Hollande & autres pays bas

avec de la poix & des aix & plâchages pour faire les corps de nauires. De sel ils n'en ont point, & le vont querir en Poloigne, depuis que les minieres y furent trouuees l'an 1252 : Et au parauant ils estoient contrains d'ē aller chercher iusqu'en Angleterre & Bretagne. Mais ce ne sont pas ceux du pais qui font toutes ces traffiques & negoces, ains les estrangers, car les Gentilshommes en premier lieu ne se messēt que d'aller à la guerre, ou bien d'y enuoyer pour eux, ce qui leur est permis, & encores sans preiudice de leur honneur : Et en temps de paix boire d'autant, & prendre leur plaisir aux belles chasses qui sont là autant à propos qu'en nul autre endroit de la terre. Les riches & aisez se donnent aussi du bon temps autant qu'ils peuuent, comme font les femmes de leur costé qui ne se soucient que de se parer, & dōner audience à leurs mignons & fauorits : Et leur estoit permis anciennement d'auoir outre leurs maris cinq ou six seruiteurs pour leur faire la cour. Maintenant depuis que le peuple est venu à la cognoissance de la foy, elles sont vn peu plus retenues en apparence, au reste elles ne laissent pas de iouer soubz main le mesme ieu, vn peu toutesfois plus couuertement : là où ce seroit vn crime de leze maiesté qu'un poure mary regardast seulement du coing de l'œil vne autre femme que la sienne. Et certes ils se souciēt aussi plus de boire que faire l'amour, à tout le moins le cōmun, car il se trouue tousiours de galās hommes par tout. Et est ce pays si coquin à ceux qui y sont vne fois affriandez, qu'ils n'en peuuent partir puis après : de façon que iamais on n'en cuida retirer Calimir

troisieme, ne son fils Alexádre (qui auoyent gousté de ces delices & voluptez) pour leur faire receuoir le Royaume de Poloigne. Quát aux laboueurs & païsans, il ne faut pas penser qu'il y ayt de plus pauvres & miserables gens en tout le reste du monde, car outre ce qu'il faut qu'ils traouillent incessamment iour & nuict, & encores en vn climat si aspre & rigoureux, pour le seruice de leurs maistres, qui succét tout le fruit de leur labeur, sil leur reste encores quelque chose pour leur nourriture & entretenement, les premiers cinq ou six cheuaux qui passent le leur rauissent & consomment, estans accoustumez de tenir les champs par tout à si petite compagnie. Et depuis le temps de Vitoüdus (cousin du Roy Iaghellon) le plus braue & renommé homme de son siecle, mais cruel estrangement, les Lithuaniens ont esté tenus en telle crainte & seruitude, que si quelqu'vn est condamné à mourir, il est contraint de se pendre luy mesme de ses propres mains: Que sil en fait difficulté, apres luy auoir fait endurer plusieurs tourmens, on le fait mourir d'vne mort plus cruelle.

Mais pource que i'ay cy dessus parlé des chasses: Outre les Cerfs, Sangliers, Dains, Cheureux, Ours, Loups & Regnards qu'on y peut trouuer par tout plus qu'à souhait, il y a trois especes de bestes sauages qu'on ne voit point en noz regiõs de deça: A scauoir l'Vrus, qu'aucuns ont improprement appelé Buffle car il y a bien grande difference: Le Bisons, & l'Elléd. Tous lesquels on chasse avec vn fort grád deuduit, accõpagné aucunes fois de peril & danger, car les deux premiere sõt bestes assez cruelles & dâgereuses.

LE POVTRAIT DE L'VRVS.



VRUS.

LE Vrus doncques, qui en langage du pays est appellé Thur, dont vous voyez icy le pourtraict au naturel, n'est propremēt autre chose qu'un vray Taureau sauuage, horsmis qu'il est plus grand sans comparaison, voire que nul autre animal, l'Elephant excepté tant seulement, & sont tous noirs, horsmis vne raye meslee de blâc, qui leur va le long de l'eschine. Toutesfois il ne s'en trouue gueres qu'en Masouie, prochaine de la Lithuanie, & encores en certains villages qui ont charge de les garder en de grands pourpris & clostures de bois, à guise de parcs, car ils ne vont pas errans deça & delà par les profondes forests comme les autres bestes sauuages. Et là ils se meslent si on veult avec les vaches priuees aussi bien qu'avec celles de leur espee, mais puis apres ils ne sont plus receus en la cōpagnie des autres qui les chassent fort rudement, & aucunesfois les tuent: & dauantage les veaux qui viennent à naistre de ce meslange, ne sont pas de vie. La chair n'en est point autremēt mauuaise, ne trop exquisite aussi: Parquoy tout ce qui est le plus excellent en eux, est leur cuir, dont on faiçt de belles cintures, qu'on dit auoir grande propriété, pour ayder les femmes au trauail d'enfant. En toutes autres choses il ne conuient de rien avec ce que Gesnerus en a escrit, qui confond le Bisons avec Vrus, les prenant en beaucoup de particularitez l'un pour l'autre.



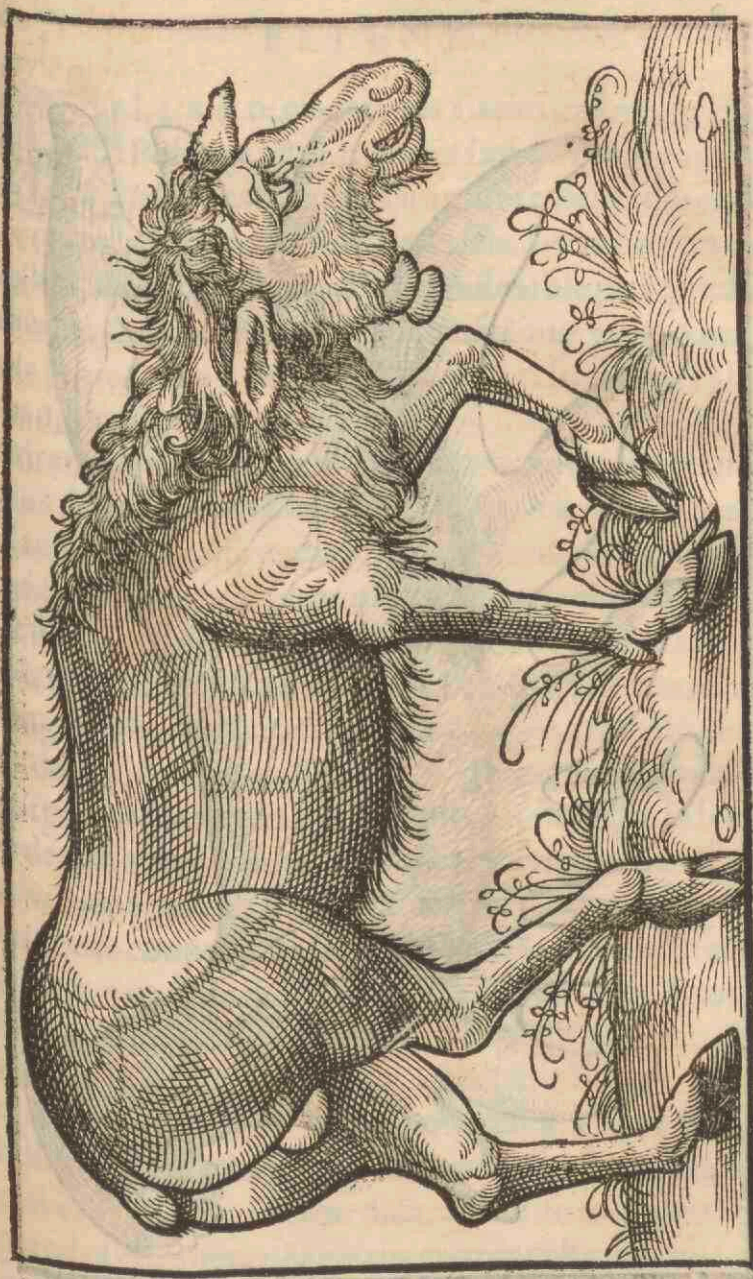
LE POVRTRAIT DV BISSONS.

LE BISSONS.

Mais le Bisons, que les Lithuaniens appellent Suber, est bien vne beste plus sauvage & cruelle, ayant le manteau presque comme vn lyon, avec vne grande & l'ogues barbe, qui luy pend au deffous du menton: La teste petite, les yeux grands & enflambez, regardas de trauers fort furieusement, le front large, & les cornes si esteduës & spacieuses, que trois hommes de bonne corpulence se pourroyent asseoir entre deux. Ils ont au milieu du dos vne bosse esleuee presque semblable à celle d'vn Dromadaire, ou Chameau, & le poil crepe & velu, presque comme eux. En quoy Munsterus fest aussi bien abusé que l'autre, ayant attribué tout ceci à l'Ellend. Au reste il faut que ceux qui entreprennent de le chasser soyent bien legers, habiles & asseurez: car ces animaux sont fiers & cruels, & ne pardonnent à rien qui se rencontre deuant eux, soyent hommes, chiens, ou cheuaux, n'autres bestes, & sont si sauvages qu'on ne les scauroit iamais apprivoiser, quelques ieunes qu'on les prene. Parquoy on ne les peut auoir sinon en certaines trappes, ou fosses couuertes de branches & de fueilles, qu'on leur dresse es lieux solitaires & desuoiez où ils repairent. Mais si on veut auoir le passeremps de les chasser, il faut choisir quelque lieu semé d'arbres assez esloignez les vns des autres, qui ne soyent si gros qu'on ne puisse d'vne grande viffesse tourner à l'entour. Ne si minces aussi que tout le corps n'en soit couuert, lors on faict lancer la beste à grand bruit de trompes & de huee,

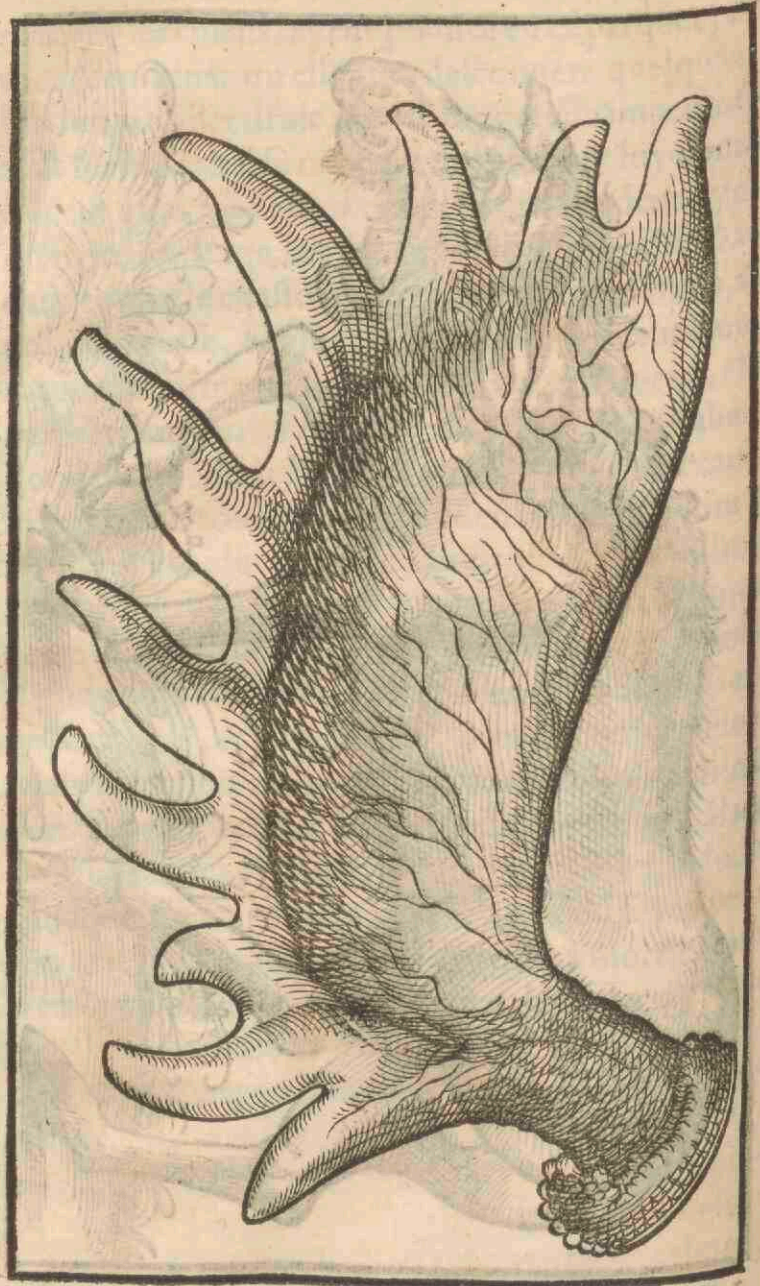
LA DESCRIPTION

tant que les chiens l'ayent poussee en ce parquer, où tout incontināt qu'elle aura descouuert quelqu'vn, ne faudra d'aller droit à luy d'vne grande impetuosi- té & furie. Mais il se rempare de l'arbre, & luy donne fil peut quel que coup d'espieu en passant, de quoy elle s'irrite dauātage, car elle ne tumbé pas si tost: Dardant contre le chasseur vne grande langue si rude, aspre, espineuse, & gluante, que si elle luy peut seulement attaindre tant soit peu de son vestement, elle l'attirera sans qu'il s'en puisse demesler, & ne l'abandonnera qu'elle ne l'ayt mis en pieces & morceaux. Si toutesfois tournoyant en ce combat, qui dure le plus souuent plus qu'on ne voudroit, il se trouuoit lassé, il ne luy faiēt que ietter vn bonnet, ou quelque piece de drap qui soit rouge, sur quoy elle ira soudain à coups de pieds & de cornes descharger sa rage & collere, & ce pendant il peut prendre haleine. Mais si quelqu'vn de là aupres veult aussi auoir sa part du passeremps, & la faire venir contre luy, Il n'a qu'à luy escrier deux ou trois fois ce mot ici, lu, lu, lu car incontināt elle l'ira attacher, & ainsi se relayent les vns les autres, tant qu'on l'aye mise à mort, car autrement ils ne s'en pourroyent pas demesler d'autant que depuis qu'elle s'est vne fois acharnee sur quelqu'vn, elle n'en part iamais que l'vn où l'autre n'y demeure.



LE POVRTAICT DE L'ELLEND.

Gg ij



LE PORTRAICT DE L'EMEND.

8g ij

ELLEND.

ELEND est dict des Latins *Alces*, & des Polagues & Lituanies *Lafs* & *Pommod* aussi. Mais les Polagues improprement le prenēt pour l'Asne sauuage, dont il ne tient rien sinon les oreilles, ayāt le pied fourchu, q̄ ressemble presque du tout au Cerf, horsmis qu'il est beaucoup plus grand, car le pied d'un Ellend arriue bien à celuy d'un Tatu-reau, ou peu s'en faut. Et a la teste qu'on appelle vul-gairement les cornes, d'une autre façon approchant plus de celles d'un Dain. Lesquelles s'estendent & ap-planissent en paulmeure, qui n'est pas si perlee ny cā-nelee de gouttieres, comme est le mairrain d'un Cerf. Et si les andouilliers sont plus cours & plus droicts, le tout presque blanc. l'Ellend a aussi des creins assez longs, & les oreilles d'un Asne, comme il a esté dict cy dessus, & vne grosse louppe qui luy pend souz la gorge, avec le museau despireusemēt long, & la leu-re de dessouz si auācee qu'il est contrainct de paistre & viāder à reculons. Cesar, Plinē & Pausanias en ont dict beaucoup de choses à la volée, sans les auoir cog-neues, comme a faict encores Albert le Grand, com-bien qu'il soit venu assez long temps apres eux. Ce moticy d'Ellend en langage Alleman vault autant à dire comme misere: Et à la verité cest animal est fort miserable, s'il est vray qu'il tombe tous les iours du mal caduque ainsi qu'on dict. Mais son ongle a de grandes proprietēz & verrus contre ceste maladie, si on la porte pendue au col, ou au doigt en façon d'an-neau, ou bien qu'on la prenne par la bouche. Au reste

cest vne fort viste beste, qui court bien plustost & plus longuement qu'un Cerf. Non point en galoppant, comme font les autres, mais allant l'amble & le traquenard. Estant prise, pour si peu offencee qu'elle soit elle meurt incontināt, aussi est elle craintive sur toutes autres, voire plus que le Cheureul: Toutefois si on les prend ieunes on les peut appriuoiser. On accoustre la peau en façon de buffle, & est plus forte & plus bourrue.

Pour le regard des autres particularitez de Lituanie, Vilne est la ville capitale de tout le pays, plus grā de deux fois que Cracouie, mais non pas si peuplee, ne les maisons si ferrees: car elles sont toutes distinctes & separees de places & iardinages. Elle est situee entre des collines & petites mōtagnettes sur l'assemblément des riuieres de Vuelie & de Vilne dont elle prend le nom: Et est maintenant enuironnee de murailles, ayant semblablement plusieurs Eglises & monasteres de maçonnerie, & entre autres celui des Cordeliers, qui est fort magnifiquement basti. Toutesfois il y a plus d'Eglises de la religion Grecque ou Ruthenique que de la catholique Romaine, combien que le siege episcopal y soit. L'autre d'apres pour le iourd'huy est Trochi, où il y a ordinairement vn grand nombre de luifs qui ne prestēt pas à vsure: mais tiennent les fermes & gabelles.

Il y a en Lituanie outre les Palatins, & Castellans qui ont esté mis cy deuant, vn Chancelier, des Capitaines, Marechal du pays, & Marechal de la Cour, Thresorier du pays, Maistre d'hostel, Panetier, Eschāson, Escuyer d'escuyrie, Port'espee, Souz chambrier

& autres officiers, tout ainsi qu'au royaume de Poloigne. Auquel la grand duché de Lithuanie fut vnue & incorporee par le roy Vvladislaus Iaghellō, & son cousin Vitoüdu Alex Ire. en l'assemblée tenue en la ville de Rodlo sur la riuere de Bug, le 2. iour d'Octobre 1413. Toutes les autres choses concernâtes les affaires de ce païs, sont remises au discours de l'histoire, où on les pourra voir, & en estre informé plus amplement.

SAMOGITHIE.

SE mot de Samogithie en langage du pays, vaut autant à dire, comme pays bas. Aussi est il és extremitez de la terre, sur le bord de la mer deuers Septentrion, au bout de la Lithuanie, entre Prusse & Liuonie, dont il est de tous costez separé de boys, montagnes & riuieres, tellement qu'il semble que ce soit quelque pays à part. Toutefois il a esté tousiours souz l'obeissance des Lithuaniens, & presque de mesmes façons de faire avec eux, sinō que le lāgage n'est pas du tout semblable, & aussi que les personnes y sont de plus grande corpulence qu'ē Lithuanie. Mais c'est vne chose assez estrange, qu'hōmes & femmes estans tels ils font neantmoins bien souuent des nains, & quelque fois des geans en recōpēce de ce deffaut. Ainsi la nature se iouē & esbat en ces deux extremitez, où elle acheue son effect: car les vns ny les autres n'engendrent plus, comme estâs de lespece des môstres. C'estoit anciennemēt vn peuple fort farouche, & qui auoit de merueilleuses façōs de faire. Car il leur estoit permis d'espouser iusqu'à sept

femmes, voire leurs belles meres & belles sœurs. Et n'auoyent aucun vsage de pain ne de vin, non pas mesme de ceruoise, de metaux, d'estuues, ny de poissons, dont ils se sont depuis quelque peu mieux accommodez. Quant à leur religiō, la principale chose qu'ils adoroyēt estoit le feu, que le ministre entretenoit cōtinuellement dans vne tour au sommet d'vne haute montaigne, sur la riuere de Neuiazza. Mais ils portoyent avec ce quelque honneur & reuerence aux forests desdiees, où ils faisoient tous les ans vne fort belle & solennelle feste le premier iour d'Octobre, iusques à ce qu'ils furent cōuertis à la foy tout incontināt apres les Lithuaniens, par leur seigneur Iaghellon, lequel mit l'Eglise Cathedrale à Miedniki, en l'honneur des saints martyrs Alexandre, Theodore & Euancius. Le premier Euesque fut vn Mathias nay à Vilne de pere & mere Allemans, d'autant qu'il sçauoit le langage. Ceste prouince peut auoir quelques trente ou quarante lieues de long & de large. Car elle s'estend presque en rondeur, & est diuisee en ces huit cōtrees ou regions Tragola, Miedniki, Chrosse, Rosena, Viduki, Vielnuza, Celthyni, & Czetra.

LIVONIE.

LA declination de l'empire Romain a esté cause de mettre en bruiet & reputation beaucoup de peuples auparauant incogneus, lesquels ne voyans plus deuant eux les obstacles & empeschemens dont ils estoient arrestez, tout ainsi que

que d'une forte escluse, espoisse & massiue, ne faillirent soudain de se respandre de toutes parts pour chercher de plus douces & gracieuses demeures. Côme firent les Huns, Gots & Vandales qui se ietterent sur les Gaules, Italie & Espagne, & en leur lieu vindrent à succeder d'autres nations encorés plus esloignées & barbares. Car il n'y a gueres d'apparence que les Italiens eussent voulu abandonner vne si belle, si douce & agreable region, pour venir mourir de faim & de froid en des contrees qui estoient lors insupportables à ceux du pays mesme. Tous ces peuples sont doncques venus d'une mesme origine & commencement, à sçauoir de la Scythie ou Sarmatie Asiaticque. Et pource qu'ils estoient si simples & grossiers, que les Liuoniens (entre les autres) apres auoir exprimé le miel de la cire la iettoient là, côme quelque marc inutile, iusqu'à ce qu'on leur en eust monstré l'usage, & qu'ils n'auoyent aucune cognoissance des bonnes lettres, car la barbarie & ignorāce auoyent desia commencé à se desborder de toutes parts: Aussi n'auons nous peu guere sçauoir de leurs nouuelles, au moins dont on peust parler d'asseurāce, sinon depuis le tēps de l'Empereur Federic premier, dict Barberousse, qu'un certain personnage de grād zele & deuotiō nommé Meinrad, des marches de Lubec & Hambourg enuiron l'an 1186. nauiga en Liuonie en la compagnie de quelques marchans, & s'y arresta pour planter la foy chrestienne. Ce qui luy succeda si bien qu'il cōuertit vne grand partie du peuple. Et fut depuis par l'Archeuesque de Brene consacré Euesque de Vilne, où il fit bastir la premiere Eglise. Plusieurs Allemās & au-

LA DESCRIPTION

tres estrangers commécerent lors à se retirer deuers luy pour le renforcer tousiours d'auantage en ceste saincte & religieuse entreprise, & firent vn Ordre appellé les freres Port'espees, pour ce que leurs marques & cognoissance estoient de deux espees incarnates, coufues en croix Bourguignône sur de longs habits blancs qui leur alloient iusques sur le col du pied. Mais ne se trouuans pas assez forts pour dominer le pays, & resister aux infideles qui auoyent desia defaict & mis à mort le successeur d'iceluy Meinrad, nommé Bertolde, ils appellerēt les cheualiers de Prusse à leur secours qui acheuerent de conquerir & reduire tout le reste de Liuonie, laquelle ils ont tousiours gardeé depuis. Et n'y a eu autres seigneurs q̄ le Grād maistre avec ses Cheualiers & les Prelats, departis en ceste sorte. Le Grand maistre iouist de la ville de Rigue ensemblement avec l'Archeuesque: Et partent entr'eux tous les reuenus redeuances & deuoirs charges & impositions. Mais il a en auantage le chasteau de la ville, & celuy de Dunemöd qui est à deux lieuës de là sur le bord de la mer. Plus les villes de Riualie, Perno, Venden & Volmer, il souloit aussi auoir Narui. Mais le grand Duc de Moscouie le luy osta l'an 1558. l'Archeuesque a aussi à sa part plusieurs places & fortresses, comme Kokenhusen, & Marienhufen, Vellini, Vvitkenstein & Querpael. L'uesque de Derpt ou Torpat est seigneur temporel & spirituel de la ville & du chasteau qui est ioignant la grand Eglise tout au haut. Il a aussi Nienhusen qui est à dixhuiët lieuës de là sur les aduenues & frontieres de Moscouie, avec Verbake & Oldenhort. L'uesque

d'Abfel a les villes d'Abfel & d'Ofel, & le chasteau Darnesborch. Celuy de Riualie n'a rien au temporel de la ville, car le Grād maistre en iouyft: Mais a quelques places & chasteaux dehors au plat pays. Quant à la ville de Righe, elle est situee sur le bord de la Duuine à deux lieues de la mer, & cinquante de Riualie le long de la coste, trente de Torpat, qui est bien auant dans la terre, quarante de Vilne en Lithuanie, & soixante de Kunisberg en Prusse. Or ces Grands-maistres avec leurs Cheualiers ont esté tousiours gés fort hargneux, ambitieux, entreprenans & grands guerriers, & qui ont par vn long temps fort molesté leurs voyfins, iusqu'à ce que finablement les roys de Poloigne en ont eu la raison, & les ont rāgez du tout souz leur obeissance, dont ils pretendent le titre seigneurial de Liuonie. Le grand Duc de Moscouie l'an 1381 s'estant voulu attacher au chasteau de Nienhusen qui est des appartenāces de l'Euesché de Torpat, avec bien trois cens mille combatans, y fut tué d'vne estrange sorte. Car le Capitaine de la place se voyant reduict à l'extremité, & n'y auoir plus d'ordre de tenir, eut recours aux prieres & oraisons, esquelles s'estant endormy en vne Chappelle sur le marchepied de l'autel, eut ie ne scay quelle vision, tellement que le lendemain de bon matin il s'en alla au haut d'vne tour, & de là au nom de Dieu descocha de toute sa force & roideur droict encontre le Soleil qui ne faisoit que poindre, vne fleche qui alla artaindre & percer le cueur du Moscouite. Au moyen dequoy ses gens furent contraincts de desloger sans rien faire pour ce coup, l'arc dont fut faict ce beau coup y.

LA DESCRIPTION

a depuis esté gardé fort reueremmēt sur le grand autel de l'Eglise. L'an 1500 Basile grand Duc de Moscouie estāt derechef allé assaillir les Liuoniens avec cēt mille de ses subiets, & trente mille Tarrares, fut défait entièrement aupres de Plefcouie le 14. iour de Septembre, & presque tous ses gens tuez par le Grād maistre Gautier de Plettemberg, qui n'auoit en tout que 7000. chevaux Allemans, & 5000 hommes du pays, sans qu'il perdist sinon vn seul Allemā tant seulement. Ce qui fut cause que le Mōscouite fit lors la paix avec eux pour 50 ans. Mais l'an 1527. ayant toute la Liuonie horsmis Absel & Ofel receu la doctrine de Luther, qu'vn de ses disciples nommé Pellio natif de Vvitemberg commēca lors à semer en la ville de Torpat, & le peuple s'estant de furie ietté sur les temples des Rutheniens, parmi les Eglises & monasteres des Catholiques, il leur eust deslors volontiers couru sus pour s'envenger, si ce n'eust esté le respect de la paix qui duroit encores. Et pourtant il s'en retint iuf qu'à l'an 1558. apres que le Roy Sigismund Auguste eut contraint le Grand maistre de remettre en liberté son nepueu l'Archeuesque de Righe, fils du Marquis Ioachim de Brandebourg, & luy restituer ses biens qu'il auoit vsurpez. Car tout incontinant apres Basile prenant son fondement sur ie ne sçay quel outrage que ceux de la garnison de Narui auoyēt fait à ses gens estans au petit Narui qu'il auoit basti tout aupres de l'autre, y enuoya vne armee de trois cens mille hommes au moys de Iannier, qui pillerent par 40 iours entiers tout le territoire de Torpat, & de là s'en retournerēt par celui de Lyden & de Narui où

ils firēt le mesme, emmenās grand nōbre d'esclaves & butin sans que personne leur dōnast empeschement. Puis au mois de Iuin ensuyuant retournerent encores, quatre vingts mille Moscouites, qui lors prirent Narui, & l'ont tousiours depuis gardee: Et de là ils allerēt assiéger Niéhusen & Torpat, qui leur furent réduës, & y feirent de grands maux & ruines. A la verité qui voudra prédre garde à la situation de Liuonie, on verra qu'elle est comme vne butte, plantee tout expres, pōur seruir de passetemps aux Moscouites & Polagues: Estāt serree & enclose entre les riuieres de Narui, qui la separe de la province de Nouogarde, du costé de Septentrion, & de celle de la Duuine deuers Midy, le long de laquelle sont Lithuanie & Samogithie, Deuers Orient elle a la Duché de Plescouie, qui est du Moscouite & vers soleil couchant, la mer Baltique. C'est au reste presque vne mesme chose avec la Lithuanie, & les façons de faire des deux peuples toutes semblables, le pays plain, marescaugeux, couuert de bois, & arrousé de plusieurs riuieres qui le rendent tresfertile & abondant en grains, dont il fournit en temps de necessité le pays d'alentour, Et en enuoye encores par mer iusques en Dāne march, Lubec, Frize, & Hollande, voire en Portugal & Espagne. Il y a aussi force poisson, & du bestial assez, à cause des beaux pacages: des Ours, Ellends, Bisons, Loups, Regnards, Martres, Loups ceruiers, Zibelins, Hermines, & autres bestes sauuages, dont les peaux sont fort exquises, & de grād pris. Les Lyeures y changent de poil, qui est gris en Esté, & blanc en Hyuer, tout ainsi qu'aux montagnes de Suisse, Sa-

LA DESCRIPTION

uoie & Dauphiné, & sur tout les dames de maison font fort curieuses de se faire gorgiales, & se donner du bon temps, avec ceux qui leur font la cour.

PRUSSE ET
POMERANIE.

L semble par tout le traict & discours de la presente histoire, que Pomeranie & Prusse n'ayent esté qu'une mesme chose, pource qu'il n'y a iamais eu guerres de difference de meurs, de façons de faire, ny de langage entr'eux, & n'y a aucune marque notable, dont ces deux peuples peussent estre separez. Aussi le plus souuent sont ils pris l'un pour l'autre, car quant il est question de Dätzik, on le met en Prusse. Combien qu'à la verité il soit en Pomeranie, pource que la vraye Prusse est celle qui est enclose entre la mer, & les riuieres de Vistule, Deruance, Ossa, & Nemene. Mais si la disposition & assiette des lieux n'a peu faire ceste separatiõ, les choses qui par traict de temps ont succedé, ont distingué leurs bornes & limites, comme ordinairement il aduient à toutes autres dominations & seigneuries, qui se reiglent tousiours selon les cõquestes des Princes, souz l'obeyssance desquels elles viennent à estre reduictes. Car les Polagues sont pour le iourd'huy seigneurs de toute la Prusse, horsmis de celle portion, qui est le long de la mer, ou sont situees les villes de Kunisberg, c'est à dire Montreal, ouurage d'un Roy de Boheme, Loescat, Augerbourg, Lansperg, Biestar, & Rosembourg, qui sont souz un Duc à part, lequel

neantmoins recognoist le tout, & le tient en foy & hommage des Roys de Poloigne, suyuant la conuention qui en fut faicte l'an 1525. entre le Roy Sigismūd & Albert, Marquis de Brandebourg, Grand maistre de Prusse, dōt à la verité les Polagues ne se sçauoyēt passer sans de grandes incōmoditez. Car elle leur ouure & ferme la mer, d'autant que la riuere de Vistule, qui coupe la Poloigne comme en deux moytiez, passe par Cracouie, & les autres meilleures villes & citez. Et dauantage costoye & recognoist toutes les plus fertiles & meilleures contrees du pays, puis va finalement tumber en la mer de Prusse à Dantzik, d'oū contremont l'eau viennent la plus part des choses dont le Royaume à besoin. Parquoy il ne se faut pas esbahir, si là dessus il y a eu de grādes guerres par vn si long temps, iusques à ce que finalement les Polagues l'ayent euē ainsi paisible & obeyssante, comme elle est pour le iourd'huy. Car la Samogithie & Liuonie, qui sont aussi regions maritimes regardent plus Lithuanie que Poloigne: Et vn Royaume ou estat sans la mer, est à peu pres tout ainsi qu'vn marchand sans credit, qui ne peut gueres bien faire ses besongnes. Aussi n'y a il iamais eu prouince où les Polagues ayent trouuē plus d'affaires & de resistance, ny qui se soit monstree plus rebourse & opiniastre, qui par tant de fois se soit souleuee, & qui ayt faict de plus grandes brigues, pratiques & mencees, que ceste cy. Cōme le discours de l'histoire le pourra assez clairement donner à cognoistre, où cela doit estre renouyē & remis. Mais quant à l'affiette du pays, deuers soleil leuant il confine à vn bout de Lithuanie & Sa-

LA DESCRIPTION

mogithie: Deuers Midy, à Masouie & vn coing de la petite Poloigne: Du costé d'Occident à Pomeranie, & de Septentrion à la mer, ou il y a plusieurs beaux ports. Par toute la coste lon pesche grande quantité d'ambre iaune, tenu autrefois en si grand' estime par les anciens Romains, durant la plus grand vogue de leur Monarchie, que l'Empereur Domitian enuoya tout expres vne armee faire la guerre en Prusse, pour en recouurer, Tout ainsi que Iules Cesar au parauant estoit passé en Angleterre pour l'amour des perles. Et n'y auoit lors Esclaue de si grand pris, qu'on ne l'eust tresvoluntiers chagé pour quelque petite medalle d'ambre, tant ils y trouuoient de plaisir & de contentement, outre les grandes proprietéz & vertus qu'il a en la medicine, qui sont presque incroyables. Aussi on le pesche à grand trauail & difficulté, lors que les vents de Ponant soufflent, Car quelque froid qu'il face (& si il gelle fort rudemét en ces quartiers là) il faut que les hommes se mettent tous nuds iusques bien auant dans l'eau, pour le tirer du fonds de la mer, avec certain instrument approprié à cela, qui est vn grād filé soustenu de deux perches, & l'apportent au riuage, tout entremeslé parmy les herbes, dont les femmes qui sont là attendantes le separent & escurent. Neátmoins ils n'oseroyent en retenir vn seul grain, sur peine d'estre griefuement punis, car il faut qu'ils le rapportent entierement aux Gouverneurs, lesquels pour leur payement & recompence, leur font donner autant de sel pesant, sans auoir autre chose pour leur peine, & le danger ou ils se mettent. Encore n'y a il qu'environ trente villages des Sudiniens,

Sudiniens, lesquels habitent en ceste demie Isle, qu'on appelle Brusca, qui ayent priuilege d'exercer ceste pescherie. Au reste, que c'est de l'ambre que les Grecs appellent *Electron*, les Latins *Succinum*, & les Allemas *Glass*, ou verre: Si c'est l'urine glacee de quelque animal, dont il est aussi appelé *Lyncurium*, ou bien quelque excrement de la mer, comme on dit que l'ambre gris est sperme de balene, ou vne espece de fonge qui croist au fonds, & par le mouuement & agitation des vndes s'esleue dessus l'eau, ou bien quelque sueur & gresse de la terre ainsi assemblee par les rais du soleil, comme veult Nicias, ou la gomme de quelques arbres, ou vne forte de souphre ou bitume. De rout cela on n'en scauroit que dire à la verité, d'autat qu'on n'a point encores descouuert le lieu de sa procreatiō. Mais il est bien plus raisonnable de croire que ce soit quelque bitume, qu'autre chose, à cause de sa facile & soudaine inflamation, car ce seroit grand simplese de s'arrester à l'opinion des poëtes, qui ont songé que c'estoyent les larmes des Platanes, en quoy furent iadis transmues les pauures sœurs de l'ambitieux Phaëton, le long de la riuere du Pau en Italie, veu qu'il n'y creut iamais ambre, & y a avec ce bien peu de Platanes. Mais laissant à part ces curiositez & recherches qui serōt plus à propos en vn autre endroit: Les commoditez de la Prusse ne consistent pas seulement à l'ambre iaune, car c'est vn pays tresriche & abondant de beaucoup de choses necessaires, pour l'usage de l'homme. Comme bleds, legumes, bestial, venaison, poissons de mer, & d'eau douce, & force passages. Estant la terre par tout arrousee d'eaus profi-

tables & gracieuses, & le pays fort habité. Il y a aussi des bestes sauvages, qui ne se trouvent pas ailleurs, dont il a esté parlé en la Lithuanie. Aux villes dont la principale est pour le iourd'huy Dartzik, l'un des plus beaux & riches apports de tout le Septentrion, on y parle Alleman, mais les villages & le plat pays ont tousiours retenu l'ancien lagage. Et qui voudra prédre garde de pres à ceste petite contree, il semble que ce soit vne autre mappemonde, ou sont representees les principales villes & citez de tous les plus fameux & renommez pays, voire quelques provinces mesmes, comme Brandebourg, Hollande, Rome, Venise, Vittemberg, Lunebourg, Cracouie, Strasbourg, Mariembourg, & semblables: Ce qu'on doit referer aux Commandeurs qui y ont dominé, lesquels ont autrefois couru plusieurs & diuers endroits de la terre. Quant à l'origine des Prussiens, ou Borussiens, anciennement dictz aussi Humilgeriens, car la contree qui est le lóg de la riuere de Vistule s'appelle encores pour le iourd'huy d'un nom corrompu, Culmigerie: On dit qu'ils vindrent iadis des regions Septentrionales, prochaines des monts Riphees, & des riuages du fleuve Tanais, lesquelles ils abandonnerent pour y estre l'air si rude & insupportable, à cause des extremes froidures, neiges & gellees, qui y reignent continuellement, & la terre si malheureuse qu'elle ne produit rié qui vaille, pour l'usage & maintenance de l'homme. S'estás doncques desbandez pour aller chercher quelques autres nouvelles, & plus gracieuses demeures, arriuerent finalement en Prusse, où les habitans leur ottroyerent vne portion

de la contree pour la cultiuer, & ceux cy en recompence leur feirent part des biens & cōmoditez qu'ils auoyent apportees, voire de leurs femmes & filles propres, pour saccroistre & multiplier. Ainsi festans enamourez de la beauté & plaifance du lieu, de la fertilité de la terre, bonté de l'air, & courtoisie du peuple, ne voulurent point passer outre, mais s'arrestans là peste mesle avec les autres, en peu de temps, estendirent bien auât leurs limites sur leurs voisins, mesmement les Allemans qui habitoient és enuirōs de la Vistule, lesquels ils desconfirent & meirent en routte par plusieurs fois. Mais encores avec tout cela ils estoient si pressez & contrains, que le plus souuent ils venoyent ensemble à noyses & debats pour les pascages, & autres ayfances de leurs cheuaux, & de leur bestial, ou consistoit tout leur auoir: Iusques à ce, que meuz de l'exēple des mouches à miel, ils esleurent Roy l'un d'entr'eux, tressage & aduisé personnage, appellé Vidvvtus, lequel tout incontinant se meit à les rallier, au lieu qu'ils estoient au parauant escartez & esendus çà & là, en confusion & desordre, Et leur departit en bon pere de famille leurs ouvrages & labeurs, les vns à cultiuer les terres, les autres à songner des mouches à miel, les autres à garder le bestial, à pescher, à apprēdre quelque mestier: Voulant pour tousiours mieux les appriuoyser, que souuent ils beussent & banquetassent ensemble. Et ainsi d'une vie sauuage & farouche, les amena à vne douceur de conuersation politique. Mais ils receurent & aprirent leur religiō, ou plustost idolatrie des Sudiniens leurs voisins, qui leur presterent leurs pre-

LA DESCRIPTION

stres & ministres pour les instruire à adorer le soleil, les estoilles, serpens, & arbres des forests, & les plus solitaires animaux qui y fussent. En quoy ils ont fort long temps & opiniastrémét perseueré, iusques à ce que par le moyen des Roys de Poloigne, ils ont esté attiréz, non sans grand' peine & trauail, à la cognoissance de l'Euangile: festans plusieurs fois rebellez, & pris les armes pour ceste occasion, comme l'vne des plus obstinee & rebourse nation qui ayt gueres iamais esté. Toutesfois ils demeurèrent depuis tellement quellement en obeyssance, iusques à l'an 1227. que festans mis à infester le pays de Masouie, le Duc Conrad fut cōtraint d'appeller à son secours les Cheualiers Theutons, qui auoyent n'aguères esté iettez hors de la terre saincte par les Sarrazins, & festoyent retirez à Rome, ou il les enuoya querir, & leur donna la contree de Culme, d'ou ils cōmancerent de faire la guerre à ceux de Prusse. Et à la fin se feirent maistres & seigneurs du pays, car avec le temps ils y possederēt plus de cinquâte forteresses, & quatre vingts que villes que bourgades. Tellement qu'ils donnerēt depuis plus d'affaires aux Polaqes, que peuple n'auoit point encores fait: Mais finablement ils furent du tout domptez, du temps des Roys Casimir & Sigismund. Cest ordre icy de Cheualiers Theutōs prit son commācement en l'hospital nostre Dame de Ierusalem, enuiron l'an 1190. & en fut le premier grand maistre Henry de Valpot, qui y attira tout plein de biens, tant d'Alemagne que d'Italie. Depuis ils furent remuez en la ville d'Accre, & finablement chassez de Surie du tout, parquoy ils furent contraincts de

se retirer à Rome, dont ils furent appelez, estant lors Grand maistre Herman de Salza tresvaleurux personnage, qui les gouerna trente ans : Soubz lequel se vindrent ioindre & vnir les Cheualiers de Liouonie marquez à deux espees vermeilles croisees l'une sur l'autre, pource qu'ils ne se trouuoient pas assez forts pour tenir pied à ceux du pays. Et delà de main à main vindrent à vn fort grand pouuoir. La principale ville de Prusse est Dantzik, combien que de vray elle soit en Pomeranie, comme a esté dict cy dessus. Puis Elbinghen, Thorn, Culme, Kunisberg, Suece, Gneue, Derfaue, Nouo, Brodnicie, Brandebourg, Engelsberg, Grabin, Venceslaue, Golube, Grudent, Altembourg, Osterod, Nidbourg, Zialdouie, Scürthno, Curutnic, Brathian, Couale, Hamerstein, Bithonie, Lembourg, Holande, Piscarie, Rogosne, Stume, Tucholie & quelques autres moindres.

V REGARD DE POMERANIE, toute ceste estendue de pais enclose de la mer Baltique du costé de Septentrion, de la riuere de Vistule de celuy d'Orient, de Bro, Guida, Nothez & de la grande Poloigne deuers Midy, & d'Odre à l'Occident, estoit anciennement apelé & est encore Pomeranie, comme qui diroit Maritime: Pourcequ'il sested ainsi le long de la mer sans entrer gueres auant dans la terre. Toutesfois il n'est pas subiect pour cela au danger & inconuenient d'estre submergé, comme pourroyent estre Frize, Holande & autres de semblable situation, à cause des fortes digues & remparts dont la nature la pourueu

& muny à l'encontre de tous les flots, tempestes, & inundations qui scauroyent aduenir du costé de la mer, & pourtant il a esté tousiours fort habité. Aussi il est tres fertile & abondant en bleds, fruiçts, bestial, miel, cire, poisson & toutes sortes de venaison, estant semé par endroiçts de forests & bocages tout à propos, arrousé par tout de force riuieres & ruisseaux qui le rendent tant plus plaisant & agreable, & si il y a encores grand nombre de lacs & estangs. Ce pays fouloit estre autrefois vne des Prouinces de l'empire des Polaqucs, mais maintenant il a ses Ducs & Seigneurs à part, qui toutesfois sont souz la protection & obeissance des Roys de Poloigne, lesquels ont eniambé & retenu dix ou douze lieuës de pays deçà la riuiere de Vistule, iusques à Stargarde & Limbourg: car tout cela est maintenant compris souz la Prusse. Mais les autres villes sont celles cy le long de la mer Stolpen, Coslin, Colleberg, Gripsuuald & Camin, & quelques autres plus au dedans du pays qui est fort peuplé par tout.

S I L E S I E.

VVLADISLAUS Roy de Poloigne, premier de ce nom, auant que d'estre venu à la couronne, ne qu'il eust esté marié, eut vn bastard nommé Sbignee, qui fut mauuais garçon, insolent & desbauché au possible, dont à la fin son frere legitime Boleslaus Criuouste fut contrainct de le faire mourir. Cestuy cy ayât toute sa vie faict le train de bādoullier, entre ses autres entreprises & exploits amena vn iour grand nombre de Saxons, Bohemiës, & autres semblables auanturiers en ceste contree de

pays qui est deçà & delà la riuere d'Odre, entre les
 royaumes de Poloigne & de Boheme, où ils s'arre-
 sterent quelque temps y faisant beaucoup de maux
 & pilleries. Ce qui fut cause que tousiours depuis el-
 le a esté appelee Silesie, quasi Slezaci, qui en langue
 Polonoise signifie amas de gés, lesquels de plusieurs
 endroiets s'assemblent & reduisent vn mesme lieu.
 Car lors, voire de bien longue main elle estoit soubz
 l'obeissance des seuls Polagues, & faisoit vne portiõ
 du royaume, qui s'estendoit iusques sur les frõtieres
 de Boheme. Comme on peut assez comprendre de
 ce que Miecislau premier chrestien, parmy les au-
 tres Eueschez qu'il institua en Poloigne, en mit vne à
 Smorogouie qui est en Silesie, d'où elle fut depuis
 transportee par le Roy Casimir premier à Vvratilla-
 uie, pour la commodité de sa situation qui est sur la
 riuere d'Odre, presque au milieu de tout le pays,
 dont ce Diocese occupe la plus grand part. Et d'auã-
 tage le tribut qu'on appelle le denier de saint Pierre
 à quoy les Polagues se cottiserent enuers le siege A-
 postolique pour la dispence d'iceluy Casimir, se leue
 encores pour le iourd'huy aussi bien en Silesie & Po-
 meranie comme au reste de la Poloigne, ce qui mon-
 stre assez que ces deux prouinces en souloyent estre
 anciennement. Mais ceste cy commença à estre des-
 membree apres la mort de Boleslaus Criuoste en-
 uiron l'an 1163. que Vladislaus l'ainné de ses enfans,
 s'estant tirãniquement porté enuers ses freres fut par
 eux chassé du royaume. Et ayãt eu recours à l'Empe-
 reur Frederic Barberousse son allié, apres plusieurs lo-
 gues guerres, s'accorderent finalement ensemble,

qu'il auoit pour luy & les siens le pays de Silesie, à la charge de le tenir en fief des roys de Pologne. Toutesfois auant qu'il en eust pris possession il mourut. Parquoy elle fut partie entre ses trois enfans, l'aîné desquels appelé Boleslaus eut la contree de Vvratisslauie, Miecisslaus Ratiborie & Oppolte, Et Conrad Glogouie & Crosne: Et delà sont descendus depuis tous les Princes & Ducs de Silesie, iusqu'à ce qu'elle ait esté reduicte à l'obeissance des roys de Boheme. Car Boleslaus estant decedé l'an 1200, laissa vn seul fils Henry surnommé depuis le Barbu, lequel fut tuteur du roy Boleslaus le Chaste, & luy fit beaucoup d'ayde & de secours contre les efforts de son oncle Conrad Duc de Masouie. Cestuy cy laissa deux enfans Henry le Pitoyable, & Conrad le Crespe, auxquels de son viuant il fit leurs partages. Mais Conrad ne se voulut point tenir aux seigneuries de Lusace & Lubusse: Parquoy il fit la guerre à son frere qui auoit eu la seigneurie de Vvratisslauie, & tout le reste de l'estat: Et y eut bataille donnée pres Studnicie, dont Henry eut la victoire, qui fut tué puis apres en ceste grosse rencontre contre les Tartares, pres la ville de Legnicie l'an 1242. Et laissa quatre enfans, à sçauoir Boleslaus le Chauue, Henry, Conrad & Vvladisslaus. Boleslaus ne se contentant pas de la seigneurie de Vvratisslauie, la permuta avec son frere Henry pour celle de Legnicie. Mais Henry quelque temps apres fut surpris en se baignant par la trahison & meschanceté d'vn de ces plus grans fauorits, & mené à Glogouie à son oncle Conrad, qui le fit enclorre dans vn vaisseau de fer si estroit & serré, qu'il n'y pouuoit estre autrement

trement que debout, y ayant seulement deux petites
 ouuertures, par l'vne desquelles il respiroit & pre-
 noit sa refectiō, & par l'autre faisoit ses necessitez. Et
 ainsi le tint six mois entiers, tant q̄ vaincu de ce tour-
 ment & misere, il luy accorda tout ce qu'il voulut, &
 ainsi fut mis dehors. Toutesfois il mourut bien tost
 apres l'an 1293. laissant trois enfans Boleslaus, Henry
 & Vvladislaus, lesquels firent trois lots de la succes-
 sion de leur pere, à sçauoir Vvratisslaue, Legnicie, &
 Bregēsc. Mais pource que ceste derniere n'estoit pas
 esgale aux deux autres, ils conuindrent que celuy à
 qui elle auendroit auroit pour supplement & recō-
 pense 32000. escus de Legnicie, & 48000. de Vvratif-
 laue. Au moyen dequoy Boleslaus qui estoit fort
 grand despencier, & pourtāt friant de cest argent, se
 contenta de l'auoir pour sa part, sans autrement iet-
 ter au fort. Tout incontinant apres suruindrent les
 dissentiōs & guerres ciuiles entre ces trois freres, les-
 quelles dōnerent occasiō à lean Roy de Boheme de
 s'emparer l'an 1324. de ce qu'ils tenoyent, & de tout
 le reste de Silesie. Car Glogouie, Zegaue, Olesnice,
 Stiuanie, Falkemberg, & les autres seigneuries vin-
 drent biē tost en ses mains, & de luy à ses succeffeurs,
 où elles sont tousiours depuis demeurees, quelques
 droicts & actiōs que les roys de Poloigne y puissent
 raisonnablement pretendre. Quant à la situation du
 pays, du costé de Midy il touche à Morauie & Bohe-
 me, où il y a force montaignes: & de leuant & Septē-
 trion à la grande Poloigne, dont il est separé par vne
 longue estendue de forests sans aucune discontinua-
 tion: Mais deuers Occident il confine à ceste partic-

de Saxe où sont les riches minieres de metaux, ayant quelque trente lieuës de long, & vingt ou vingt cinq de large: Tresfertile & abondât de toutes choses requises pour la vie & vsage de l'homme, & fort agreable à cause des boys & riuieres qui le trauersent en plusieurs endroits, & s'en vont rendre dans celle d'Odre, des anciens dicte Guttalus, laquelle coupe la Silesie presque en deux parties esgales, & passant par Vvratisslaue, puis par Francford en Brandebourg, va finalement se descharger en la mer de Pomeranie, pres la ville de Stetin, où elle faict vne belle isle, & vn lac au dessouz.

VVALACHIE.

Les Palatins ou Vayuodes de Vvalachie auoyent de tout temps esté tributaires des Roys de Hongrie, & souz la protectiõ & obeissance d'iceux, iusqu'à ce qu'apres la mort du roy Loys enuiron l'an 1388. les affaires des Hongres estas tous brouillez, le Palatin Pierre se retira d'eux, & s'en vint à Leopoli faire le serment de fidelité au roy Vvladislaus Iaghellon. Ce qui fut depuis continué par ses successeurs en la seigneurie de Vvalachie aux autres roys de Poloigne: Mais par succession de temps leurs partialitez ont ouuert le chemin aux Turcs de les empietter. Car ce a esté tousiours vne nation fort bizarre, fantastique & despitte, & au reste fort endure & belliqueuse, & qui a souuentes fois donné beaucoup d'affaires à ceux qui luy ont voulu demâder quelque chose. Mahumet mesme ce gråd Empereur des Turcs qui conquist en son temps l'empire de Cõ-

Constantinople & celui de Trepizonde, douze royau-
 mes, & deux cés grosses citez, ayāt enuoyé six vingts
 mille combatans contre le Palatin Estienne qui n'a-
 uoit pas 40000. hommes, ils furent neantmoins def-
 faits, & ne s'en sauua que cinq ou six mille. Aussi fut
 ce l'vne des belles victoires qui ayent guerres esté ob-
 tenues contre les princes Ottomans, & ce Palatin le
 plus braue & renomé Capitaine de tout son temps:
 car il fit de grandes choses contre les Turcs, les Hon-
 gres & les Polonois encore. Mais pour retourner aux
 Vvalaques & à leur origine & cōmencement, il faut
 entendre que ce qu'on appelloit Dace anciennemēt,
 estoit vne grāde estendue de pays, qui du costé de Se-
 pcentriō estoit bornee du fleuve Nester, lequel la se-
 paroit de la basse Russie & Podolie. Deuers Occidēt
 elle auoit les Iagifes metanastes, deuers Orient le Da-
 nube & la Mysie inferieure, appelee depuis Bulgarie,
 & du costé de Midy le mesme Danube qui tourne son
 cours en cest endroit vers la haute Mysie qui a pris
 le nom de Bosphore & Seruie. L'empereur Traiā l'ayāt
 finablement subiuguee y trāsporta des gens de toutes
 parts pour la repeupler, car elle auoit esté espuisee d'
 hommes à cause des longues guerres, & la reduit en
 forme de Prouince. Mais du tēps de Galiē, & depuis
 souz Aurelian les Barbares la recōquirent. Les Gots
 aussi se ietterent dedans durant l'empire de Gratian,
 tellement que de ceste meſlange les Vvalaques sont
 descendus, lesquels ayās confondu les meurs, façōs
 de faire & langage des dessusdicts, en ont fait ie ne
 ſçay quoy à part qui ny ressemble plus de rien. Tou-
 tesfois ils vsent aussi du parler Ruthenique & Slauō.

Pour le regard de leur nom, on dict que ce fut vn Romain appellé Flaccus qui le leur dōna premieremēt, & que de là ils ont esté dictz Falachi ou Vyalachi: car les lettres de F. & V. consonante se changent facilement l'vne en l'autre, aussi les Polaques & tous les autres qui vsent de la langue Slauōne, appellent les peuples descendus des Italiens d'vn nom cōmun Vvlassiens ou Vvloffiens, qui approchent fort de celuy de Valaque. C'est vn pays mōtueux & couuert de bois, & pourtāt bien fort & malaisé. Aussi le peuple ne s'amuse gueres à cultiuier les terres; car tout leur faict depend du bestial, dont ils ont tresgrande abondance à cause des beaux pascages qui sont par tout, tellement qu'ils en fournissent non seulement Hongrie & Russie qui sont les pays plus prochains d'eux: mais encore en enuoyent tous les ans vne fort grande quantité en Poloigne, Prusse, Silesie, Boheme, Alemagne, Italie & Turquie. Ils tiennent la religion chrestienne selon l'vsage & tradition des Grecs. Et n'ont gueres esté cogneus sinon depuis l'an 1330. que l'Empereur Charles quatriesme s'estant voulu attacher à eux, y fit fort mal les besognes. Or combien que la Vyalachie soit aussi appelee Moldaue, & q̄ ces deux noms soyent le plus souuent confondus l'vn pour l'autre: neantmoins il y a differēce: Car proprement les Vvlaques sont ceux qui du costé d'Orient & Septentrion confinēt à la Podolie: Et les autres qui habitēt au delà des montagnes & touchēt deuers Midy à la Trāsfyluanie, sont les Moldaues, qu'on appelle aussi Trāfalpins. On diuise encor ces deux pais d'vne autre sorte. Celui qui est en haut deuers Russie du costé d'Oc-

cident est la Valachie, d'ot la principale ville s'appelle Socauie, forte à merueilles, & quasi inexpugnable. L'autre q est le lóg des riuages du pót Euxin, où sont les forteresses de Bialogrod (anciennemēt dite Mōcastre, sur l'ēboucheure du fleuue Nester) & celle de Kilie, est la Moldaue ou Bessarabie. Mais tout cela ensemble deuers Orient & Septentrion, confine au pays de Podolie, de Maestral & Ponant, à Ruffie & Transsiluanie, & deuers Midy au Danube. La plus grande richesse qu'ils ayent point, sont les cheuaux, bons excellentment, & de grande haleine. DES

La forme du serment que les Vvalaches auoyent

accoustumé de prester au x. Roys. Et

Royaume de Poloigne.

NOUS Barons, vassaux, & generally tout le pays de Moldaue, prestons foy & hommage, tant en nostre nom, que pour toute la communauté dudit pays de Moldaue, au serenissime Prince & seigneur Casimir, & à ses successeurs Roys de Poloigne, & à la couronne d'iceluy Royaume, Promettons & iurons toute fidelité, subiection, & obeyssance à sa serenité, au Royaume & aux Roys de Poloigne. Ainsi Dieu nous ayde & la saincte croix.

Autre serment que le grand Vayuede, ou Palatin de Moldaue Estienne, fait es mains de Casimir, Et au Royaume de Poloigne, au camp de Colomie, l'an 1485. comme on pourra veoir en sa vie.

TRESGRACIEUX ROY, ie vous fais hommage, iure & promets loyaument, sans dol ne fraude à vostre serenité, aux successeurs Roys d'icelle, & à la sacree couronne du Royaume de Poloigne, toute fidelité, tant pour moy, que pour tous mes pays, Barons & subiects: & d'estre fidele & obeyssant à vostre serenité, voz successeurs, & couronne du Royaume de Poloigne. Ainsi m'ay de Dieu & la saincte croix.

DES ESTATS DV ROYAVME

Tous ces pays & prouinces assemblees en vne masse, font & cōstituent la Monarchie de Poloigne, qui est en la cime & plus haut degré de richesses & puissance qu'elle ayt iamais esté. Car ce pendant qu'elle s'esté doit iusques en Holsace, Frize, Saxe, & Brandebourg, les limites du costé de Russie, n'alloient pas attaindre Chiouie, & Circass, que les Polaques ont perdu auant que d'auoir Lithuanie, & Samogithie. Et la Lithuanie a esté bien escornée, premier que la Prusse fust du tout reduite à leur obeyssance, comme elle fut du temps de Casimir troisieme, & de son fils Sigismund: Lequel d'autre costé ne feit iamais compte ny estat de la Valachie, ainsi qu'on pourra veoir à la fin de ceste histoire. Aussi en est il aduenue ce que tousiours il en auoit non deuiné à la vollee, mais tressagement discouru en son esprit, que les Turcs en la grand vogue & pouuoir ou ils estoient, ne lairroient pas en paix vne telle prouince si prochaine d'eux. Il est bien vray

que de prime face il semblera que le Royaume de Poloigne ayt esté en la plus grand force & vigueur du temps de Vvladislaus Iaghellon, car la Lithuanie estoit en son entier, & s'estendoit lors iusques à Mo-
saisco, où il y a plus de neuf vingts lieues de Vilne, & trois cens de Cracouie. Et dauantage la grande No-
uogarde, qui payoit cent mille escus par an aux Li-
thuanians, La Duché de Plescouie, & tout le pays au-
deça de la riuere de Narui leur obeyssoyent: telle-
ment qu'on pourroit dire que beaucoup de choses
en ont esté eclipsées & perdues. Mais il y a vne seule
particularité, qui supplie & remplit tout cela, c'est
que pour le iourd'huy en tout l'Empire des Pola-
ques, il n'y a vn seul Prince, ne personne tenant le til-
tre & rang de Prince, que le Roy seul. Car tous ceux
de la Russie (qui à la verité a esté en son temps vne
vraye garenne & formiliere de Princes) sont du tout
esteints. Et semblablement ceux de Lithuanie, Maso-
uie, Cujauie, Lâcise, Prusse, & autres pays & seigneu-
ries, lesquelles par ce moyen demeurét, frâches, net-
tes & entieres à la couronne, qui au parauant estoit
par maniere de dire, deschiree en tant de pieces &
morceaux: ny plus ny moins que quelque beau grâd
fleuve viendroit vers la fin de son cours, à estre
diuisé & affoibly en autant de parties, comme il en a
receu & accueilly depuis ses premieres sources & fô-
taines. Et toutesfois quand ce grâd nombre de Prin-
ces & seigneurs se presentét en vn mesme estat, il faut
saccommoder à cela. Car qui feroit on autre chose?
d'autant que la façon dont les Turcs ont vsé depuis
le commencement de leur Empire, pour le conser-

uer en son entier, est du tout meschante & abominable deuant Dieu & deuant les hommes, & propre à ces barbares, alienez de toute raison & humanité. A tout euenemēt celle des Ethiopiens, Abissins, est bié plus douce & moins criminelle, qui ont de coustume d'enfermer ceux qui pourroyent brouiller l'estat en vne montagne qui a trēte lieuës de circuit, armee de tous costez d'vn rocher, à perte de veuë, si droit & escarpé, qu'à grand peine vn lezard y pourroit grimper: où il n'y a qu'vne seule auenuë gardee iour & nuict, par quatre cēs hommes d'essite, tellement qu'il n'est loysible à aucun d'en approcher, sinō apres que le Prince est decedé, car lors les grands du Royaume y vont querir le plus prochain de la couronne, pour la luy mettre entre les mains. Cela toutesfois est encores inique, car il semble que c'est vouloit mettre vne bride à la volōté & disposition diuine, au moyen dequoy en toutes sortes noz façons de faire sont plus douces, plus humaines & louables. Aussi noz Princes sont tout d'vn autre naturel, s'entr'aymās les vns les autres, d'vne sincerité nette & ouuerte, sans crainte, deffiance, soupçon, ne ialousie. Mais là dessus on pourroit dire, que tout le mōde n'est pas François, & que ceux qui sont d'vn sang plus bizarre & mutin, ont besoin d'vn plus rude mors, ainsi que selon les maladies il faut chercher les remedes. A la verité pour parler en general, il n'y a rien plus dange-reux en vn estat qu'vn grand nombre de Princes: & mesmement quant ils sont pauures & souffreteux, car ayans le cœur grand & haut esleué, il n'est possible qu'ils ne soyent quant & quant accompagnez d'ambition,

d'ambition, & telle ambition suiuite de beaucoup de
 maux, dommages & ruines de peuples, d'autant que
 leur propre est d'aspirer aux grandes choses, & sur
 tout à faire la guerre: Et ne trouuâs pas à toutes heu-
 res l'occasion à propos pour descharger leurs cole-
 res sur les estrangers & voisins, il faut que la plus part
 du temps leur propre pays s'en sente. Mais le Royau-
 me de Poloigne est pour le present deliuré de toutes
 ces incommoditez & dâgers, ce qui doit bien à mon
 aduis esgaller tout ce qui en a esté perdu & aliené par
 cy deuant, quâd il y auoit vne telle pluralité de Prin-
 ces & seigneurs particuliers par toutes les contrees
 & prouinces d'iceluy. Ce fut la cause pour laquelle
 les estats du Royaume appellerēt iadis Boleslaus Lo-
 étique, Duc de Cujauie à la couronne deuant tous
 autres, afin de reünir par son moyé beaucoup de pie-
 ces qui en auoyent esté desmembrees & distraites.
 N'estimans point cela vne moindre conqueste, que
 s'ils eussent acquis quelques nouvelles seigneuries,
 qui ne se fussent parauenture pas si bien peu ranger,
 au moins si tost à leur ioug & obeyssance, comme
 celles cy qui y estoyent desia toutes faictes & accou-
 stumées. Aussi les Roys de Poloigne n'ont rien eu
 plus au cœur que ceste reünion. Comme il appert
 par les edits de Sigismund, faicts à Cracouie, 1510.

1539, & 1543.

LA DESCRIPTION
LES EVESQVES.

EN tout le Royaume de Poloigne, & és terres & seigneuries qui en dépendent & vsent du droict d'iceluy, il n'y a que deux Estats seulement, à sçauoir l'Ecclesiastique & la Noblesse, car le peuple qui fait le tiers, n'a voix ny autorité quelconque. Encores des Ecclesiastiques il n'y a que les Euesques qui opinent és assemblees generales, & assistent au conseil Royal, lesquels en toutes autres choses ont de grands honneurs, autoritez, & preeminéces, & mesmes precedent les Ducs, comme on peut veoir en beaucoup d'anciens tiltres, où ils sont tousiours nommez les premiers. Et au couronnement de Casimir troisiésme, lors qu'il receut le serment du peuple, y ayant eu quelque dispute entre les Ducs de Masouie, qui estoient lors les plus grãds Princes du Royaume, & les Euesques à qui auroit la main droite du Roy, les Ducs perdirent leur cause. Semblablement du temps d'Alexandre les Palatins & autres de l'estat de la noblesse en l'assemblee de Lublin, requerrans vne chose bië plus douce & moderee, à sçauoir que les Euesques se contentassent d'auoir au conseil la main droite du Roy, & leur laissassent à tout le moins le costé gauche: en furent neâtmoins deboutez, & fut dit que les prelatz auroyent l'vn & l'autre, & seroyent quant & quāt maintenus en leurs droits immunitéz & exemptions, eux leurs terres & heritages, affranchis de toutes coruees & impositions, à quoy ceux des lays estoient affectez. Car Boleslaus le Chaste, & Casimir le Grãd leur auoyent fait gra-

ce du tribut Royal, qu'on appelle Poradline, le plus priuilegé de tous. Mais l'Archeuesque de Gnesne a toute puissance durant l'interregne: Car c'est luy qui preside au conseil, & sans lequel rien ne se peut faire, qui cōuoque les estats pour la creation du nouveau Roy, & reçoit aux assemblees les voix & suffrages. Bref il est comme vn autre regent: & souloit anciennement auoir le droit de confirmer l'election des Euesques, ainsi que fait Pierre, Archeuesque de Gnesne, à Gedeō Euesque de Cracouie, en la presence du Roy Boleslaus le Crespe, l'an 1172. Il a aussi ceste prerogatiue de sacrer luy seul, & couronner les Roys & Roynes de Poloigne, encores que cela se face en vn autre Diocese que le sié, à sçauoir à Cracouie. Ce qui luy fut confirmé au Concile de Constance, l'an 1416. Et depuis par Casimir troisiésme, l'an 1451. Et si y a bien dauantage, car il debat de la precedée, au moins dans le Royaume, avec les Cardinaux. Sur quoy fut décidé à l'assemblee generale de Petricouie, l'an 1451. par Casimir troisiésme, que l'Archeuesque & le Cardinal Sbignee, lors Euesque de Cracouie, assisteroient alternatiuement au conseil, & que de là en auant prelat aucun ne pourroit briguer le chapeau, si ce n'estoit par le moyen & intercession du roy, & du consentemēt d'iceluy. L'election des prelatz souloit aussi estre libre en Poloigne, au moyen de quoy il y auoit lors quelque choix & cognoissance des bons & des mauuais, & des dignes & indignes. Car ceux des Ecclesiastiques à qui ceste election touchoit, venoyent en grand honneur & reueréce (apres s'estre deuotement reconciliez à Dieu, à donner leurs voix & suf-

frages. N'estant là question que de vertu, doctrine, pieté, modestie, saincteté, & bon exemple de vie, & non pas de faueurs & credit, de prieres & recommandations de parcs & amis, de pleurs ne flateries de dames, d'aller en bon equipage, bien suiuy & accompagné, ne d'estre Gentilhomme de bõne maison, & faire force banquets & presens pour y paruenir. Et à la verité y ayāt si peu d'Eueschez en Poloigne, lesquels sont par ce moyen d'vn tresgrand reuenu, hõneur & autorité, il ne seroit pas possible qu'il n'y eust beaucoup de brigues & menées, d'autant que peu souuent elles viēnent à vaquer. Le premier qui fit ceste playe & ouuerture, fut Vvladislaus Iaghellõ, avec sa femme la Roynne Heduigis, enuirõ l'an 1390. que l'Euesque de Cracouie estat mort, le College esleut l'vn d'eux, nommé Secechus Chmelic. Mais au lieu d'iceluy, fut receu Pierre, Vissechācellier de la roynne, que le roy & elle auoyent de leur part presentez au Pape Boniface neufiesme. Puis Casimir troisieme acheua de tous points l'an 1453 en l'assemblee de Petricouie, où l'ambition de deux contédans pour la mesme Euesché, fut cause que de là en auāt l'authorité & prerogatiue des Ecclesiastiques, fut du tout assoppie en Poloigne pour ce regard: Et l'entiere liberté acquise au Prince de conferer les benefices, & en disposer à son plaisir & volõté. Combien toutesfois qu'on ayt accoustumé de garder quelque ordre en cela, à scauoir de n'admettre personne aux prelatures, & autres dignitez de l'Eglise, qui ne soit de noble race, & Gentilhomme des deux costez, digne, bien famé & renommé, de bonne vie, & doctrine cogneuë, & avec tout

cela natif du mesme pays où icelles dignitez viennent à vaquer, desquelles le Prince ne doit point donner aucune promesse, reserue ou assurance à homme que ce soit. *Jagellon l'an 1433.* Et si quelqu'un qui ne fust noble & vivant noblement y auoit esté promu, il ne luy est point permis de monter plus hault sur peine de perpetuel bannissement, & de confiscation de biens tant des siens que de ceux de ses parens & amys qui l'auroyent porté & favorisé en cela.

Alexandre à Radom 1505. Personne aussi ne les offeroit briguer ne poursuivre en Cour de Rome sur les mesmes peines. *Sigismund 1510.* Lesquelles prelatures & autres benefices sont ordinairement reseruees pour le Chancelier, Vice chancelier & Secrétaire maior, car de ces charges & offices ils montent & paruiennent ausdictes dignitez. *Alexandre à Petricouie 1504.* Et delà de main en main ameliorent selon ce quelles viennent à vaquer, comme on peut veoir en la vie dudit Alexandre, quand le Cardinal Federic son frere, Archeuesque de Gnesne fut decédé. Ils ont tous iurisdiction & cognoissent des differens de la religion, heresies, scismes, blasphemés, apostasies, des decimes, sacremens de l'Eglise, sacrileges, simonies, vsures, des homicidaires des Ecclesiastiques, des franchises (dont sont exclus les brigans & voleurs, les larrons repris pour la troisieme fois, les bouteveux & ceux qui desrobent la nuit les bleds, & les fruiets à la campagne:) Plus des enchante-mens, magies & sorcelleries, & des matieres beneficiales.

L'ORDRE DES PRELATS.

Archeuesques.

Guesne
En la grand Pologne.

Leopoli
Rusie.

Euesques

Cracouie
Petite Poloigne.

Vvladillaue
Cujauie

Posnanie
Grand Poloigne

Plocense
Masouie

Varmie
Prusse

Premislic
Rusie

Chelme
Volinie

Culme
Prusse

Cameners
Podolie

Pomesanie
Prusse

Sambienfe
Prusse

Lithuanie.

Vilne
Lithuanie

Mednicque
Samogithie

Luceorie
Suffragant de Vilne.

Limonic.

Righe

Torpat

Abfel

Riualie

PALATINS.

A PRES les Euesques suyuent les Palatins, & puis les Castellans, car autres que ceux cy, (non pas seulement les Capitaines) n'entrent au conseil, si ce n'est le Chancelier & les Secretaires. Toutesfois le Castellan de Cracouie precede les Palatins, depuis l'an 1117. que Boleslaus Criuouste l'ordonna ainsi à cause de la gloire & insolence de Scarbimir Palatin de Cracouie. Tous les autres Castellans sont au dessoubz d'iceux Palatins: Dont la premiere institution commença avec le regne des Polaques, au moins apres la mort de leur premier prince Lescus, & de sa posterité, & y eut douze, autant qu'il y auoit de regions & prouinces qui gouuernerēt quelque temps l'estat. Mais ayans depuis esté supprimez, & l'authorité remise es mains d'un seul, le nom en est demeuré avec la charge & office qu'ils ont encores pour le iourd'huy. Car au conseil royal ils ont le premier & plus digne lieu apres les Euesques, combien qu'ils ne soyent pas assis à costé du Roy comme eux, mais vis à vis. Et le mesme aux assemblees generales & particulieres: Et aussi à la creatiō du nouueau Prince, où ils peuuent beaucoup à cause des forces ausquelles ils commandent. En leur gouuernemēt ils ont chacun leur iurisdiction à part, & vn iuge seulement, suyuant la constitution de Casimir faicte à Vislicie l'an 1368. Car les Castellans & Capitaines ont aussi les leurs. Toutesfois ils ne peuuent empescher que le Palatin n'exerce son office par tout où il se trouue: Et mesme les Capitaines

font tenus de mettre à executiō ce qu'il ordonne, & principalement és villes, où les Consuls, Maires & Escheuins doyuent luy assister soigneusement quād il va faire sa visite, qui est vne fois pour le moins par chacun an, & faire biē obseruer le taux qu'il met sur les viures & routes sortes de denrees, car cela est de sa charge. Et semblablement de visiter les poix & mesures, & punir ceux qui seront trouuez en auoir mal usé, & y auoir commis quelque fraude & deception, le tout appelez avec luy les Capitaines & autres officiers des lieux. A quoy si les Consuls sont negligens de satisfaire, il les peut condamner iusqu'à la somme de cent escuts, applicables les deux tiers au Roy, & le reste à luy. Mais il faut aussi qu'il face son deuoir, & ne soit pas negligent en ce qui est de sa charge, s'il ne veut en courir la mesme peine, pour le moins de donner vn cheual d'amble au Roy, à chacune fois qu'il sera repris, ou son Vicepalatin, duquel il doit respondre. Que s'il y a quelqu'un quand il tient ses iours pour faire droict aux parties qui se sente greué de son iugement, & en vueille appeler, il est tenu de luy donner vne fourreure de Belettes. Il a aussi puissance luy seul & non autre de creer les Huyssiers, ou Sergens. Mais pource que la plus grande autorité depend des choses qui concernent le faict de la guerre, le reste sera remis au Chappitre qui en faict mention.

L'ORDRE

L'ORDRE DES PALATINS.

Le Castellan Siradie Podolie
de Cracouie

Lublin

Le Palatin Lancise
de Cracouie

Belze

Plocense

Pofnanie Brezeste

Masouie

Sendomirie Inouuladiflaue Raua

Califfe Ruffie

Lithuanie.

Vilne Polofco Viteblie

Trochi Nouogrod

Pruffe.

Culme Mariembourg Pomeranie

LA FORME DV SERMENT

des Palatins & Castellans, & autres

Conseillers du Royaume.

N OVS N. iurons & promettons d'estre fidelles
& loyaux à nostre sereniſſime Prince & Seigneur
ſouuerain Henry par la grace de Dieu Roy de Po-
loigne. Pour la Maieſté duquel, & de la choſe publique de

Mm

son Royaume, nous conseillerons tousiours & dirons nostre opinion sainement & fidellement: Ne reuelerons à personne que ce soit les secrets qui nous seront communiquez par sadiete Maiesté, & ceux de son conseil, concernans sa royalle Maiesté, ou la chose publique, ou l'une & l'autre, au preiudice d'icelles. Accroistrans de nostre pouuoir le profit & utilité de sadiete Maiesté royalle, du Royaume & de la chose publique. Et ne scaurons, entèdrons, & cognoistrans chose qui puisse estre nuisible & dōmageable à sadiete Maiesté, au Royaume & chose publique, que nous ne nous mettions en deuoir de nous y opposer pour garder, diuertir & empescher qu'elle ne se face. Ainsi Dieu nous ayde, & ce saint Euangile, ou la benoiste & tresdigne Croix de nostre Sauueur.

CASTELLANS.



OMBIEN que les Baillifs & Seneschaux de France, & les Castellans de Poloigne se ressemblēt en beaucoup de choses, comme d'estre de courte robe les vns & les autres, auoir iurisdiction, & mener les arrierebans à la guerre, il y a toutesfois de la differēce: Aussi les diuerfes meurs & façons de faire des peuples & natiōs ne permettent pas que les choses representees parvn mesme nom soyent tousiours semblables. Au moyē dequoy Castellan en Italien, & Chastellain en François, encores que l'un & l'autre soyent deriuez de ce mot Chasteau, ne sont pas pour cela tout vn. Pource que les Chastellains de France ont accoustumē d'estre de robe longue, & gens de iustice, s'ils ne sont incorporez avec quelque capitainerie, comme il y

en a plusieurs au pais de Bourbonnois: Et les Castellans portent l'espee, & se messent de ce qui depend du fait des armes. Tellemēt que celuy de Cracouie qui est le premier & regle tous les autres, est en tout & par tout semblable à celuy de Milan, hors mis que la iurisdiction de cestuy ci ne s'estend point hors l'enclos du Chasteau, & qu'il ne precede pas le Vice-roy, comme fait celuy de Cracouie le Palatin. Car entre les preeminences qu'il a par dessus luy, & tous les autres qui sont en rang apres, Il porte la couronne au sacre & couronnement du Roy, en quoy est le plus grand honneur de ceste cerimonie: Le Palatin de Cracouie le sceptre, Cestuy de Posnanie la pomme, & de Sendomirie l'espee. Mais quelque nom qu'on vueille donner aux Castellans en nostre langue, ils ont iurisdiction en leur destroit, laquelle ils ne peuuent exercer, ne tenir leur frege sinon en certains endroiets qui leur sont limitez de tout temps: A scauoir celuy de Cracouie, à Cracouie, Andreziovv, & Vielosca seulement, & ainsi des autres. Ils ont leurs Lieutenans generaux & particuliers, comme ont les Baillifs & Seneschaux, lesquels vuydent les procez en leur absence. Que si quelqu'un veut proposer erreur contre leur iugement, il faut premierement qu'il consigne quelque nombre de peaux d'hermines: Tout ainsi que de Belletes au Palatin: De Martres au iuge de Cracouie, & celuy de Sendomirie: & de Regnards à leurs Lieutenans. Lesquelles leur demeurent s'il se trouue qu'ils ayent bien iugé. Mais ils ne peuuent decerner aucun adiournement contre personne, s'il n'y a partie. Et si quelque homicide:

vient à se commettre en leur ressort, ils n'en peuuent cognoistre, ne faire aucune poursuite, qu'on n'aye bien auéré celuy qui a faict le meurtre: Ce qui se fait aux despens des parens du deffunct, de la vefue, ou autres qui se font parties. Quant au faict de la guerre, toutes les fois que les forces sont mandees, c'est à dire les Gentilshommes qui possèdent les terres, & sont à ceste cause tenus de se trouuer avec leurs armes & cheuaux par tout où l'occasion se presente, le Palatin mande les Castellans & Capitaines de sa prouince, & leur donne les commissions pour faire assembler leurs gens: Suyuant lesquelles ils enuoyét d'vn costé & d'autre pour faire entendre le lieu & le iour où on se doit rendre & trouuer. Auquel le Castellan ne doit faillir d'arriuer de bonne heure, & faire rendre son pavillon en quelque beau quartier, où il est tenu d'attendre trois ou quatre iours au plus, apres le terme qu'il leur aura assigné. Cela faict il se met aux chāps, & les mené tous ensemble où se faict la masse du camp. Prenant bien garde qu'ils viuent par les chemins sans aucun desordre, & payét de gré à gré suyuant l'ordonnance, car il seroit responsable de tous les dommages que feroient les gens. Aussi il a puissance de les chastier s'ils viuent mal, ou s'escartent de la troupe. Ou bien de les reueler au Palatin, sur peine pour chacune fois qu'il faudroit de ce faire de payer la somme de quatorze escus au Roy. Et faut à ceste occasion qu'ils marchét tous ensemble, en forme de cāp, & logent tousiours hors des villes, bourgades & villages sans entrer dedans. Car si les habitans des lieux ne leur veulent apporter des viures

pour leur argent, on leur enuoye des Commissaires pour en admener, selon le taux qui y est mis. Et afin qu'on puisse cognoistre l'abondance & fertilité du pays, & qu'on ne trouue point estrange, si par fois en ceste histoire, on veoit de fort petites sommes de deniers, auoir esté distribuees aux gens de guerre, pour leur solde & entretenement, il m'a semblé n'estre point hors de propos d'inferer icy celuy qui fut ordonné il n'y a pas quarante ans, par le Roy Sigismund en ceste sorte. De foin, la charge d'un cheual, vn sol. Le boisseau d'auoine, deux liards. Vn bœuf deux testons. Vne ienisse, seize sols. Vn pourceau, vn teston. Vn mouton, trois sols. Vne oye, ou vne poule, deux liards. Vn poulet, vn double. Et tout le reste de mesme. Estant doncques le Castellan arriué au camp avec ses gens il les consigne au Palatin, souz lequel il est, & en demeure par ce moyen deschargé. Mais si d'auenture il estoit malade, où eust quelque autre empeschement legitime, il faut qu'il commette à ses despens vn autre en son lieu, qui face sa charge. Son serment est vn avec celuy des autres conseillers du royaume, qui est inseré au chapitre precedēt.

L'ORDRE ANCIEN, ET LE

nom des Castellans.

Pofnanie.	Dobrine.	Camenets.
Sandomirie.	Biece.	Czecouie.
Calisse.	Landense.	Crusuicie.
Lublin.	Zavvicost.	Royvalie.

Siradie.	Sreme.	Bydgostie.
Gnesne.	Rosporie.	Rogosne.
Lancise.	Malogost.	Ripin.
Sandeece.	Nakle.	Conarie.
Brezeste.	Brezezine.	Casimirie.
Vvoynice.	Ploschi.	Inovvladislauie.
Polanecie.	Varlauie.	

*Mais par le Roy Sigismund ils furent chan-
gez en ceste sorte.*

Posnanie.	Rogosne.	Bydgostie.
Sandomirie.	Radom.	Brezezine.
Calisse.	Zavvicost.	Crusucie.
Voynice.	Landence.	Oluecimense.
Gnesne.	Sreme.	Camenets.
Siradie.	Zarnovve.	Spicimirie.
Lancise.	Mologost.	Inovvolodence.
Brezeste.	Vielune.	Roualie.
Inouvladislauie.	Premislie.	Zavoloc.
Leopoli.	Halice.	Sochazouie.
Camenecie.	Sanoc.	Varlouie.
Lublin.	Chelme.	Gostine.
Belze.	Dobrine.	Vifne.
Plocense.	Polanecie.	Raciez.
Gerne.	Premetense.	Sieprecentse.
Rauense.	Crisuinence.	Vvifzogrod.
Sandecie.	Czechouie.	Ripin.
Myedzeriz.	Nakle.	Zakrochzyněse.
Viflicie.	Rospirie.	Ciechanouie.
Biece.	Byechouie.	Lucense.

Lithuanie.

Vilne.

Trochi.

Prusse.

Culme.

Elbinghen.

Pomeranie.

CAPITAINES.

Ev x cy semblablement ne sont pas du tout la mesme chose, que noz Capitaines de deça. Car outre la charge qu'ils ont des places, chasteaux & forteresses, & de la cōduire des gens de guerre, ils approchent fort de noz Preuoists, Chastellains, & autres Iuges particuliers. Si ce n'estoit que leur iurisdiction est limitee à ces quatre cas icy, dont ils peuuent cognoistre, & non d'autres. A sçauoir de forcement de femmes, vrollerie sur les grands chemins, des incendiaires & boutefeux, & pour auoir vollé & saccagé la maison d'autruy. Et faut que toutes leurs procedures se facent és auditoires & lieux publicques destinez à cela. Ils ne peuuent faire conuenir personne apres le terme d'un an, & six semaines, que le delict aura esté commis, car lors on n'est plus de leur gibier. Toutesfois ils ont le mesme pouuoir de decerner commission pour adiouner, qu'ont le Roy, les Palatins, les Iuges, & ceux qu'on appelle Vosny : Ensemble de faire executer leurs iugemens par main forte. Et sil y a quelques biens affectez à des douaires, apanages, ou autres hypotheques & engagemés, c'est à eux de se mettre dedans, voire aux chasteaux & forteresses, Pour tenir la

main que le reuenu en vienne sans aucune resistance ne contradiction à ceux ausquels il est adiugé, car il faut qu'ils leur en fassent les deniers bons. S'ils sont appellez par les Chambriers, Souchambriers, & autres Commissaires des bornes & limites des heritages & possessions, pour assister avec eux à la decision des differends qui pourroyent estre là dessus, entre le Roy & les Gentilshommes, ou entre les particuliers: Ils sy doiuent trouuer, sur peine de vingthuit escus d'amende, moytié au Roy, moytié aux parties. Et sont tenus de faire executer les sentéces d'excommunication, & autres censures Ecclesiastiques, s'ils ne les veulēt eux mesmes encourir: Et semblablement les iugemēs des Palatins, à quoy s'ils faillent de faire leur deuoir, ny en autre chose qui soit de leur office, Si la capitainerie est libre, & sans aucune charge, ne reserve, ils en sont demis, s'ils ne l'ont toute entiere, ils payent cent escus. Ils ont aussi la superintēdence sur les cours des riuieres, pour les rendre nettes & deliures de tous empeschemens. Cognoissent des poix, & mesures tout ainsi que les Palatins, & sont punir ceux qui en abusent. Et s'il y a des soldats & autres gēs de guerre, qui en passant par les lieux & destroits de leur charge, tiennent les champs, ou facent quelques defordres, ils sont tenus de les contraindre à reparer, payer, & restituer ce qu'ils prennent. Les Capitaines doiuent aussi nettoyer & asseurer les chemins de brigands & volleurs, en quoy ils conuiennent aucunemēt avec noz Preuosts des Mareschaux. Somme que ce sont offices, charges, & dignitez meslees, voire toutes autres que les nostres, encores qu'ils ayent

ayent les mesmes noms. Ils ont pouuoir dauantage d'enroller ceux que bon leur semble, pour aller à la guerre, reserué les grands seigneurs, car c'est au Roy seul d'en disposer comme il luy plaist. Et faut nommément qu'ils facent residence sur les lieux de leurs offices, & qu'eux, leurs Iuges & leurs Burggraues ou Lieutenâs y soyent habituez, & bien heritez, sur peine de les perdre, & en estre démis. A quoy les Syndics & deputez des prouinces, pour assister aux assemblees, doiuent auoir l'œil, & tenir la main. Au reste les Palatins & Castellâs ne peuuent avec leurs offices tenir aucune capitainerie, horsmis ceux de Cracouie. Et font iceux Capitaines le serment en la forme qui sensuyt.

E N iure & promets d'estre fidele, & garder loy-
aument vn tel chasteau, à nostre serenissime Prince
& seigneur souuerain, Henry Roy de Poloigne, &
à ses legitimes successeurs Roys de Poloigne, de garder aussi
à mon pouuoir la tranquillité, seureté & iustice, & m'ac-
quitter sans aucun dol ne fraude, de tout autre deuoir depen-
dant du fait de ma capitainerie. Ainsi doncques m'ayde
Dieu & la sainte croix de Iesus Christ.

Il y a au Royaume de Poloigne si grand nombre de Capitaineries, que mal aysément le pourroit on dire, dont y en a de telles qui vallent huit & dix mille escus, & dauantage, qui sont toutes en la disposition du Roy.

VTRE les Palatins, Castellans, & Capitaines qui representent aucunemēt noz Lieutenans generaux des prouinces, les Baillifs, & Seneschaux, & les Gouverneurs des villes & places fortes. Il y a encores d'autres officés de iudicature par toute la Poloigne, pour vuides les procez & differends des parties, toutesfois si ce sont choses d'importance, on a accoustumé de les remettre au Roy, & à son conseil. Dauantage la plus part du temps il faut que les iuges & leurs Lieutenans appellent quelques Gentilshommes prochains du lieu ou ils tiennent leur siege. Que si le Roy passe par leur ressort, & s'y arreste, ils sont tenus de venir à la Cour iuger les causes qui sont en estat, ou il y a ordinairement deux maistres des Requestes, l'un d'Eglise & l'autre du mode, pour receuoir les doleances & plaintifs, & en faire leur rapport aux officiers de la Chancellerie: Pas vn de tous lesquels iuges ne pourroit estre Capitaine du lieu ou il a sa iurisdiction, & faut qu'ils soyēt heritez aussi bien que les Capitaines, car celuy qui n'auroit point d'heritages & possessions n'y seroit pas receu. Ils font le serment és mains d'iceux Capitaines, en la forme qui s'ensuyt.

JE N. iure & promets de iuger iustement selon Dieu, le droict escrit & l'equité, des differens & controuerses qui viendront deuant nous. Les bien examiner, sans acception du riche ou du pauvre, de l'amy ou de l'ennemy, du citoyen ou de l'estranger: ne me soucieray de faueur, d'inimitié, recompence, peril ny menaces qui me puissent estre faictes. Mais seulement de Dieu, du droict

escriit, de l'equité & du mérite de la cause. Et en toutes ces choses suyuray le iugement de ma conscience, donneray benigne audience, & feray fidellement à mon pouuoir tout ce qui sera du deu de ma charge. Ainsi doncques m'ayde Dieu, & la benoiste Croix de son fils Iesuschrist.

On a de coustume de les eslire aux assemblees, quant ils viennent à vacquer, ou le Roy en pouruoit l'vn des quatre, qui luy sont presentez par la noblesse de la contree, & le semblable de leurs Lieutenans & Greffiers. Mais ils ne peuuent auoir aucuns substituts & commis, si d'auenture ils n'estoyent malades, parquoy il faut qu'ils fassent continuelle residence, autrement la noblesse y pouruoiroit dans le bout de l'an. Et que quatre fois l'annee ils tiennent leurs iours & assises, auxquelles si le Palatin, Castellan, ou Capitaine assistent, les parties ne peuuent plus appeller du iugement. Personne ny oseroit porter, armes quelconques, non plus qu'aux assemblees generales & particulieres, & mesmemét pour y faire force & violence, ne dresser ou demesler querelles: Car en ce cas il n'y va que de la teste & cōfiscation de tous les biens, d'autant que durant lescdites assises, huiet iours deuant & huiet iours apres, il y a toute telle seureté & franchise, qui pourroit estre en la propre salle ou chābre du Roy, suyuant l'ordonnance de Sigismund, l'an 1538. Anciēnement le pouuoir de ces iuges estoit reſtraint & limité à certaines sommes, ainsi que sont en Frāce les presidiaux, mais depuis l'edit du mesme Sigismūd l'an mille cinq cens vingt trois, ils ont cogneu & cognoissent indifferemmét de toutes causes, à quelque valeur qu'elles puissent monter. Aussi il faut qu'ils

LA DESCRIPTION

iugent formellement selon l'ordonnance & les loix du pays. Et que ce soit au matin auant disner iusques à midy seulement, de paour des insolences qui pourroyent suruenir apres auoir repeu. Il y a infinies autres particularitez qui ne sont propres, & ne touchét sinon aux Polaqués, tout ainsi que chacun peuple & nation à ses vs, coustumes & façons de faire à part, lesquelles ils trouuent plus belles que toutes les autres. Sur quoy toutesfois ie puis dire de verité cōme l'ayât sceu des principaux de ceste magnifique Ambassade qui est encores icy pour le iourd'huy. Que de toutes les belles choses, & de tous les triumphes braues & superbes, qu'on leur a par maniere de dire, à l'éuy les vns des autres semez & respaudus à mains ouuertes, rien ne leur à tant rauy les esprits, esblouy les yeux, detenu & remply les oreilles, comme a faiçt le tresauguste liçt de iustice, que le dixseptiesme iour du present mois de Septembre, le Roy tint en sa cour de Parlement, (souueraine à bō droit de toutes autres,) ou ces peuples estrangers ont veu ce que parauanture, ny l'Areopage d'Athenes, ny le Senat de Rome ne peurent oncques monstrer, non point en profoppees de feintes & muettes statuës, tenās bonne mine, mais en vne maiesté de personnes viues, les plus excellentes en toutes sortes de doctrine & sçauoir, de pieté, droict, & iustice, qui se pourront de fort longs siecles recouurer ailleurs en aucun endroit de la terre. Aussi est-ce pour en parler librement, ce qui a tousiours amené le plus de gloire & de splendeur à ceste Monarchie, si les anciennes institutions fussent tousiours demeurees en leur entier.

CHANCELLIER, ET
Vicechancelier.

L'ESTAT du Chancelier n'est pas si grand en Poloigne, ne en tel honneur, autorité & reputation comme il est en France. Toutesfois pource que delà on monte aux premieres dignitez des Eueschez, prelatures & benefices qui viennent à vaquer, cela faiet qu'il est recherché d'auantage. Anciennement & mesme par l'edict faiet souz Alexandre à la iournee de Radom, on auoit accoustumé de les eslire aux assemblees generales, par la voix & consentement des Estats. Mais l'an 1507. Sigismund en ordōna depuis à Cracouie en ces termes. *Quant à la constitution de nostre treshonoré Seigneur & frere le Roy Alexandre que Dieu absolue, qui est du Chancelier & Vicechancelier du Royaume, & des prelatures & dignitez vacantes. Nous voulons & ordonnons, afin que de nous & nos successeurs soyent aucunement recogneus le labeur, subiection & obeissance de ceux qui nous font serui- ce, que tous lesdicts offices & dignitez demeureront d'ores enauant en nostre arbitre & disposition, & de nos successeurs Roys de Poloigne. Et nous sera libre d'en pouruoir tels que nous aduiserons pour le bien du Royaume, & de la chose publique, esleuant chacun selon le merite de son estat & condition à un plus haut degré de dignité & honneur.* Quand on parle du Chancelier cela se doibt entendre aussi du Vicechancelier, qui a vne mesme autorité & puissance. Mais il faut que l'un soit tousiours d'Eglise, & l'autre du monde, pour les affaires qui se presentent ordinairement tantoit des Ecclesiasti-

ques, tãtost des lays. En quoy ils obseruēt tresestroitement, de ne rien meller ne confondre de l'un avec l'autre. Ils ont le seau en garde, mais il ne leur est pas loysible de despēcher aucunes lettres qui ne soyent de iustice, ou puissent desroger en façon que ce soit aux loix, statuts & ordonnances du Royaume. Ne peuuent semblablement passer aucunes exemptions d'arriereban, euocations, lettre pour articuler faictz nouveaux, former des incidens qui prolongent & extrauagent le procez principal, donations, & inscriptions de biens (comme ils appellent à leur mode.) Ne generalement toutes autres semblables expeditions qui sont contre la coustume dont il n'y en a qu'une seule en tout le Royaume, si ce n'est à Masouie qui vse de son droiet ancien. Et sont tenus de faire registre de toutes les lettres qu'ils seellēt, afin que si les parties les venoyent à perdre ils les puissent recouurer. Ce qui leur seroit vne peine infinie s'ils en despechoyent autant comme en France. Là dessus il y a taxe faicte pour les Gentilshommes & autres naturels du royaume. Mais pour les Iuifs & estrangers cela demeure à la volunté & discretion des officiers de la chancellerie, qui prennent ce me semble beaucoup plus que les nostres, si on veut proportionner toutes choses des vns aux autres. Car si ce sont lettres en parchemin seellees sur laes de soye, ils les taxent cinq ducats pour le moins. Finablement le Chancelier, Vicechâcellier, Secretaire, Mareschal & tous les autres offices de la Cour, peuuent estre pris indifferemment de tous les endroicts du royaume, selon ce qu'il plaist au roy aduiser. Mais aussi tost qu'ils sont

paruenus à quelque Euesché, Palatinat ou Castellanie il faut qu'ils se demettent de leurs offices, & les resignent és mains du Prince pour en pouruoir les autres.

SECRET AIRE.

DE cestuy cy & de ses prerogatiues, la constitution du Roy Alexandre, faicte à Petricouie l'an 1504. parle en ceste sorte.

Pour raison de la multiplication des Secretaires, quand un chacun des Notaires & Chambriers qui entrent en la chambre du Roy, se veut attribuer le nom & tiltre de Secretaire. A esté ordonné du commun consentement de la Maiesté royale, des Prelars & des Barons, qu'il n'y aura qu'un seul Secretaire, lequel aura cognoissance des despesches secretes & des publiques, qui entrera au plus estroict & priué conseil, pour entendre les mesmes secrets qui sont communiquez au Chancelier & Vicechancelier du Royaume. Qui sera le premier attendant d'estre pourueu des prelatures, dignitez, & benefices qui viendront à vaquer, apres le Chancelier & Vicechancelier à l'ordre & office desquels il succedera.

SOVZ CHAMBRIERS.

LOYTE leur charge consiste seulement à cognoistre & decider les differens des bornes, limites, & confins des champs, heritages & possessions dont ils iugent, appelez aucunefois les Palatins, Castellans & Capitaines si besoin est, ou leurs lieutenās. Les autres iurisdiction ny ont q'voir:

car ceux cy decernent les commissions & adiournemens, & se font toutes les procedures par deuant eux, parquoy il y en a en chacune bonne ville. Du iugement desquels si on vient à se plaindre à tort, on est condané enuers eux à la somme de six escus. Et pour leur salaire de chacun confin ou limite à quoy ils auront vaqué leur est taxee la somme de sept ou huit liures tournois.

MARESCHAL DV ROY-
aume, & Marechal de la
Cour.

L'ESTAT des Mareschaux, comme il a esté dict cy dessus, se peut donner à toutes personnes de quelque endroiect du Royaume que ce soit, pourueu qu'ils soyent Gentilshommes bien renommez, & suffisans pour exercer leur charge. Toutesfois cela demeure au bon plaisir & volonté du Roy, qui dispose maintenant de tous les offices & benefices comme il luy plaist. Il y a deux Mareschaux, l'un du Royaume, & l'autre de la Cour, entre lesquels y a eu autresfois de grandes disputes sur le faict & exercice de leurs charges & offices. Mais à la fin il furent reiglez par le Roy Alexandre à Petricouie l'an 1504. en la maniere qui s'ensuiet. LE MARESCHAL DV ROYAVME. (celuy de la Cour absent ou present) a toute l'autorité en ce qui depend de l'ordre & des cerimonies. Et en son absence celuy de la Cour a pouuoir d'escrire, de payer, & tenir compte de la despèce, d'auoir l'œil sur les officiers de la mai-
son

son du Roy, s'ils font bien ou mal leur deuoir, s'ils sont en cela diligens ou paresseux: Oster ceux qui ne font ce qu'ils doyuent, & en mettre d'autres en leur lieu, de receuoir, loger & traicter les Ambassadeurs & autres estrangers, & semblablement ceux du conseil qui vont & viennent à la Cour: Tenir le Roy aduertit de leurs rangs & qualitez, afin que suyuant cela il puisse racueillir vn chacun selon son degré & merite. Donner ordre qu'il ny ait point de noises, querelles, & scandales, & les reprimer & punir si d'auenture il en suruenoit. Dresser, prouuoir, & ordonner tout ce qui faiçt besoin pour le logis du Roy, pour sa table, sa personne & toutes autres choses necessaires pour l'vsage & commodité d'icelle. Auoir à ceste fin l'œil & commandement sur tous les Gentilshômes, & officiers qui sont en seruice, les mettre & demettre s'il est besoin: Le tout neâtmoins souz le bon uoloir & plaisir de sa Maiesté. Et combien que le Marechal du royaume aye ceste prerogatiue que luy present le Marechal de la Cour ne se mesle de riens: Neantmoins il a de coustume de l'appeler ordinairement à tout ce qu'il faiçt, afin qu'il soit instruiet des affaires, & puisse mieux continuer l'ordre qu'il y aura donné, car la plus part du temps il est dehors. Et quand il s'en va il laisse à celuy de la Cour les papiers & registres de la charge, laq̃lle il exerce en son absence avec le mesme pouuoir & autorité. Ils ont aussi puissance de regarder sur tout ce qu'on apporte à vendre au marché, où ils mettent le taux selon qu'ils auissent estre raisonnable: Pour le moins ils tiennent la main que rien n'encherist pour le regard de la cour.

Mais quand le Roy est au camp ceste charge appartient au general de l'armee, & cela se publie à son de trompe. Si le Marechal venoit à excéder la raison d'un costé ou d'autre, le conseil qui est à la suite du Roy y pourroit & le modere. Et si nonobstant cela il veut passer outre à faire obseruer & entretenir son taux, on luy baille assignation à la prochaine assemblée comme à un opiniastre & desobeissant. Somme que cest estat icy est presque du tout semblable au Preuost de l'hostel, sinon qu'en quelques endroits il represente aucunement le Grand maistre, & le maistre des Cerimonies.

IL Y A INFINIES AVTRES CHARGES ET OFFICES dans le royaume de Poloigne. Car de tous les Estats qui sont necessaires pour le seruice de la personne du Roy, principalement pour son boire & son manger il y en a un en chacune bonne ville. D'autant que quand il va par pays pour les affaires du royaume ou pour son plaisir, tous les lieux où il s'arreste sont tenus de le defrayer, luy & sa suite iusqu'au moindre chien & oyseau qu'il aye. Au moyen dequoy il y a par tout des maistres d'hostel, pannetiers, souzpannetiers, eschansons, vallers tranchans, veneurs, fauconniers & autres qui le seruēt chacun en son endroit. Ce qui semble estre bien raisonnable & honeste que tous les sujets du Prince le voyent de pres, & luy font seruice à leur tour, puis que cela se fait à leurs despēs. Mais ses officiers ordinaires & domestiques ne laissent pas d'y prendre garde, & auoir soigneusement l'œil à tout

de peur des inconueniens qui en pourroyent auenir: car tels droicts & prerogatiues pourroyent bien aucunes fois esté fort suspectes & d'agereuses. Au regard des dignitez & offices du royaume en general, qui sont presque toutes à vie, ils ne peuuent estre conferrez à aucun estranger, ne les benefices semblablement, car il faut que ce soyent Gentilshommes de merite, bien famez & renommez & de la mesme contree où sont lesdictes dignitez & offices: ainsi qu'il est bien à plain contenu aux priuileges de Vvladisslaus Iaghellon expediez à Cracouie l'an 1433. Et qu'ils y ayent de bons heritages & possessions, comme pour ostages & seurté de leur deuoir, principalement les Palatins, Castellans, Capitaines, Iuges, Souzchâbriers & Gouverneurs des places fortes sur les frôieres. Esquelles ne peuuent estre admis aucuns Ducs (c'est à dire Princes) ou qui soyent de race de Ducs. Et cela est l'un des plus expres articles que le Roy iure & promet à son aduenement à la couronne. Quant aux Gentilshommes ils sont à peu pres comme ceux de Frâce, nobles de pere & de mere, pour le moins de pere, viuans de leur reuenu, sans qu'il leur soit loysible de faire, ny exercer aucun traffic, marchandise, art ne mestier que ce soit, sinon de la guerre & des armes. Et ne peuuent estre pris ne arrestez prisonniers, ne leurs biens confisquez que premierement ils n'ayent esté cōuaincus & condamnez par le Roy propre qui a seul puissance sur leur vie. Mais ils ne peuuent vendre, changer, aliener, donner, ne autrement disposer de leurs heritages possessions & immeubles sans l'expres consentement du Prince. Au reste ils ont vne merueilleuse

liberté & pouuoir enuers leurs suiets : Car ils peuuēt prendre leurs femmes & leurs filles & les mettre eux mesmes à mort s'il leur en prenoit fantasie, sans que pour cela ils puissent estre poursuyuis, ny plus ny moins que si c'estoyent leurs esclauues. Et toutesfois on ne voit point qu'ils en abusent, ne qu'ils se laissent aller à telles meschancetez & cruautez: ce que beaucoup d'autres parauenture ne feroient pas.

DES IOVRNEES, OV

assemblees.

LE Roy est celuy qui les conuoque, tout ainsi que faiēt l'Empereur en Allemagne: mais elles sont en Poloigne beaucoup plus frequentes, car rien d'importance ne se faiēt sans cela. L'archeuesque de Gnesne durant l'interregne, cōme celuy qui a lors la plus grande authorité les faiēt conuoquer avec l'aduis toutesfois des autres Prelats & des Seigneurs du royaume, entre lesquels il preside, & peut beaucoup en telles occasions. On auoit accoustumé de les faire anciennement toutes à Petricouie, si la maladie du Roy, ou la peste ne l'empeschoit, & pour le regard de Lithuanie, à Lublin ou Vvarsauie, mais maintenant on regarde où l'ocasiō se presente le plus à propos. Et faut nommément s'y trouuer six iours apres l'arriuee du Roy pour le plus tard: Car les Euesques, Palatins, Castellans & autres officiers ny oseroyent faillir s'ils n'ont quelque excuse de maladie, ou autre empeschement legitime. Sur peine aux Euesques de quarante escuts, aux Pala-

tins & principaux Castellans de vingt, & aux autres moindres de dix applicables au fisque, & thresor royal. Si quelqu'un en l'assemblee vient à quereller ou faire noises, il paye vingt escus: S'il tue, il perd la teste irremissiblement. Outre les assemblees generales & particulieres, il y en a encor de deux autres sortes, l'une qui s'appelle les termes terrestres, ou iugemens peremptoires, & sont comme iours & assises, qui se tiennent en chacune province trois fois l'an. L'autre est le colloque, ausquels tous les officiers ayans iurisdiction sont tenus de se trouver en personne, s'ils n'estoyent empeschez de quelque griefue maladie. Toutesfois si les Palatins, Castellans & Capitaines estoyent occupez ailleurs, ils ont accoustumé de surroger quelqu'un pour y assister en leur place. Là se passent les resignations des biens de grande valeur, la protestation des biens obligez & declaration d'iceux pour euitier à prescription (ce sont les termes dont ils vsent) & se vuydent par mesme moyen toutes les appellations interiettes de quelque iuge que ce soit. Car les Barons qui y president representent la personne du Roy, mais on en peut encores appeler pardeuât sa Maiesté, ou à la prochaine assemblee generale. Et cependant la sentence demeure executoire par prouision. Tous les actes & procedures de ces termes & colloques sont fort soigneusement enregistrez en vn cayer qui est gardé souz trois clefs, dõt le Iuge en a l'une, le Souziuge l'autre, & le Greffier la troisieme, tellement qu'on ne le peut veoir, ne rien en extraire sans les deux autres.

LA DESCRIPTION
L'ELECTION DV ROY.

PLVSIEURS personnages de discours & erudition se sont autrefois trauaillez d'enquerir par raisons & argumens, lequel estoit le plus loüable, le gouvernement d'un seul, ou celuy de plusieurs, l'estat monarchique, ou le populaire: Lesquels nous sont representez par deux sortes d'animaux des moindres qui soyét, mais d'un naturel excellent sur tous autres apres l'ame raisonnable, à scauoir les mouches à miel, & les formis. Dont les premieres viuent souz le gouuernemēt d'un Prince, auquel elles obeyssent, les autres demeurent sans aucune difference entre elles, en forme d'une republique. Leur cōdition toutesfois nous dōne assez à cognoistre, lequel est le plus parfaict de ces deux estats: Car les mouches à miel sont entierement nobles, viuans noblemēt en toutes choses, horsmis le labeur & ouurage qu'elles font, pource qu'il n'appartient pas aux Gentilshommes de rien faire, portent les armes, sont habillees richemēt de la plus exquisite estoffe de toutes, qui est l'or: ne vont point à pied parmy les fanges & ordures, ains à l'ayde & faueur de leurs ailles sont gracieusement portees tout à leur ayse, par la pureté de l'air, tout ainsi que de braues mignons courtisans seroyent dans quelque chariot bien attelé, ou sur vn beau coursier & genet d'Espagne: Et viuent de la rousee du ciel, que la frescheur & serenité de la nuit a esbauchee sur les plus delicates & odorantes fleurs, & les premiers rayons du soleil ont acheué de parfaire, dont outre leur nourrissement, elles d'une dex-

terité & industrie nonpareille, elaborét la plus douce liqueur qui puisse tomber souz le goust de l'homme, qui est le miel, & quant & quant la cire, agreable aux dieux sur toutes les autres offrandes materielles. Somme qu'elles sont dignes que le curieux Philosophe Aristarcus ayt pris la peine de demeurer cinquante huit ans entiers & continuels à obseruer leur naturel & façons de faire, sans bouger iour ne nuit d'alentour de leurs ruches & demeures. La où ceste lie de populasse (les formis) laides & despiteuses à veoir, ords & salles, se trainans & veautrâs perpetuellemēt par les immundices de la terre, ne seruent sinon de gaster tout, où elles s'anichent & ediffient, parquoy chacū les fuit, & tasche de les exterminer. Tout ainsi est il des Republicques au pris du Royaume, que le diuin Homere prefere à tous autres estats & Gouuernemēs, à l'exemple de ce seul & tresgrand monarque qui gouuerne & enelope tout, ne pouuāt estre enclos ni compris que de soy mesme. Au moyen de quoy qui voudra compenser toutes choses les vnes par les autres, le pire estat monarchique est plus à propos que la meilleure & plus paisible chose publique qui puisse estre, où les factions, partialitez, troubles, cruauitez, & enuies regnent & surabōdent tousiours. Mais vne autre dispute vient maintenāt à naistre & se presenter, à sçauoir qui est le plus louuable, ou le Royaume hereditaire ou l'electif. En quoy on ne peut nier que le premier ne sente plus sa Monarchie absoluë, Car l'autre panche & incline aucunement à la forme des Republicques, d'autant que ce n'est pas si grand chose de dominer durant sa vie, qui

est si courte, comme de laisser son estat & seigneurie à sa posterité, à son sang, à son nom, ses armes, & famille, qui font viure vn Prince long temps apres sa mort: Et là est le comble de toute autorité & puissance souueraine. Les Polaqués tiennent le milieu entre ces deux, car on ne veoit point qu'ils ayent esté curieux de chager de Seigneurs. Au cōtraire par l'espace de mille ou vnze cens ans, ils n'ont eu en tout que deux lignes de Princes & de Roys, sans iamais auoir faict tort de la couronne aux hoirs legitimes, non pas aux femmes seulement. Neantmoins ils veulent bien conseruer leurs droits & prerogatiues en cest endroit, à ce que par le moyen de l'election (estant libre & en leur puissance) le Prince leur en sçache meilleur gré, & ayt plus d'occasion de les bien traiter. Aussi le Roy Loys, par sa declaration à Casouie, l'an 1374. confesse tenir en grace des Estats de Poloigne, la faueur qu'ils luy ont faicte, d'auoir esleu l'vne de ses filles, puis qu'il n'auoit point eu d'hoirs masculés. Ce que feirent aussi depuis les Lithuanians à Vilne, l'an 1401. en ces termes.

Nous Prelats, Princes, Barons & Gentilshommes de Lithuanie & de Russie, Sçauoir faisons, que dès le temps que les Prelats, Princes, Barons, Gētilshommes, & communantez du Royaume de Poloigne, ont esleu & receu pour leur Roy nostre Prince & seigneur Vvoladislans Iaghellon, &c. Et luy mesmes au priuilege de l'an 1433. à Cracouie, parle ainsi de l'election de ses deux enfans, Vvoladislans & Casimir. Vvoladislans par la grace de Dieu Roy de Poloigne, &c. Nous voulans recognoistre le bon vouloir & cordialle affection que noz bons & loyaux subiects de nos-
stre

stre Royaume de Poloigne, avec vne si grande sincerité, ont
 monstree à l'endroit des tresillustres Princes Vvladislaus &
 Casimir noz enfans, l'un desquels qu'ils cognoiströt le plus à
 propos pour gouverner le Royaume selon les requisitions que
 nous leur en auons faictes ils ont desia à grand hōneur receu,
 (apres que nous auons acheué le cours de nostre vie) à Roy,
 Prince, Seigneur, & heritier de ce Royaume de Poloigne,
 & des terres de Lithuanie & Russie, &c. Plus son fils
 Vvladislaus iij. à Petricouie, l'an 1435. Nous consideräs
 de quelle affectiō, fermeté & loyauté entiere les Prelats, Cō-
 tes, Barōs, Gens d'armes, Seigneurs, Gētilshōmes, Bourgeois,
 & estrangers, habitans en nostre Royaume de Poloigne, tāt
 spirituels que seculiers, ont honoré & aimé nostre per sonne,
 qu'apres le decez de tresheureuse memoire nostre treshonno-
 ré seigneur & pere, que Dieu absolue, ils nous ont receu d'v-
 ne volonté & consentement en Roy & Seigneur sur eux,
 comme vray heritier, & legitime successeur, & orné de la
 sacree couronne du Royaume. Ce que refuma puis apres
 de mot à mot son frere Casimir, quant il fut esleu, a-
 pres la mort dudit Vvladislaus, en ses lettres paten-
 tes, depeschées à Petricouie, l'an 1470. Item Iean Al-
 bert son fils à Petricouie, l'an 1496. Nous Iean Albert,
 &c. Sçauoir faisons, que par cy deuant par la grace diuine,
 du commun consentement & faueur des Prelats, Barons,
 Conseillers, & autres de cestuy nostre Royaume de Poloi-
 gne, lors vacquāt par le decez de nostre treshonnoré Seigneur
 & pere Casimir, nous auons esté receus à y regner, &c. Et
 son frere Alexandre, l'an 1505. Les Princes Ecclesiasti-
 ques & seculiers & autres Prelats, Barons, & habitans de
 nostre Royaume assisterent à nostre heureux couronnement,
 Nous ayans apres la more du serenissime Roy Albert, vna-

LA DESCRIPTION

niment esleus, à l'inclite Royaume de Poloigne, par droit de libre election. Sigismund à Cracouie 1507. Sçavoir faisons, que n'agueres par le consentement de tous les Prelats & Seigneurs de ce Royaume, voire de tout le Senat, de la noblesse, & du peuple, la couronne a esté mise & apposee à nostre chef. Plus en la declaration de l'an 1530. pour son fils Sigismund Auguste, en ces mots. Sçavoir faisons, que tous les ordres de l'un & de l'autre estat de nostre Royaume, tant spirituels que seculiers, considerans les esmotions de ce temps, & la malignité d'iceluy, & voulans à ceste cause preuenir aux troubles & seditions, qui durant les interregnes ont accoustumé d'arriuer, d'un commun consentement, & de nostre volonté, ont esleu en Roy le serenissime Prince Sigismund Auguste, second de ce nom, nostre trescher & tresamé fils, &c. Mais plus appertement encores en vne autre declaration de la mesme date. Nous Sigismund, &c. Sçavoir faisons par ces presentes, à tous presens & aduenir, que combien l'ancienne coustume de nostre Royaume fust, qu'apres le decez des Roys, le Royaume venant à vacquer, les Seigneurs du conseil de l'un & l'autre estat d'un mutuel conseil & aduis, ordonnoyent l'assemblee generale de l'elecction, & la signifoyent à tous les membres & ordres du Royaume, à celle fin que chacq̃ s'y peust trouuer à temps qui voudroit: Toutesfois pource qu'en eslisant le serenissime Prince Sigismund Auguste, Roy de Poloigne, & grand Duc de Lithuanie, nostre trescher & tresamé fils ceste coustume a esté delaissee, non de propos deliberé, mais d'autant que nous viuans encores, & le Royaume n'estant pas vacant, & que plus par diuine prouidence que par humain conseil, l'elecction de sa Maiesté est aduenüe, Nous en consideration d'une si grande foy, affection & respect de noz bons & loyaux

subiects enuers nous, & nostre serenissime famille, qu'en toutes sortes & manieres ils ont bien voulu approuuer & auoir agreable ceste election d'iceluy nostre fils: Ne voulās pas que pour ceste occasion rien soit pour l'aduenir desrogé à l'ancienne coustume, Ordonons que dorefnauant toutes fois & quātes que le Roy viēdra à deceder, & le Royaume à vacquer, ou l'election en quelque sorte que ce soit, à estre celebrec, les seigneurs du conseil de l'un & de l'autre ordre, auant que proceder à ladite election, ayent suyuant icelle ancienne coustume preallablement à faire l'assemblee generale au lieu accoustumé, & la signifier à temps à tous les habitans de nostre royaume, & autres nos seigneuries, afin de celebrer ladite electiō suyuant icelle ancienne coustume. Et à Petricouie, 1538. Nous du vouloir & consentement de tout le Senat du Royaume & des deputez des prouinces d'iceluy, ordonnons pour iamais, que toutes les fois que le Roy de Poloigne viendra à deceder, l'assemblee generale du Royaume, suyuant les anciennes coustumes & institutions, soit publiee pour eslire le nouveau Roy, & que l'election en soit libre, de sorte que du consentement & volonte de tous les Senateurs, Conseillers, Barons, Gens d'armes, & Nobles du Royaume, le nouveau Roy soit esleu & declaré. A quoy son fils Sigismund Auguste adiousta à Petricouie, l'an 1550. Qu'aucun ne seroit couronné Roy, que premierement il n'eust esté libremēt esleu de tous les ordres du Royaume, suyuant les priuileges d'iceluy. A laquelle electiō par priuilege des Prelats, de Lithuanie de l'an 1401. les Prelats, Barons, & Gētilshommes de Poloigne, ne doiuent & ne peuent proceder sans les Estats de Lithuanie. Ce qui leur fut encores confirmé, l'an 1409. & l'an 1413. Durant l'interregne la noblesse est tenuē de deffendre les li

LA DESCRIPTION

mities & frontieres du Royaume, à leurs propres cousts & despens. Car il n'est pas lors permis (suyuât l'ordonnance de Sigismund à Cracouie 1507. de rien prédre au thresor, sur peine d'encourir au crime du peculat, à celuy qui le voudroit attemter. J'ay bien voulu inserer icy toutes les constitutions dessusdites, pource qu'on ne sçauroit mieux que par là, donner à cognoistre le faict de l'election. Parquoy il ne reste plus que d'adiouster la forme du serment que le Roy faict à son aduenement à la couronne, ainsi qu'il s'ensuyt. *Nous Alexandre, par la grace de Dieu Roy de Poloigne, grand Duc de Lithuanie, de Russie, Prusse, &c. seigneur & heritier, iurös & promettös sur les saintes Euangiles, de garder & maintenir de tous poincts, tous les droits, libertez, priuileges, lettres & immunitetz de nostredit Royaume de Poloigne, tant Ecclesiastiques que seculiers, aux Eglises, au Royaume, & aux Prelats d'iceluy: Aux Princes, Barös, Nobles, Citoyës, Esträgers, y estäs habituez, & à toutes autres personnes de quelque estat & condition qu'elles soyent. Tout ainsi qu'elles leur ont esté iustemët & legitimement donnees par feuz de tresheureuse memoire noz predecesseurs Princes, Roys, & quelsconques autres seigneurs & heritiers dudit Royaume: Principalemët par Casimir le Grand, Loys, Vvladislaus nostre ayeul, Vvladislaus nostre oncle, Casimir nostre pere, & Iean Albert nostre frere germain, Roys de Poloigne. Et reünir de tout nostre pouuoir à la propriété, tout ce qui en a esté illicitement aliené & distraict. Et ne diminuerons point les limites & confins, mais en tant que nous pourrons les deffendrons, estendrons & accroiströns. Ainsi doncques Dieu nous puisse ayder, & ces saintes Euangiles.*

LA GUERRE.

DE dire que rien ait introduit la guerre parmy les hommes, sinon la seule deprauiō de leur naturel apres leur premiere desobeissance, ce seroit vne simpleesse du tout impertinente. Et toutesfois parauenture ce n'a pas esté du tout sans quelque prouidence, quand ce ne seroit que pour occuper la noblesse, qui de soy estant genereuse ne peut longuement demeurer en paix & repos: Pour nettoyer aussi & deffaire le pays de ceste escume & vermine de rien vaux, canailles & faits-neants qui se multiplient tous les iours par le moyen de la liberté & tolerāce publique. Autrement on ne pourroit estre en seurté ny à la ville, ny aux champs, & n'y auroit dequoy nourrir vn si grād peuple: Ainsi que dict le Poëte Euripide, que la mere Terre fit vne fois ses complaints & remonstrances aux Dieux, pour estre deschargee de l'excessif nombre de mortels quelle ne pouuoit plus entretenir. Parquoy ils susciterent la guerre de Troye où tant de gens perirent auant leurs iours. Cela est ny plus ny moins qu'aucunesfois il est besoin que quelques legeres maladies suruiennent pour consumer dedans le corps les mauuaises humeurs qui de longue main s'y sont accumulees. Mais d'autant qu'en toutes choses il faut qu'il y ait choix, iugemēt & discretion. Aussi ce n'est pas tout que d'entreprendre & faire la guerre à la volée: car il faut en premier lieu qu'elle soit iuste, legitime, bien fondee & raisonnable, autrement il n'en scauroit rien aduenir de bon. Et quant & quant estre

pourueu de bons & experimétez Capitaines, de vail-
 lans & hardis soldats, de grande quantité de viures,
 artillerie, poudres & munitions: Auoir de gaillardes
 pratiques & intelligences & leurs aduertissemens.
 Et force argét sur tout, car cela est le nerf de la guer-
 re, comme l'on dict: Aussi quiconques a le dernier e-
 scu, cest luy qui donne la loy à son ennemy. Quand
 on est ainsi bien préparé le mieux qu'on puisse faire,
 c'est de tirer la guerre en longueur, & hors de son
 pays s'il est possible, ou pour le moins sur les frontie-
 res, & non dans le cueur d'iceluy à cause de la ruine
 & destruction qui perte ou gaing s'en ensuiet. Et
 se garder bien d'hazarder toutes ses forces à vne fois,
 ne venir à vn combat general sinon à toute extremi-
 té & contraincte, estant l'euement des batailles si
 douteux & incertain: Et encor bien souuent la per-
 te d'une seule apporte quant & foy la subuersion de
 l'estat. Car Darius eust (peut estre) sauué sa couronne
 s'il eust eu patience en temporisant de rompre la pre-
 miere furie du desesperé & bouillât Alexadre. L'eust
 miné peu à peu & rebouché la poincte & le tranchât
 de ses impetuositéz & efforts, tout ainsi que fit con-
 tre Hannibal le bon & sage Capitaine Fabius le tres-
 grand. Or les Polagues ont tousiours eu toutes ces
 particularitez en recommandation, cōme il se pour-
 ra veoir par le traict de l'histoire. Car oncques ils ne
 se sont desbandez à aucune guerre, que premieremēt
 on ne les aye prouoquez & presque forcez de se def-
 fendre. Encores quand ils en sont venus là, ils sont
 neātmoins tousiours demeurez sur la deffenfue. Es-
 timans estre la premiere & plus grande victoire &

conqueste, de ne rien perdre de ce qu'ils ont vne fois acquis: Ce qu'à la verité ils ne desmordent gueres volontiers non plus que les Turcs. Aussi par leurs anciennes institutions la noblesse qui seule manie les armes en Poloigne n'est tenue de servir, sinon au dedans du pays, ou sur les frontieres sans en sortir. Car si le Prince les veut charrier dehors, cela se doibt faire avec eux de gré à gré: Et les souldoiant à part. Il est tenu aussi de payer leur rançon s'ils sont pris, & la valeur de tous les cheuaux qu'ils perdent. Dauantage ils ont fort peu souuent combattu de toutes leurs forces à vne fois, & ne sont venus à bataille generale, sinon le plus tard qu'ils ont peu: Comme firent Boleslaus Criuouste contre l'Empereur Henry, & Vvladislaus Iaghellon contre le Grand maistre de Prusse, Vlrich de Iunhinghen qui auoit trouué moyen de ramasser iusqu'au nombre de sept vingts mille combatans qui y demeurèrent presque tous. Et quand bien telles occasions & necessitez se presentent ils ne se desgarnissent pas pour cela de tous leurs gés qu'ils n'ayent quelque arriere main pour se resfoudre si le besoin en aduenoit. Aussi iamais armee generale ne se met sus, que premierement on n'aye fait les assemblees particulieres és lieux accoustumez en chacune Prouince: à sçauoir, Pour la contree de Cracouie, à Prossov. De Sandecie, & Biece, à Czeconie: De Sendomirie, à Nouemiasto. De la grande Poloigne & Vvschouie, à Srod. De Siradie & Velune, à Stradie. De Lancise & Cujauie, à Breste. De Dobrin, Gostin, & Sochasouie, à Ripin. De Rana, à Rana. De Lublin & Luchouie à Vrzedovy. De

LA DESCRIPTION

Chelme à Rubieszou. De Belze à Buscho. De Premislie, à Mocisca. De Podolie, à Camenets. De Sanoc, à Sanoc. De Leopoli, à Vifnice. Et de Halice, à Treboule. Esquelles assemblees la noblesse à qui il touche d'aller à la guerre se doit trouuer, & là le Capitaine du lieu en fait vne reueuë. Que s'il y en a quelques vns qui soyent malades, il les va visiter avec trois ou quatre Gentilshommes pour en faire son rapport au Roy. Et cela leur sert d'excuse & de charge, ayant toutesfois celuy qui se veut excuser affermé premièrement sa maladie par serment de luy & de quatre autres Gentilshommes. Mais si c'estoit vne feinte, le Roy luy peut oster ses possessions & heritages, & les donner à d'autres. Car il n'y a personne qui soit exempt d'aller à la guerre, sinon les malades, les vieilles gens, ceux qui sont necessairement detenus & occupez en quelque charge & affaire publique. Les Lieutenans des Capitaines es lieux où se tiennent les iours & les plaids pour rédre iustice au peuple, & ceux qui sont commis à la garde des places fortes sur les frontières: Ausquelles on n'a point accoustumé de commettre personne qui aye quelque grand reuenu, pour ne diminuer d'autant les forces de l'armée. Tous les autres sont tenus d'y aller ou cōtribuer chacun en son endroiect. Toutesfois s'ils ont quelque frere ou enfant qui soit en aage & disposition de porter les armes, ils les peuuent faire seruir pour eux, pourueu que ceux là n'ayent point d'heritages à part, ou qu'ils ne soyent domestiques du Roy, ou de la maison de quelque Prince & Seigneur du royaume. S'il y en a qui ayent des biens en plusieurs ressorts & iurisdic-
tions

Etions, leur personne est affectee au lieu de leur domicile & demeure ordinaire, & pour le reste il fault qu'ils contribuent. Car les Gentilshommes ausquels sont departies les terres, heritages, possessions, bourgs villages & chasteaux; faut que necessairement ils s'y trouuent en personne equippez de tel nombre d'hommes & de cheuaux que porte le reuenu dont ils iouyffent. Qui est la mesme façon de faire du Turc pour le regard de ceux qu'on appelle Thimariots. Et n'est loysible à ces proprietaires icy de toucher aucune paye, d'autant qu'il faut qu'ils seruent à leurs despés. Mais aussi ils ne sont point tenus de sortir hors du royaume si bon ne leur semble, & qu'on ne les paye. Les autres qui n'ont point de reuenu sont soudoyez des deniers prouenans des subsides & impôts qu'on a accoustumé de leuer en telles occasions sur chacū arpent de terre au plat pays, & sur les maisons des particuliers és villes. Plus il y a la contribution que donnent les gens d'Eglise, marchans, vesues, Iuifs & autres. Car tout premierement ceux qui font quelque traffic és villes closes (d'autant qués villages il ne s'en fait point) sont tenus de fournir vn homme de cheual si leur bien monte iusqu'à la valeur de mille escuts. Ceux de cinq cens vn homme de pied, s'ils en ont plus ou moins, on les accouple au pro rata avec d'autres, pour reuenir à la proportion dessus dite. A quoy les Consuls, Maires, & Escheuins de chacune ville doyuent tenir fort estroitement la main. Mais les Palatins, Castellans ou autres qu'il plaist au Roy d'y commettre & ordonner, ont la charge de faire leuer ces gens là, & veoir si leurs personnes & leur equippage

LA DESCRIPTION

font tels qu'il faut, pour les departir puis apres d'un costé & d'autre ainsi qu'ils aduisent. Quant à ceux des Ecclesiastiques qui sont taxez à la mesme raison, ils ont leurs chefs & conducteurs. Et semblablement ceux que les vefues, les mineurs, & malades enuoyét en leur place, de tous lesquels on fait des compagnies à part. Neantmoins iceux Ecclesiastiques, voire iusqu'aux Euesques, ne sont pas exempts d'aller en personne à la guerre, si le besoin & necessité s'en presente, & que la personne du Roy marche. Dauantage les villes qui ont mille escuts de rente en leurs deniers communs, sont tenues de fournir dix hommes de cheual bien equippez. Si seulement cinq cens, ils n'en donnent que cinq, qui est à raison d'un cheual pour cent escuts. Les Iuifs aussi cōtribuent tout ainsi que les Marchans, & les laboureurs semblablement, exceptez les iardiniers qui sont exempts.

Au demourant quand l'armee est generale, le Roy a de coustume de s'y trouuer tousiours en personne, si quelque maladie ou autre empeschement ne le retient. Et s'il y a affaire tout à vn coup en plusieurs endroits, il va au plus important & dangereux, aux autres il enuoye des Palatins, Castellans ou tels personages qu'il luy plaist aduiser. Mais encores qu'il soit present, si est ce qu'il y en a vn qui commãde à tout, & est general de l'armee, lequel fait l'assiete du cãp, depart les quartiers, dispose des viures & munitions, assiet les corps de garde, pose les escoutes & sentinelles, enuoye à la guerre telles troupes que bon luy semble, & finalement dresse & ordonne la bataille le iour du cōbat. Le Roy & son conseil le choisissent

comme ils font aussi les autres chefs & conducteurs des gens de guerre, qu'on appelle *Poruczniki*, lesquels on prend des plus suffisans qui se puissent trouuer en chacun Palatinat. Et si d'auenture il n'y en auoit de propres & capables, ou qu'ils ne voulussent prendre ceste charge, le Roy avec l'aduis du Capitaine general les choisit d'un autre endroit. Ceux ci touchent la paye du Palatinat, d'ôt ils ont la cõduite, qui est pour vne cõpagnie de 200 cheuaux, la solde de 10 cheuaux mõtant à cent florins. Mais il faut aussi qu'en menãt & ramenant leurs gens, ils tiennët bien la main qu'ils ne fassent point de desordres, & ne rançõnent peronne, car ils sont respõsables en leur propre & priuë nõ de tous les maux qu'ils font. Au moyen dequoy ils ont accoustumé de retenir tousiours quelque chose de la paye de leurs gens par deuers eux, afin d'auoir dequoy satisfaire aux dõmages qu'ils auroyent faits. Mais s'ils se gouuernët bien ils le leur rēdent puis apres quand ils les ont conduicts & ramenez à la maison au mesme lieu. où ils les ont pris de la main des Castellans, qui les amassent & departent par bandes & enseignes. Voila l'ordre à peu pres q̃ les Polaqes tiennent pour le fait de la guerre qui est tout leur exercice, cõme de gens nobles qui ne doyent iamais recognoistre autre chose. Et quant à leurs armes & façon de combattre, ils ont tousiours iusqu'icy esté armez à la legere de iacques de maille, & pour points d'oilllets de Buffle ou d'Ellend, Et portent de fort longues lances, des haches, masses & cimenterres. Mais la plus grand part, principalement ceux de Lithuanie, Russie, Volinie & Podolie vsent de l'arc Turquesque

& de flesches, en quoy ils sont fort excellens. Les autres de la grande & petite Poloigne, & de Prusse se sont accoustumez aux pistoles & arquebuses. Toutefois ils ne sont point si propres ny pratiques à pied comme à cheual, ne d'assaillir ou deffendre les places que de combattre en plaine campagne. Or s'ils ont affaire à des gens pesamment armez, ils ne viennent pas si tost au combat de main à main & de pied ferme, mais en les escarmouchans taschent à les lasser, traouiller & ennuyer, & mettre en desordre si peuuent. S'ils combattēt contre les Tartares, Moscouites & autres qui vsent de la mesme façō de faire, ils sont tout au rebours, & viennent aux mains le plus promptement qu'ils peuuent, pour ce qu'ils sont mieux armez, leurs cheuaux plus puissans, & eux plus vaillās, courageux & asseurez.

LES FINANCES.

MAIS quant à la maniere de leuer la contribution, dont a esté parlé ci dessus, il y a des Receueurs qui ont les roolles de la taxe, & vont d'un costé & d'autre pour recueillir les deniers. En quoy personne ne leur oseroit contredire ne donner empeschement, car les Capitaines mesmes sont tenus pour le deu de leur office de contraindre ceux qui voudroyent reculer ou faire difficulté de payer. Ayans faiēt leur recepte ils portent l'argent en la ville capitale de la Prouince, où ils ont leur departemēt & le consignent és mains du Palatin s'il y est, sinon en celles du Castellan en son absence, auquel ils donnent vn bordereau des especes qu'ils ont receuës, & en retirēt vne quittāce qui leur sert de descharge. Le

Palatin ou Castellan le font conduire à la prochaine assemblee & de là est porté au thresorier general, qui le met au thresor, où depuis que les deniers de quelle costé qu'ils puissent prouenir, sont vne fois entrez, le Roy en dispose puis apres cōme il luy plaist.

Ce thresorier est seul en tout le Royaume, mais il y a vn Vicethresorier, lequel en son absence faict la mesme charge qui n'est pas petite. Car toutes les finances du Royaume & du Roy passent par leurs mains, & en tiennent compte. Dressent & ordonnēt tout ce qui despense de la despence de la maison du Roy, tant pour les escroües, argēterie, menus plaisirs & escuirie, que pour les gages & pensions des officiers domestiques & autres appointez de sa maiesté: Parquoy il faut quel vn ou l'autre n'en bouge iamais. Le thresorier a encores la superintēdence sur la monnoye, & prend toutes les fois qu'elle besongne quatre escus par chacune sepmaine, du profit qui en viēt, qui est vne taxation à part, car leurs gages ordinaires sont assignez sur les sallines.

LA MONNOYE.

L n'y a qu'une seule monnoye en tout le Royaume de Poloigne, qui est à Cracouie, & n'y ont cours aucunes especes, sinon celles qui y sont forgees, lesquelles sont tousiours vnes, & semblables en poix, alloy & velleur, sans que le peuple soit trauaillé de nouueaux cris, cōme on faict ailleurs presque tous les iours, hors de tout fondement & raison. Ce qui est vn des principaux articles que le Roy iure à son aduenement à la courōne, suy-

LA DESCRIPTION

uant la constitution de *Casimir à Vislicie*, l'an 1368. Et ne luy est loysible d'en faire battre sans le sceu & cōsentement des Prelats & autres Conseillers du Royaume. Ce que confirma *Vladislans laghellon*, l'an 1422 & depuis encores l'an 1433. Et *Sigismund Auguste* l'an 1550. On ne peut aussi transporter les especes hors du Royaume: A quoy il faut que les Palatins & Capitaines tiennent la main, car cela est de leur charge, *Sigismund Auguste* 1550. La rigueur est là fort grande, pour la faulse monnoye, car parmy le change d'un escu si on trouue seulement deux gros qui soyent faux, celui à qui est la monnoye perd l'escu. Et si y en a iusques a six, il y va de sa vie. *Casimir à Petricome* 1447. & 1451. S'il y a un Gentilhomme qui soit soupçonné d'auoir forgé de la monnoye, & que deux Gētilshōmes qui ayent esté attaints & cōuaincus de pareil crime, l'en ayent chargé en leur procez, & persisté en cela iusques à la mort, sans autre preuue ne procedure, il est condamné à perdre la teste, & les biens confisqueés au Roy, qui ne les peut donner en façon que ce soit, mais faut qu'ils demeurent à son fisque, afin de couper le chemin aux calumnies & faulses accusations qui pourroyent aduenir aux innocens, sous esperance d'auoir leur bien. Si ceux qui le chargent ne sont Gentilshommes, mais de basse condition, naturels du Royaume, ou estrangers qui ayent esté cōuaincus & executez pour ladite monnoye, & y ayēt persisté iusques à la mort: Il fault qu'il presente au Roy cinquante quatre Gētilshommes de mesme degré, lequel en choysit la tierce partie, qui sont dix-huict, & si ceux là le iustificent & deschargent par leur

serment, il est absout, sinon il perd la vie. Toutesfois si par apres il venoit à en estre de rechef repris, on n'a plus d'esgard si les tesmoings sont nobles ou non, car fil est cōuaincu par eux il n'est plus receu à la dessusdite iustification, & faut qu'il meure, si d'auanture le Roy ne luy faict grace. Et ceux qui sont adiournez à comparoistre deuant le Roy, pour raison de la faulse monnoye, s'ils ne comparent à la secōde assignation, en quoy ils ont seulement quatre sepmaines pour tout, sont tenus pour conuaincus. Or combien que les Ducs de Prusse soyent absolument seigneurs és terres qu'ils possèdent, horsmis la foy & hommage, & l'obeyssance qu'ils ont accoustumé de rendre aux Roys de Poloigne, si ne leur est il pas toutesfois permis de faire battre de la mōnoye, & faut qu'ils vsent de celle de Poloigne. Les Roys mesmes sont fort restraints en cest endroit, ainsi qu'on peut veoir par l'edit de Sigismund, de l'an 1543. en telles paroles. *Car d'autant que l'illustrissime Prince, & les Royalles citeZ de Prusse n'ont eu iamais droit de battre monnoye, sinon entant qu'il leur a esté permis par la maiesté Royale. Ne la mesme maiesté Royale pouuoit d'en faire forger, si ce n'est qu'il luy soit accordé par le consentement & ordonnāce du Senat. Ce qu'autrement elle n'a iamais entrepris, &c.* Et à la verité le fait des monnoyes (fil n'est bien entendu, ordonné, & conduit, ou si ceux qui en ont la charge, en veulēt abuser & faire leur profit) est la chose entre toutes les autres qui griefue & blesse autant vn peuple, combien encores que ce soit fort doucemēt, & qu'on ne s'apperçoie presque point de la playe, sinō en fin de cōpte, ce qui la rend tant plus dāgereuse, parquoy on

y doit bien songneusement prendre garde, & d'autât plus mesmemét que le Prince ne tire aucun profit de ceste foule, & si pesante charge de ses subiects.

Au regard des especes, de leur valler, & de la fa-
çon de cōpter en Poloigne, sans la cognoissance des-
quelles on se pourroit facilement abuser en leurs hi-
stoires, le florin Hongresque vault trête gros de leur
monnoye, & le gros dixhuit petits deniers qui ser-
uent seulement pour la commodité du peuple, com-
me les mailles en France, les bagattins à Venise, & les
hallers en Allemagne. Le gros est à peu pres vn fol de
France, & y en a quarante huit pour marque: telle-
mēt que la marque Polonoise est de la valler de no-
stre escu. Mais la marque Bohemienne va tout ainsi
que le paris, au regard du tournois, car quatre mar-
ques de Boheme en font cinq de Poloigne. Ils com-
ptēt aussi à ducats d'or en or, comme à Rome, & par
scots, qui vallent deux gros, & les fertons douze. Par
sexagenes & demy sexagenes, à sçauoir soixāte gros,
& trente gros, ce qui est pour reuenir à ladite raison
du Bohemien, ou paris au Polonois, ou tournois:
car vne marque Bohemiēne, encores que la marque
soit tousiours comptee pour quarāte huit gros seu-
lement, vault neantmoins vne sexagene, ou soixante
gros Polonois, qui est la cinquiesme partie plus que
la marque Polonoise: à sçauoir, pource que quatre
fois douze font quarante huit, & douzey adioustez
feront soixante, qui est à raison de quatre pour cinq,
ainsi que le paris, tellement que la somme de cent
mille marques de larges gros de Boheme, que demā-
derent les Cheualiers de Prusse au Roy Vvladislaus
Loctique

Loctique, pour luy auoir gardé le chasteau de Dantzick, contre les Pomeraniens, reuiet iustement à six vingts cinq mille escus. Et les cinq mille marques de Praghe dont Iaghellon rachepta le pays de Podolie, des enfans de Spitco Melstinien, auquel il l'auoit engagé, vallent six mille deux cens cinquâte escus. L'ay dit icy marque, à la differéce du marc, auquel les historiens Polonois, quand ils veulent entendre nostre marc de huit onces, ont accoustumé d'adiouster tousiours d'or ou d'argent, car marc ou marque sans addition, est ce que dessus, à sçauoir la valeur d'un de noz escus, non autre chose.

DES TARTARES.

VVLADISLAVS Loctique, faisant chercher les morts apres qu'il eut gagné vne grosse bataille cõtre les Cheualiers de Prusse, apperceut vn pauvre Gentilhomme couché à la renuerse, qui auoit plusieurs coups, & avec les mains repoulsoit ses boyaux, qui luy sortoyét du ventre. Lors se tournant vers ceux qui le suyuoient, leur dit: voyez le courage de cest homme, mô Dieu quel martyre il doit endurer. Certes sire respondit l'autre, celuy en souffre vn plus grand encores qui a vn mauuais voy sin tel que ie l'ay esprouué. Le Roy l'en deliura depuis comme il pouuoit aysément faire, luy donnant à luy seul tout l'heritage. Mais c'eust biẽ esté vne plus belle chose, si ce Roy ou quelqu'un de ses successeurs eussét peu deliurer leur peuple des Tartares & Moscouites, deux si mauuais & perni-

cieux voyfins, & ennemis perpetuels, dont les premiers surpassent en cruauté toutes les plus barbares & inhumaines nations qui ayēt iamais esté. Et les autres se vont tantost esgaller à la grand force & puissance des Turcs, qui pourroyent estre encores mis avec les deux autres, si ce n'estoit quelque espece de repos qu'on a trouué moyen d'auoir avec eux. Mais quelles gens furent iadis les Tartares, où ils ont de tout temps habité, d'où ils sont sortis premierement pour venir és contrees de deça, ce qu'ils ont fait, où n'ont point fait, il seroit bien mal ayse d'en dire rien qui peust estre certain: pource que c'a esté vn peuple fort incogneu & mesprisé, & si barbare, voire brutal que ceux qui nous en pouuoÿēt laisser quelque chose par escrit, ou n'en ont point eu de notice, ou bien ont desdaigné d'employer leur ancre en si mauuais subiect. Eux pareillement ne sçachans que c'estoit de papier ny escriture, ont eu encores moins de moyen de laisser rien à la posterité de leurs faits & gestes. A la fin toutesfois ils n'ont point eu faute descriuains, non plus que les autres plus braues, & excellentes nations, combien que iamais ceste race de gens n'ayt peu receuoir aucune ciuilité, ny se radoucir & accommoder à meurs & honnestes façons de viure. Et à laverité ils sont tout d'vn autre air de visage, bazanez, camus, les yeux petits, enfoncez & ardents, regardans tousiours de trauers, le tour du visage rond & plat, tout ainsi qu'vn cul d'assiette, n'ayās poil, ny aux sourcils, ny ailleurs qu'à la barbe, qu'ils entretiēnent fort curieusement: Gras au reste, & de petite taille, mais forts outre mesure, & endur-

cis au trauail & mesaises, plus que gens qui soyent. Tellement qu'ils demoureront aucunes fois quatre iours continuels à cheual, sans descendre, boire ny mager. Que si d'auature ils se sentoient trop foibles & pressez de la faim & de la soif, ils feront vne incision à leurs montures, & succeront vn bon traict de sang, dõt les cheuaux ce dient ils, ne vallent que mieux. En recompence aussi quant ils sont de retour de leur traicte, ils repaissent pour quatre, & s'endormēt de mesme. Ce qui est cause que bien souuent les Rufsiens & Lithuaniens (quād les Tartares viennent courir & piller leur pays) les surprēnt ainsi enseuelis de mangealle, & de sommeil, & en font vn terrible carnage. La plus exquisite viande qu'ils ayent point, est la chair de cheual, dõt ils reseruent les entrailles & menus droits, pour les principaux & plus grands Seigneurs, avec la teste qu'ils tiennent pour vn tresprecieux & delicat manger, tout ainsi que nous ferions quelque hure de sanglier bien apprestee, boiuent puis apres pour vn tressauoureux bruuage du laiēt de iument, qui les rend plus forts, cōme ils cuident. Somme que toute leur vie & maintenant consiste en bestes cheualines. Car ils les portent à la guerre, traient leurs hardes & bagages, en succent le sang, māgent la chair, & boient le laiēt. Et à la verité ils sont eux mesmes vrayz cheuaux, plustost que creatures raisonnables. Ne recognoissans autre chose que la guerre, c'est à dire brigandages & soudaines courses pour surprendre leurs voisins, car de deffendre, n'asfaillir places, il n'en est point de nouvelles parmy eux. Et qui les peut vne fois attirer hors de leurs cā-

pagnes (où ils sont fort dangereux, pour leur grand multitude & façon de combattre)és lieux estroits & empeschez, ce n'est alors plus rien que de leur fait. Toutefois ils ne demandent iamais mercy, ny qu'on leur face bonne guerre, mais se deffendent aux ongles, & aux dents, ils sont destituez de toutes autres armes, iusques au dernier soupir de leur vie. Quant à leurs armes ils n'usent presque gueres, sinon de l'arc & des flesches, avec quelques cimenterres ou coltellats. De lances ils ne s'en aydent point, aussi ne combattent ils pas de pied ferme, ny par escadrons rages & ordonnez en bataille, mais à charges & recharges seulement. Maintenant venans charger d'une grande furie & impetuosité, puis tout soudain se mettans à la fuite, ou ils sôt les plus d'agereux: Tout ainsi qu'estoyent anciennement les Parthes, desquels il semble qu'ils ayent autrefois appris ce mestier. Car ils se rallient incontinant, & taschent le plus qu'ils peuuent à enuelopper & enclore leurs ennemis, laissant tousiours quelques passages & lumieres entr'ouuertes, pour faire voye à ceux qui vont & qui viennent. En quoy ils obseruent vn fort grand ordre, & là presque consiste toute leur ruze & discipline: Que si cela leur est vne fois brouillé & confondu, alors il n'y a plus d'ordre de les retenir ny rallier, qu'ils ne fuyēt à toute bride. Aussi ils ont le dessus ils acheuent de combattre d'un grad effort & aspreté, & ne se faut pas attendre d'auoir d'eux sinon toutes les especes de cruautéz qu'on se pourroit imaginer, tellement que la meilleure & plus supportable cōdition des vaincus, est d'estre massacrez sur le chāp. Car la seruitude où

ils emmenēt ceux qui tōbent en leurs mains est pire sans cōparaison que nulle mort. Si est ce qu'aucun-fois ils permettent à leurs esclaves d'eux racheter au bout de 7 ou 8 ans qu'ils ont seruy. Mais les enfans & vieilles gens qui sont inutiles au traual ils les mettēt és mains de leurs ieunes garçons pour en passer leur temps, & les acharner au sang humain, ny plus ny moins que pour enoy seller vn tiercelet qui n'a point encores cogneu le vif, on luy faict tuer quelque perdrix. Car lors ils prennent ces pauures miserables, & les martyrisent à coups de petis cousteaux mousses & espointez, ou les lapident à coups de petites pierres, ou les font saulter par plusieurs foys du hault de quelque rocher, si tant leur vie le peut porter, iusqu'à ce qu'ils en ayēt chacun sa piece pour s'en iouer, tout ainsi que de quelques pelotes de nege. Mais pour laifser ces cruauitez, & venir à leurs gestes (car tout cecy meriteroit bien vn ample traité à part) on dict qu'en uiron l'an de salut 1162. les Tartares commēcerent à sentir leur cueur, & se ietter hors de page. Car ayans esleu pour chef & conducteur vn d'entr'eux appelé Cinkis personnage de bas lieu, mais de grāde prudence & dexterité d'esprit, couppèrent la gorge au Roy Vmcan qui les dominoit, autrement nommē le Prestre ian, mais ce n'est pas l'Empereur des Abissins en Ethiopie, à qui on attribue faulsemēt ce titre. Puis se faifirent de son pays, & en peu de temps conquirent toutes les regiōs d'alentour: S'estendans delà vers le Leuant iusqu'és dernieres extremitez & riuages de l'Ocean Indique en la Chine, Quinsai & Cathai, ou depuis ils fonderent la tresgrande & puiffante Cité

de Cambalu, qui a esté depuis le siege des souverains empereurs des Tartares qu'on appelle communemēt les grands Cams de Cathai. Car ce mot Cham ne signifie pas Chien, comme aucuns pensent, mais Empereur ou Monarque: Et sans aspiration Can signifie lang. Chingis Cham doncques donna commencement à ceste si belle & puissante seigneurie, & quāt & quant à l'horde des Zauolhiēs qui est la principale & la plus grāde de tous les Tartares, aussi est elle appelee deux Takxi, c'est à dire, la horde capitale, pour ce q'elle contient plus grand nombre de peuple, que toutes les autres, lesquelles on estime en estre descendues. Car horde en Tartare signifie assemblée & multitude de peuples reduits en vn. Lesquels Zauolhiēs font leur demeure es grandes plaines & campagnes qui sont au deçà du fleuve de la Volghe, autrement dict Rha, qui va tomber en la mer Caspie par soixante dix bouches pres la ville d'Astrachā, dont la moindre est aussi grande que la riuere de Seine. A Chingis Cham succeda son fils Iocucham, qui fut pere de Zaincham, autrement appellé Bathy, qui fut le premier de tous les Tartares qui entra en Poloigne du temps du Roy Boleslaus le Chaste, enuiron l'an 1202 où il fit de tresgrans maux & ruines, & delà en Silésie, Morauie, & Hongrie. Ce fut aussi le premier qui receut la loy de Mahomet qu'ils gardēt encore. Car ils estoient auparauāt tous payens idolatres, ou plus tost ne sçauoyent que c'estoit de religion, tant forte & impertinente sçeuſt elle estre. Le quatrieme Empereur des Tartares fut Temir Cutlu, c'est à dire, fer heureux, fils de Bathi, qu'on appelle autrement Tamerlā,

lequel menoit douze cens mille cōbatāns à la guerre, prit l'Empereur des Turcs Bazaiet, & le charrioit de çà & delà enfermé dās vne cage ou geole de fer. Les histoires sont par tout assez pleines des faictz & gestes de cestuy cy. Le cinquieme fut Temir Czar, e'est à dire, heureux Empereur, fils d'iceluy Tamerlan. Mais il fut tué à la bataille qu'eut Vvladislaus Iaghel lon contre les Cheualiers de Prusse. Le sixieme Macmeth Czar. Le septieme Achmet Czar. Le huietieme Szchiamet, lequel ayant esté appelé par Albert Roy de Poloigne, & Alexandre grand Duc de Lithuanie, contre Mendligeri Empereur de l'horde des Precopiens l'an 1500. vint à leur secours sur le commencement de l'hyuer avec soixante mille hōmes de guerre, dont les femmes & enfans montoient à plus de cent mille. Et pource que les froidures estoient si grandes que sa femme ne peut endurer de demeurer à la cāpaigne, elle se desrobba de luy, & avec tous les meilleurs combatans qu'il eust alla trouuer le dessusdict Mendligeri, qui assembla incontinant son armee, & vint trouuer Sciamet, lequel il deffit: Mais il se sauua avec trois cens cheuaux, & estāt arriué à Moncastre, il eut le vent que Bazaiet (deuers lequel il se pensoit retirer) auoit enuoyé gens pour le prendre. Parquoy il rebroussa chemin avec cinquante cheuaux seulement, & se retira és enuironz de Kiouie, où le Capitaine de la ville ayant entēdu sa venue, l'alla prendre, puis l'amena à Vilne. Alexandre qui estoit lors à l'assemblée generale de Brestze, l'euoya soudain querir bien honorablement. Puis luy fit donner quelques cheuaux legers pour le conduire à Radom, afin que

delà il peust passer en la Tartarie qui est au delà de la Volghe. Et enuoya cependant son frere Soltan Cazac deuers Albugeri leur oncle pour l'auertir de leur venue. Mais le malheureux Sachmet fut derechef pris par les Lithuaniens, pour cōplaire à iceluy Médligeri son ennemy mortel, & enuoyé prisonnier au chasteau de Couino, où il fina ses iours avec sa femme & ses enfans. Tellement que non sans cause il eut le nom qu'il portoit, lequel vaut autant à dire, comme martyrisé. Voyla quant aux Empereurs des Tartares Zauolhiens, autrement dictz Zagathai. L'autre race des Tartares appelez Precopiens, qui est neantmoins des dessusdicts Zauolhiens, (car ils ont esté la source & origine de tous les autres), prit son commencement d'un certain Vlan, homme bastard & incogneu, qui le premier s'empara de ceste poincte de terre qu'on appelle la Chersonese taurique, pource que c'est presque toute isle qui s'alonge dans les mers Mœotides, au dessus de la Mer maiour, ayant quelques vingt quatre lieuës de long, & quinze de large. Et y a trois villes telles quelles, Solat, Kirkee & Caffan, avec deux chasteaux Maucup, & Asau. Dont la principale est Solat, que les Tartares appelēt Chrim, dont a pris le nom le Seigneur d'iceux Precopiens, qui se nomme l'Empereur Chrimésien. L'autre ville moindre est Kirkee, où il y a un chasteau fait de bois & de gazons au haut du rocher. On diēt qu'autrefois il y eut un Dragon qui deuoroit tout, tellement que le pays estoit en danger de demeurer desert, si quelques Italiens qui s'y estoient habituez, n'eussent eu recours à la vierge Marie. Et là dessus
ayans

ayans apperceu ie ne scay quelle lumiere dans le rocher, y taillerent vn escalier, tant qu'ils parvindrent iusqu'à vn creux, où ils trouuerent vne image de nostre Dame, au deuant de laquelle vn cierge ardoit, & à ses pieds estoit estendu le Dragon creué par le milieu. Cela fut cause que Acigeri seigneur de Precop, ayant guerre contre ses freres se recommanda à la benoïste Vierge, & luy vouia tout plein de belles choses si elle luy aydoit en cest affaire. Car les Mahometans l'ont mesme entr'eux en fort grand honneur & reuerence, confessans que sans aucune cōpagnie d'homme, & sans aucū preiudice de sa virginité elle cōceut & enfanta le grand Prophete Iesuschrist, (comme ils l'appellent). Ayant doncques obtenu le secours qu'il luy auoit requis, vendit les deux meilleurs cheuaux qu'il eust, & en achepta de la cire dont il luy fit faire deux cierges qui brusloyent continuellemēt iour & nuict deuant la sainte image. Ce que ses successeurs ont entretenu iusqu'à aujourd'huy. La troisieme ville est Cassa, anciennemēt dite Theodosie, que Mahomet Empereur des Turcs osta aux Geneuois, & fit mourir deux freres seigneurs du chasteau de Maucup, qui estoient les dernieres reliques de la race des Gots. Prit semblablement celuy d'Asau sur la bouche du fleuue Tanais, qu'il fortifia. Mais les Tartares tiennent & occupent les plaines & campagnes qui sont depuis l'entree de l'Isle, le long de la Mœotide, & le pont Euxin iusqu'à Moncastre. Laquelle entree deuers Soleil couchant ils remparerent d'vne chaussee ou muraille de terre d'vne bonne lieue de long, routesfois fort grossierement, car l'eau ne laissoit pas

d'y passer en plusieurs endroits. Et c'est pourquoy l'isle qui souloit estre appelee Taurique est dite maintenant Prezecop, qui signifie en langue Tartaresque Fossé, pource qu'elle est circuie & fossoiee de tous costez. Mais laissant cela à part, apres Vlan regna Tachtamis, lequel accompagna Vitoüus Duc de Lithuanie contre Tamerlan Empereur des Zauolhiens, combien qu'il fut son propre frere, mais ils furent deffaits par luy. Son fils Sciameth, dont a esté parlé cy dessus, luy succeda, lequel fut chassé par Acigerei qui regna en sa place. Acigerei laissa sept enfans, dont Haïder l'aîné de tous obtint la seigneurie. Mais Mendligeri son frere se retira deuers le Turc qui le maria, & luy donna secours par le moyë duquel il chassa Haïder, lamurci, & tous ses autres freres, lesquels s'allerent rendre à Iean Vasilouicz grand Duc de Moscouie, qui les receut fort volontiers, & leur donna la Duché de Casan. Mendligeri eut neuf enfans, asçauoir Mahomet, Cerei, Achmet, Machmut, Bethy, qui se noya en Vvalachie l'an 1510, Burnas, Mubarch, Sadedch, des autres deux on n'en sçait le nom. Et combien que les Tartares Precopiens à cause de la douceur & clemence de l'air du sixieme climat où ils habitent, deussent estre plus humains & gracieux que les autres, ils n'ont toutesfois point laissé pour cela leur ancien naturel cruel & rauissant, tout ainsi que si c'estoyent loups ou autres bestes sauuages & farouches, car il ne se passe annee qu'ils ne viennent miserablement courir & piller la Russie, Lithuanie, Vvalachie, Poloigne, & bien souuent encores la Moscouie mesme.

Les Tartares de la troisieme horde sont appelez Casaniens, du chasteau de Casan situé sur le fleuve de la Volghe és confins & frontieres de Moscouie, où ils font leur demeure, estans sortis aussi bien que les autres de la horde principale des Zauolhiens ou Zagatai. Ceux cy peuuét faire douze mille hommes de combat, & à vn besoin iusqu'à trente mille, s'ils veulent appeler quelques autres de leurs alliez à leur secours. Toutesfois ils sont du tout souz l'obeissance du Moscouite qui en dispose comme il luy plaist, & leur donne tels Seigneurs que bon luy semble.

La quatrieme horde la plus nouvelle & recéte de toutes les autres, est celle des Occasiens ou Nahaiés venus aussi de celle de Zauolhense. Car depuis que Occas suieét du grand Cham, mais fort vaillant & courageux personnage fut mis à mort, ses enfans qui estoient en nombre de trente se departirent d'iceux Zauolhiens, & se retirerent és enuiron du chasteau de Sarai enuiron l'an de salut 1450. Et en peu de téps creurent & multiplierent si fort, que c'est maintenât la plus peuplee de toutes les hordes. Mais ils sont pl⁹ Septentrionaux que les autres, & la region où ils habitent plus froide beaucoup, voyfine de Moscouie du costé de Leuant, en laquelle ils entrét souuent, & y font de grans mauix & ruines, tout ainsi que les Precopiens & Zauolhiens font en Ruffie, Poloigne & Vvalachie. Les successeurs d'Occas dominant encores parmy eux, & n'ont aucun vsage de monnoye, mais traffiquent par eschanges d'esclaves, de bestial, & de cheuaux. Voyla les quatre hordes principales des Tartares tant craints & redoutez, non seulement

de leurs voylins, mais encore des peuples & nations bien esloignées d'eux, du nom desquels les enfans treblent encores à la māmelle. Et à la verité on les peut dire vne des vrayes pestes & ruines du gēre humain. Il y a encores assez d'autres branches & rameaux de ceste vermine, qui toutesfois sont partis des dessusdicts, & ce sont mis à faire leur cas à part. Car ils ont de tresgrandes & spatieuses campagnes, ou plustost solitudes qui s'estendent iusques vers Cathai, & la Chine où le Soleil se leue. Parquoy ce peuple là est sans nombre, presque comme le sablon de la mer, ou les estoilles au ciel. Et combien qu'ils soyēt fort brutaux & esloignez de toute ciuilité, si ont ils toutesfois encores quelque ordre & police parmy eux, & sur tout portent grande hōneur & obeissance à leurs Emperours qu'ils appellent Chams. Les autres degrez d'honneur & dignité enuers eux sont Soltan, c'est le fils de leur seigneur: Bij, Duc. Mürsa, le fils d'vn Duc. Olboud, Conseiller. Olbaudulu, le fils d'vn Gentilhomme. Seid, leur souuerain Prestre ou Pontife, dont ils font si grand cas, que mesme les Emperours estans à pied le saluent & luy tendent la main, sans que pour cela il descende de cheual. Ce qu'ils ne font à autre personne que ce soit, car les plus grans de leurs suiets soyent Ducs ou autres les touchent seulement aux genoux, les Gentilshommes aux pieds, & le commun peuple au vestement. Il y a aussi quatre personnages, dont le premier est appelé Schirni, le second Barni, le troisieme Gargni, le quatrieme Tziptzan, qui ont acoustumé d'assister pour cōseil à l'Emperour, quand il est question de quelque affaire d'importance. 126

RVSSIE ET MOSCOVIE.

LE plus grand seigneur de toute la Ruffie, sans aucune doute ne contradiction est le Moscouite, & le grád Duc de Lithuanie apres, puis le Roy de Poloigne. Autres que ces trois n'y pretendent rien, & encores les deux derniers ne sont plus qu'une seule seigneurie. Car la Lithuanie avec les dependances fut vnie & incorporee au Royaume de Poloigne, par Iaghellon, fils d'Olgird, environ l'an de salut 1386. La Ruffie d'ocques, si on veult suyvre l'ancienne description, prend son commencement aux monts Sarmatiques, vers la source de la riuere de Vistule. Et de là se va estendre le long du fleuve Tyra, que les habitans du pays appellent Nestor, iusques aux bouches de Boristenes, lequel entre dans le pont Euxin, assez pres de Montcastre, qui est maintenant souz l'obeyssance du Turc. De là il faut monter cõtre mont à Circass, & puis à Chiouie, ville iadis capitale de toute la Ruffie, ou on passe l'eau pour trauerser la prouince de Severe, & quelques autres pays droit contre le soleil leuant, tant qu'on paruienne aux fontaines de Tanais, duquel selon l'opinion des anciens Cosmographes est separee l'Europe de l'Asie. Car ils ne pẽsoyent pas qu'au dessus d'iceluy il y deust auoir aucune habitation; à cause des trop grãdes & rigoureuses froidures. Des fontaines de Tanais, on tourne à main gauche vers le Grec & Tramontane, & par plusieurs iournees on viẽt finalement au bec & assement des deux grãdes riuieres, Occa & la Volghe, qu'il faut passer & se re-

courber encores dauantage à gauche vers Maëstral,
 & Ponant, par de longues & spacieuſes eſtenduës de
 pays, tant qu'on vienne atteinre les liſieres du Roy-
 aume de Suede, & du pays de Fintlåd: Et de là en Li-
 uonie, Samogithie, Maſouie, & Poloigne finalement,
 coſtoyant Sileſie, & Morauie, iuſques à ce qu'on aye
 retrouué les deſſuſdits monts Sarmatiques. Quant à
 l'origine de ce peuple, on n'en a rien ſinon ce peu que
 leurs Annales en contiennent. Qui les font eſtre de-
 ſcédus de la race de Iaphet, de main en main, iuſques
 aux Slauons, qui ont auſſi donné cōmancement aux
 Polagues. Car n'ayans point eu d'vſage de lettres ſi-
 non du temps de Michel, fils de Theophile Empe-
 reur de Conſtâtinople, auſſi n'ont ils pluſtoſt peu re-
 diger par eſcrit leurs faiçts & geſtes, pour en laiſſer
 quelque ſouuenance à la poſterité. Parquoy on ne
 peut commancer à en parler, au moins avec aſſeu-
 rance & certitude (car vne hiſtoire ſans temps, ſe
 doit mettre au rang des fables & cōptes faiçts à plai-
 ſir) ſinon depuis l'an de la creation du mōde ſix mille
 trois cēs ſeptâte, ſelō le calcul Ruthenique, q̄ differe
 du noſtre quinze cens trente ans & plus. Et pourtant
 cela reuiendroit à noſtre compte, à l'an du monde,
 4846. & de Ieſus Chriſt enuiron 886. ſuyuant la tra-
 dition de Functius Carion, & Mercator. Et de Gene-
 brac & Pōtac, à l'an du mōde 4974. Auquel les Ruſ-
 ſiens ſe trouuerent en la tresbelle & fleuriffante cité
 de Nouogarde, en de grandes altercations & debats
 les vns contre les autres, pour raiſon de la ſeigneurie
 que chacun taſchoit d'empietter: Tāt que né pouuās
 eſtre d'accord là deſſus, finalement par le conſeil &

aduis d'un sage personnage, & de grande autorité entr'eux, appelé Goscomissel, se resoluterent d'enuoyer vers les Vadales, la plus renommee nation de ce tēps là, afin d'auoir trois ieunes Princes freres germains pour les gouverner, auxquels ils departirent tout l'estat. Tellement que Rurich (ainsi estoit nommé l'aîné) eut à sa part la grande Nouogarde, mais il fit sa demeure à Landoga, trente six lieuës au dessouz. Sinaus s'en alla demeurer en la contree du lac Blâchissant. Et Trvvor en la principauté de Plescouie entre les riuieres de Nervva, & de la Duuine. Ces deux derniers moururent sans enfans, au moyen dequoy toute la Russie vint à Rurich, qui laissa vn seul fils encores en bas aage, en la garde & tutele d'un sien proche parent, appelé Olech. Cestuy ci gouerna trente trois ans fort heureusement & fit en son tēps de tresbelles choses, iusques à assieger Constantinople: Puis remeit la seigneurie és mains de d'Igor, fils de Rurich, lequel auoit desia espousé vne Princesse de tresgrande vertu, nommee Olha, du pays de Plescouie. Mais ayāt mené son armee iusques en Heraclee & Nicomedie, finalement fut mis à mort par le Prince des Drevlians, ayant laissé vn seul fils nommé Stauotastaus, qui n'estoit encore qu'un enfāt. Et ainsi sa mere commença à regner pour luy. Et ce pendāt celuy qui auoit mis à mort son mary, enuoya deuers elle pour la demander en mariage, vingt de ses principaux Barons, qu'elle fit sur le champ enterrer tous vifs. Enuoyant dire aux Drevlians, que s'ils la vouloyent auoir, il estoit bien raisonnable de l'enuoyer demander par gens de plus grande estoffe & autho-

rité, car les autres ne luy auoyent semblé que canaille. Sur quoy ils depescherent soudain cinquante personages, choysis & esleus entr'eux, tous qu'elle feit estouffer & brusler dans vne estuue, & soudain depescha ses Ambassadeurs pour les aduertir de sa venue, afin qu'ils preparassent du medon & autres choses requises pour faire le deuoir enuers son feu marry, auant que d'en prendre vn autre. A son arriuee elle leur feit vn festin, ou elle les enyura, & en feit mourir bien cinq mille, puis s'en retourna en diligence à Chiouie, ou elle assambla son armee, gaigna la bataille contr'eux, les assiegea par vn an entier dans vn chasteau ou ils festoyēt retirez. Et finalement leur accorda de leuer le siege, à condition qu'ils luy donneroient de chacune maison trois pigeons, & autāt de moyneaux, ausquels elle attracha de petites mechés allumees, & quelques autres amorces de feu artificiel, puis les laissa aller, & soudain ils s'enuollerēt à leurs nids & demeures, ou ils meirēt le feu & bruslerent le chasteau, ce qui luy donna moyen d'acheuer le reste des Drevyliās. Ayant doncques ainsi végé la mort de son mary, s'en retourna à Chiouie. Et de là passa en Constantinople deuers l'Empereur Ica Zimisces, ou elle fut baptisee, & au lieu d'Olha appelee Helene. Ce fut la premiere Chrestienne de tous les Rusliens, qui ont tousiours depuis gardé les traditions de l'Eglise Grecque; Mais il ne luy fut iamais possible de cōuertir son fils Stauotastaus, lequel fut vn grand guerrier en son temps, fort endurcy & accoustumé au trauail de la guerre & des armes. Car la terre luy seruoit ordinairement de matras, l'herbe
de

de linceux, & la selle de son cheual, de cheuet & oreiller. Aussi fait il de belles choses, car ayant departy la Seigneurie à ses enfans, à sçauoir Chiouie, à Ieropelc, le pais des Drevlians à Olega, & la grãde Nouogarde à Volodimerus, il mena son armee contre les Bulgares, lesquels il cõquit & subiuga: Et de là passa en Constantinople cõtre les Empereurs, Basile & Constãtin, desquels il obtint la victoire. Mais à la fin il fut mis à mort en trahison, par Curés Prince des Piecziniques, qui fait enchasser son test en or, à guise d'un gobelet, avec ce mot à l'entour. *Cherchant d'auoir l'autruy, il a perdu le sien.* Apres sa mort Ieropelc chassa son frere Olega, parquoy Volodimerus craignant qu'il ne luy feist quelque mauuais tour, abandonna Nouogarde, & s'en fuit en Olsace, où ayãt recouuré quelque secours, retourna soudain faire la guerre à son frere. Mais il deffit premieremẽt Rochvolochd, Prince de Plescovvie, & prit à femme sa fille Rochmide, qui auoit esté fiancée à Ieropelc, lequel il alla de ce pas assieger dans Chiouie, & le prit finalement dans le chasteau de Rode, par la trahison d'un nommé Olud, à qui Ieropelc se fioit, & le mit à mort. Ainsi Volodimerus se fait seigneur de toute la Russie, & quelque temps apres receut le baptesme selon l'usage des Grecs, avec tout son peuple, au moyẽ de quoy les Empereurs de Constantinople, Basile & Constantin Porphirogenites luy dõnerent leur sœur Anne en mariage. Cecy aduint l'an de salut neuf cẽs octante trois: Et depuis la Russie est tousiours demeurée en la religion Chrestienne Grecque. Ce Volodimerus, qui auoit de son viuant fondé la grande

& puissante cité de Volodimerie, entre les riuieres de Volghe & Occa, capitale de toute la Ruffie, laissa grand nombre d'enfans, qui ne firent autre chose, ne leurs successeurs aussi, que de s'entrebattre les vns les autres, & ruiner leurs pays par seditions & guerres intestines, lesquelles durerent fort longuement, iusques à ce qu'elle fut de rechef vniesouz vn autre Volodimerus, surnomé Monomach, fils de Sevvold, qui mourut l'an de grace 1147. regnant en Poloigne Boleslaus le Crespe. Du temps de ses successeurs il n'aduint rien de memoire, iusques à George & Basile, que Bathi Empereur des Tartares, deffit en bataille, ou ils furent tuez, & puis saccagea Volodimerie, & Moscouie, avec la plus grand partie de Ruffie, l'an 1259. Tellement que depuis tous les Princes de Ruffie furent non seulement tributaires des Tartares, mais par maniere de dire leurs serfs & Esclaves, iusques à Iean, & Basile, comme il se pourra veoir en la vie de Casimir troisiésme: Car ils mettoyent la seigneurie en telles mains que bon leur sembloit, Ce qui fut cause qu'il y eut de grandes brigues & meenes, & des guerres avec entre ceux qui vindrent puis apres: Et mesmement André, fils d'Alexandre, ayant impetré des Tartares la Moscouie, en fut chassé par Demetrius, mais par le moyen de leur secours il y rentra incontinant, & exerça de grãdes cruantez par toute la Ruffie. Item Demetrius, fils de Michel tua de sa main en Tartarie George, fils de Daniel, mais l'Empereur Asbech, luy feit en recompence trãcher la teste. L'an mille quatre cens Demetrius, grãd Duc de Moscouie, rompit l'Empereur des Tartares,

Mamai, & trois ans apres le deffait encores, de forte que toute la campagne demeura couuerte de morts, plus de quatorze mille pas de long & de large : Mais l'annee ensuyuant Tachtamisch suruint, qui le deffit à son tour & l'assiegea dás la ville de Moscouie qu'il prit & ruina de fonds en comble, tellement qu'on fait compte que plus de deux cens cinquante mille personnes y moururent. L'an 1421. Basile fils de Demetrius conquist ceste partie de Bulgarie, qui est le lóg de la riuere de la Volghe, & en chassa les Tartares. Il laissa vn seul fils, nómé aussi Basile, mais pour ce qu'il auoit eu mauuaise opinion de sa femme Anastaise, mere d'iceluy, il voulut que la seigneurie demeurast à son frere George : Toutesfois Basile y fut remis, par le moyen des Gentilshommes du pays qu'on appelle les Bojarons, qui fauoriserent son party. Ioint le iugement que donna là dessus l'Empereur des Tartares, de quoy George estant indigné assembla son armee, & chassa son nepueu : mais puis apres il luy laissa la seigneurie par testament. Ce que ses enfans, André & Dimitre, ne pouuans endurer trouuerent moyen de prendre Basile, auquel ils feirent creuer les yeux, & ainsi l'enuoyerent à Vglischz, avec sa femme, mais le peuple s'estant bandé contre Demetrius, le contraindrent de se retirer à Nouogrod. Et ainsi Basile l'Aueugle commença à regner paisiblement luy tout seul en Russie: Ce qui n'estoit point adueni depuis Volodimerus le Monomaque.

Le fils de ce Basile, appellé Ieá fut tresheureux, &

fort grand Seigneur, car ayant espousé Marie, sœur de Michel, Duc de Tuverie, il l'en chassa tout incontinent, & se saisit de sa Duché, puis prit Nouogrod, & finalement rengea à son obeyssance tous les autres seigneurs de Ruffie. De façon que les choses luy succedans si bien, il commença à prendre le nom de grád Duc de Volodimerie, Moscouie, & Nouogarde, voyre à se faire appeller Monarque de toute la Ruffie. Il eut vn fils de sa femme Marie, appellé Iean, ainsi que luy, lequel il maria avec la fille de ce grand Palatin de Vvalachie Estiéne, dont il sera parlé cy apres en ceste histoire, car il fut le plus valeureux personnage de son temps, & qui fit les plus belles choses contre Mahumet Empereur des Turcs, Mathias Roy de Hongrie, & Iean Albert Roy de Poloigne. Marie decedee, Iean espousa en secôdes nopces Sophie, fille de Thomas, seigneur de la Moree, du tres-noble & illustre sang des Palleologues, Empereurs de Constâtinople, car il fut fils d'Emanuel: De laquelle il eut cinq fils, Gabriel, Dimitre, George, Symon, & André, ausquels de son viuant il fit leur partage, mais il reserua à Iean, comme l'aisné, la souueraine autorité & domination: Gabriel eut Nouogarde, & ainsi des autres, selon que bon luy sembla. Mais Iean deceda premier que luy laissant vn fils, appellé Dimitre, lequel son ayeul vouloit inuestir de la seigneurie s'il n'en eust esté destourné par sa femme Sophie, qui fit subroger en son lieu le secôd de ses enfans, nommé Gabriel. Toutesfois Iean à l'article de la mort la remeit à iceluy Demetrius son petit fils, lequel fut tout incontinât empoigné par son oncle Gabriel,

& confiné en vne prison, où de faim, de froid, & autres mesaises il fina bien tost ses iours, & lors Gabriel prit le titre de grand Duc, changeant son nom en celuy de Basile, car du viuant de son neueu il ne s'estoit faiçt appeler que gouuerneur. Mais pout retourner au dessusdict Iean, il eut aussi vne fille nommee Helene, qu'il maria à Alexandre grand Duc de Lithuanie, qui fut depuis Roy de Poloigne, laquelle alliance n'empescha pas que son beaupere ne luy fist bien tost apres la guerre de trois costez: Et apres de Smolensko mit en route toute son armee, dont auoit la conduicte le seigneur Constantin Ostroski qu'il emmena prisonnier, & prit les places de Drogobusch, Toropez & Viel, avec la plus grand partie de la province de Severe. Tellemēt qu'en peu de temps il recouura ce que Vitoüidus cousin germain de Iaghelon auoit conquis en plusieurs annees. Et prit mesme la cité de Nouogarde, qui payoit aux Lithuanie's cent mille ducats de tribut annuel, dont il emmena trois cens chariots chargez d'or, d'argent, de pierres & de perles: puis mourut l'an 1508. Et pourtant Gabriel surnommé Basile, commença à regner, comme il a esté dict cy dessus, lequel prit la ville de Plefcouie. Et par le moyen de Michel Linski, venu de la race des Princes de Russie, qui auoit eu grand credit apres d'Alexandre Roy de Poloigne, prit encores sur le Roy Sigismund, le tresfort chasteau de Smolensko, qui auoit esté es mains des Lithuanie's par l'espace de plus de cent ans. Mais il perdit bien tost apres vne grosse bataille apres d'Orse contre iceluy Sigismund, où plus de quatre vingts mille Moscoui-

res. furent deffaits par les Polaques, & Lithuaniens souz la conduicte du dessusdict Cōstantin Ostroski: De forte que Basile s'ēfuit sans regarder derriere luy iusqu'à la ville de Moscouie, où il y a sixvingts bonnes lieuës, & encores ne pensoit il pas estre trop bien à sauueté. Neantmoins les Polaques & Lithuaniens ne se sceurent preualoir de ceste victoire, & ne reprirent pas Smolensko, soit qu'ils se fussent contentez du grand butin qu'ils auoyent fait, ou pource qu'ils ne sont pas practiques d'assaillir ne deffendre vne place, nō plus que les Moscouites. Lesquels retournerēt quatre ans apres faire vne raffle en Lithuanie, où ils furent derechef fort bien frottez par Albert Gastold gouverneur du chasteau de Polosco. En ce mesme tēps Basile enuoya vne armee de plus de neufvingts mille hommes tant par terre, que par le fleuve de la Volghe, contre le Roy de Casan, où toutesfois ils ne firent riē que se morfondre, car il fut tousiours fort malheureux à la guerre, & toutesfois il estoit respecté de ses suiets comme vn Dieu sçauroit estre: Tellemēt qu'il accomplit ce que son pere auoit commēcé, de les reduire à vne seruitude pire qu'esclaves, laquelle non seulement a cōtinué, mais augmenté encores iusqu'à cestuy cy, qui est le cōble de toute cruauté & tyrannie. Car le moindre desieuner qu'il face est de veoir deschirer & mettre en pieces en sa presence dix, ou douze Gentilshommes cousus en des peaux d'Ours, de Cerfs, Loups, ou autres bestes sauvages par ses dogues & mastins, accompagnant tout le reste de ses actions de semblables façons de faire.

Au demourant les princes de Moscouïe sont absolument seigneurs, tout ainsi que le Turc. Car leurs propres freres & plus proches parés ne iouyffent pas à grand peine d'un pauvre petit chasteau, d'ot ils puissent faire leur propre, & fault qu'ils demeurent à la mercy & misericorde de ce peu de pension & entretenement qu'il leur veut dōner, qui est si maigre que ce n'est pas pour auoir du pain. Tous les Gentilshōmes sont contraints de le seruir à la guerre, & en toutes autres occasions à leurs propres cousts & despēs, si ce n'est qu'aux enfans des plus pauvres & souffreteux il faict donner quelques six escuts par an. Que s'ils en ont iusqu'à 12. ils sont tenus de se tenir prests & appareillez d'armes & de cheuatix pour partir à toutes heures qu'il luy plait faire sonner la trōpette, & la plus part du temps sans propos, afin de les tenir tousiours plus bas & mattez, & pourtāt les auoir plus obeissans. Les ambassadeurs mesme qu'il enuoye de çà & delà deuers les Princes estrangiers sont tenus à leur retour de luy apporter les presens qu'on leur auera faicts, lesquels il prend & met à son thresor sans leur en faire aucune recompence. Et ne faut penser qu'il y ait homme de si grāde authorité aupres de luy qui ostant entreprendre de luy dōner conseil, ou cōrredire en aucune chose. Car tout part de sa fantasie & opinion bonne ou mauuaise qu'elle soit. Aussi disent ils que tout ce que faict le Prince est du cōseil & volētē de Dieu, & l'appelēt à ceste cause son portier & plus secret chābellan, & executeur de ses cachees dispositions: tellemēt que si on viēt à le supplier de quelque chose il ne faict la plus part du temps autre responce

sinon, cela se fera quand il plaira à Dieu, & au grand seigneur vostre Prince, lequel seul cognoist sa volô-
 ré. Or depuis le temps de Rurich qui fut le premier seigneur de Ruffie, iusqu'à ce Basile dont a esté parlé cy dessus, les Princes n'vsoyêt point d'autre titre que de grand Duc ou de Moscouie, ou Volodimerie, ou Nouogarde. Mais cestuy cy & son pere encore com-
 mencerent à s'approprier le nom & titre de Roy en ceste sorte. *Le grand seigneur Basile par la grace de Dieu Roy, Empereur & seigneur de toute la Ruffie, grand Duc de Volodimerie, Moscouie, Nouogarde, Plescouie, Smolenschie, Tuverie, Iugarie, Permie, Viachie, Bulgarie, &c. Seigneur & grand Duc du pays bas de Nouogarde, & Czernigouie, Rezan, Volothchie, Rescouie, Belouie, Rostovv, Iaroslauie, Bielozerie, Viorie, Obdorrie, Condinie, &c.* Desquels titres de Roy & d'Empereur il vse envers le Pape, l'Empereur, les Roys de Dannemarch, & de Suede, & le Turc. Mais au Roy de Poloigne il ne s'inscrit seulement que grand Duc de Moscouie: Et cela est dans le troisieme cercle de son seau ou cachet qui est d'une façõ assez estrange & fantastique. Car il y a quatre cercles enclos dans vn triagle, & en la premiere & plus grande espace sont ces mots.

Nostre Dieu en Trinité qui a esté deuant tous siecles, Pere, Fils, & saint Esprit, non toutesfois trois Dieux, mais vn seul Dieu en substance. En la seconde. A nostre trescher frere & parfait amy & allié Sigismund Roy de Poloigne, grand Duc de Lithuanie, Prusse, Masouie, Samogithie, Kionie, Vollinie, Podlachie, & Liouie. Et en la troisieme. Le grand Seigneur Basile par la grace de Dieu seigneur de toute la Ruffie, grand Duc de Volodimerie, Moscouie,

Moscouie, Nouogarde, Smolensko, Tauerie, Iugarie, Permie, Bulgarie, &c. Et au dedans du petit cercle y a la figure d'un homme à cheual, sans selle ny sans bride, qui transperce avec sa lance vn Dragon estendu par terre. Le contre seau est d'une Aigle à deux testes coronnees, les ailles estendues, tout ainsi que celle de l'empire. Mais pour le regard de ce mot de grã Duc il faut entendre, que les Russiens n'ont point de plus belle dignité que celle de Duc, qu'ils appellent Knes. Parquoy ils appelēt aussi celuy qui a plusieurs Ducs souz son obeissance Vveliki Knesi, c'est à dire, grans Ducs. Voyla succinctement à peu pres ce que les histoires & Annales de Russie contiennent de leurs Princes & seigneurs. Reste maintenant la descriptiõ du pais, & des meurs & façõs de faire de ceste natiõ.

Le nom des Moscouites n'est pas si moderne, que Lucain & Pline n'en ayent faict mention, les mettãs prochains des Sarmates, & du fleuve Phasis, qui passoit anciennement par la Colchide, & alloit tomber dans le põt Euxin, pres les mers Mœotides. Ce n'est pas toutesfois celuy de Mosco, car il se va rãdre dans la riuierẽ d'Occa, laquelle s'assemble pres la basse Nouogarde, au grand fleuve de la Volghe, qui se descharge en la mer Caspie. Mais ceste riuierẽ de Mosco a donnẽ le nom à la ville de Moscouie, à trauers delaquelle elle passe, & à toute la prouince d'alẽtour. Et là est maintenant le siege & la demeure ordinaire des grans Ducs de Moscouie, dont le pays qu'ils dominant s'estend plus de 600 bõnes lieuẽs de chemin de quelque costẽ qu'on le vueille prãdre. Soit depuis le goulphe de Liuonie, qui est au delà assez de la grã-

de Nouogarde, iusques au royaume de Casan, de Ponant au Levant. Ou depuis le mont Iuhra, & les autels d'Alexandre iusqu'en Lithuanie, de Septentrion au Midy. Estant toute ceste grande estendue de pays plain & sans montagne quelconque, fort aquatique, marecageux & plein de fanges, à cause du grand nombre de riuieres, dont il est arroufé de tous costez, qui s'enflent & desbordent vers le commencement de l'Esté, parquoy il est lors inaccessible: Et faut attendre que l'hyuer ait de nouveau reduict les fleues & riuieres en leur cours ordinaire, & que les eaux & les fanges soyent rendurcies de la gelee. Mais c'est chose bien merueilleuse de veoir tant de si grosses riuieres naistre de pleine terre, au contraire de toutes les autres sources qui viennent des montagnes. La Moscovie doncques confine du costé de Ponant à Lioonie, la mer Baltique, & les Lapons peuple du tout feroce & sauuage. Deuers Orient le Tanaïs qui diuise l'Asie de l'Europe ne la limite pas, car il ne prend pas son origine de ces iadis fameux & renommez mœurs Riphees ou Hyperborees, que la Grece mere de mœurs songes a enfantez, non pas la nature, mais d'un grand lac appelé Iuanouosero, c'est à dire, le lac de Iean, qui a plus de 200 lieues de lōg & de large. Au moyē dequoy l'empire du Moscouite entre & s'estend bien auant en Asie au dessus d'iceluy Tanaïs, iusqu'aux Tartares de Casan, & aux Czeremisses & Permiens. Tous lesquels, Iean pere de Basile reduict souz son obeissance bien auant au delà de la Volghe. Du costé de Mi iour il va attaindre le petit Tanaïs, q̄ les Tartares appelēt le Donecz, & la prouince de Seuerie, vers

Starodub & Kionie sur le fleuve Boristenes. Et de Septentrion il donne iusqu'à la mer glaciale, & aux extremités de la Scythie. Tellemēt que pour en parler à la verité, c'est vn fort grand seigneur, & qui cōmande à beaucoup de peuples & natiōs, dont il peut mettre ensēble plus de 200000 cheuaux de cōbat, & de gens de pied sans nōbre. Car la seule Duché de Moscovie met 30000 Gentilshōmes à cheual, & 60000 à pied du commun peuple. Celle de Turscha ou Tuuerie 40000 cheuaux, & point de gēs de pied. La ville capitale de ceste prouince s'appelle Tuuer, merueilleusement grande, mais toute de boys, où il y a iusqu'au nombre de 160 Eglises, & vn chasteau fort spacieux. La Duché de Chelmski, 7000. Zubschouski, 4000, & Kliniski 2000. Tous lesquels sont compris soubz ladicte Prouince de Tuuerie. Plus ces quatre Duchez icy qui se tiennent l'vn l'autre, à sçauoir Kuben qui a 30 lieuës de long, Iacossauie 40, Szuhers 20, Szaschou 30, qui peuuent faire ensemble 15 ou 20 mille hommes. La Duché de Rezan, où sont les sources du Tanais, elle seule 15000. Et la horde des Tartares de Casan, qui est trente grosses iournees par delà la ville de Moscovie 30000. Mais pour mieux particulariser les regions & prouinces de ceste si grande seigneurie cōmençant à Lithuanie, premierement se presente la ville & le chasteau de Smolensko situez sur le fleuve Boristenes, que Vitoüduz osta aux Moscouites l'an 1413. Et depuis Basile le reprit sur le Roy Sigismüd, par la trahisō de Michel Linski prince Russe, dōt il sera parlé en la vie d'Alexandre, car il fut son grand fauorit: De ce lieu on compte iusqu'à la ville

de Moscovie cent bonnes lieues d'Alemagne. Car de Smolensko à Drogobusch il y a 25. lieues. De Drogobusch à Vviesme autant: Delà à Mofaisko trente, & de Mofaisko à Moscovie vingt. Mofaisko est vne belle Duché que le grand Duc Iean conquist sur le dict Alexandre, & est vn lieu de plaisir où il y a force belles chasses, parquoy le Prince y va souuent à l'esbat. De Moscovie à Volochda 100 lieues. De Volochda à Vsczuga 100 lieues. Et delà à Viatka 100 lieues qui font 400 lieues d'Allemaigne, où on parle partout le langage Ruthenique ou Slauon. De Viatka à la Prouince de Perm sca, y a cent autres lieues. Et de là à Vahul sca, trente. C'est icy la fin de l'estat du Moscouite du costé de Septentrion & de la Scythie, lequel contient en longueur les cinq cens lieues, dont a esté parlé cy dessus, qui feroient bien 800 lieues de France. Mais aussi il faut entendre que ce n'est pas de droict chemin, à cause des forests, marescages, & autres semblables difficultez & empeschemens qui causent plusieurs destours. Parquoy selon qu'on peut mesurer par les longitudes & latitudes du ciel, il n'y scauroit auoir gueres plus de cinq cens lieues Françoises de droite ligne. Car de Moscovie à Viatka Mechouiensis compte 300 lieues, & Sigismund de Herbestein n'en met que 150. De l'autre costé tirant vers le Leuât, de Moscovie à Volodimerie il y a 36 lieues. de Volodimerie à Vstiug 100 lieues. Et de Vstiug à Permie & Iuhra 100 lieues. La cité de Volodimerie est en meilleure & plus fertile situatiō beaucoup que non pas celle de Moscovie, & auoit esté tousiours le siege & demeure ordinaire des Princes de Russie,

depuis Volodimerus, qui l'edifia sur la riuere de Chleme entre les deux grands fleuues d'Occa, & de la Volghe, iusques au temps de Iean, fils de Daniel. Si on veult prendre le chemin deuers midy il n'est pas si long que les autres deux, & n'y a que cent lieuës de Moscouie à Smolensco, & de Smolensco à Chiouie autant, car le Roy de Poloigne tient tout le costé de deça Boristenes, & le Moscouite celuy de delà vers le leuât, horsmis Dobrovne & Mescislavv, qui sont de Lithuanie. Semblablemēt de Moscouie tirāt vers soleil couchant, il y a six vingts lieuës iusques à l'ancienne Nouogarde, & de là à Iuanouogorod quarante, qui est sur le bord du fleuve Nerua, lequel separe la Liuonie de la prouince de Nouogarde. Du costé de deça en Liuonie, est la forteresse de Narui, qui importeroit beaucoup pour les Polagues, s'ils la pouoyent auoir, car c'est la clef qui ouvroit le passage pour paruenir assez facilement à de belles & grandes entreprises, & mesmemēt pour recouurer la ville & le pays de Plefcouie, dont le Duc Iean, fils de Basile, s'empara de force, l'an 1509. avec plus de trente, que villes, que chasteaux, qui en despendent, qui sont les plus fors de tout son estat, d'autant qu'il n'y a place qu'elle qu'elle soit, qui ayt les murailles de pierre, sinon celle de Plefcouie, qui est située sur le bord d'un lac, dont sort vne riuere de semblable nom, & est distante de Nouogarde trente six lieuës, & soixante de Righe, ville capitale de Liuonie, car c'est le droit chemin pour y aller de Moscouie & Nouogarde. Au reste le pays de Moscouie est fort plain, comme il a esté desia dit cy dessus, & couuert de forests, de lacs

& de riuieres, dont il y en a trois entre les autres
 les plus grandes & renommées de toutes, qui ont
 leurs sources fort prochaines & voylines les vnes
 des autres. Et premierement Boristenes que les habi-
 tans du pays appellent Nieper, pource qu'il part d'v-
 ne forest aupres d'un village du mesme nom, & va
 bien tost se rencontrer avec vne autre riuere appel-
 lee Niepretz, par vn diminutif, ou il commence a es-
 tre nauigeable. De là il prend son cours vers le midy
 iusques à Vviesme, puis se recourbe vers l'Orient pas-
 sant ainsi par Drobogusch, Smolensco, Orse, & Mu-
 gilef, & de là se retourne encores vers le midy à
 Chiouie, Circaz, & finalement à Otzacovv, ou il
 va tumber dans la mer majour, à dix lieuës pres de la
 Taurique Precopienne, apres auoir mesuré plus de
 trois cens lieuës de pays depuis son origine. L'autre
 fleuve est la Duuine, qui naist à dix ou douze lieuës
 de la source de Nieper, d'un lac dont il retiët le nom,
 & prend son cours premierement vers Occident, tât
 qu'il s'approche à vingt lieuës pres de la ville de Vil-
 ne, & de là se retourne tout court vers Septentrion,
 iusques à Righe, ou il entre dans la mer, car il ne pas-
 se pas par Plescouie, comme a songé Alberto Cam-
 pense. La Volghe, autrement dite Rha, & des Tarta-
 res Erdil, le plus grād de tous sort d'un marais appel-
 lé Frono, qui est dans la forest de Vvolkouschi, & à
 deux lieuës de là va entrer dans le lac de Vvolgo, d'ot
 il prend le nom, puis tout soudain venant à s'enfler,
 pour la grande quantité d'eaus qui y coullent de tou-
 tes parts, passe par infinis lacs, qui le renforcent en-
 cores, & apres de la basse Nouogarde, s'assemble a-

uec la riuere d'Occa, puis s'en vont de cōpagnie pas-
 ser par Cazã, & de là trauffer routes les grâdes plai-
 nes & campagnes des Tarrares, Nogai, & Zauolhiés,
 tant que finablement pres la ville d'Astrachan il se va
 rendre en la mer Caspie, par plus de soixante bou-
 ches, dont la moindre est grâde comme la riuere de
 Seine. Mais ce ne seroit iamais faict, qui voudroit
 pour suyure tous les fleuues, riuieres, lacs, maresca-
 ges, & forests, dont ces pays sont seimez, & couuerts
 par tout: Ne semblablement les meurs & façons de
 faire des peuples & nations qui les habitent, toutes
 differentes les vnes des autres, Toutefois les vrays &
 naturels Moscouites sont ordinairement de petite
 taille, mais de bonne complexion, forts & robustes,
 ayans le visage fort blanc, les yeux verds, la barbe lō-
 gue, les iâbes courtes, & la panse aduantageuse: Sont
 grands mangeurs, & ne boiroyent pas mal, selon la
 coustume de tous les peuples Septentrionnaux, &
 pays froids, si le Prince qui cognoist leur naturel le
 leur vouloit permettre. Car il leur a osté entieremēt
 l'vsage, non du vin, car il n'y en a point, mais des bie-
 res & medons, au moins au commun peuple, hors-
 mis à quelques iours de festes annuelles: au moyen
 dequoy ne trouuans pas grand goust à se remplir
 d'eau, ils sont contraiats de s'abstenir de boire d'au-
 tant. Ce que ne font pas les gens de guerre, & enco-
 res plus les grands seigneurs, qui ont plus de com-
 modité, lesquels vsent de maluoyfies & muscatels
 au commencement du repas, & quelque fois enco-
 res acheuent de s'en accoustrer de tous poinets. Leur
 ordinaire toutesfois est des dites bieres & medons.

Ils sont fort grands chasseurs, & ayment aussi la volerie, ayans toutes sortes de chiens & oyseaux propres à cela, mesmement des Saccres, Gerfaux & Faucons tresexcellens, qui leur viennent du pays de Pecerre, avec vne espece d'Aigles, qu'ils appellent Kretzet, qui ont ceste bonne condition de ne se piller iamais, car la premiere qui entre en curee les autres d'elles mesmes s'en tirent arriere. Mais le principal exercice & occupation des Moscouites est le faict de la guerre: Aussi le Prince ne les laisse gueres en repos qu'il ne les employe incessammēt, tantost en Lithuanie & Liuonie, tātost contre les Tartares. Que s'il n'y a q̄ faire, il ne laisse pas pour cela de tenir d'ordinaire vingt mille hōmes & plus sur les frōtieres de Precop, pour repoulses les courses & inuasions d'iceux Tartares, qui sont le plus souuent dans ses pais, tout ainsi qu'en Russie, Poloigne, Podolie, & Volinie. Parmy eux on faict plus d'estat des gens de cheual, que de pied, dont ils ne se seruent pas souuent, si ce n'est l'Esté, pour les mener & conduire à quelque entreprise par les riuieres, qui sont lors fort grosses & enflées: Car par terre ils ne seroyent gueres propres parmy tant de fanges & marecages, vestus ainsi long comme ils sont. Aussi que toute leur façon de guerroyer consiste en celerité & diligence, à faire de grandes traittes, ou les gens de pied ne les pourroyēt pas suyure, & toutesfois leurs cheuaux sont petits, tous defferrez, & mal garnis de selles & harnois. Eux cheuauchent à la Genette, parquoy ils n'ont que de petits brodequins (tousiours rouges) qui ne leur viennent pas au genouil, & en lieu d'esperons vsent d'un fouët qu'ils

qu'ils laissent pendre au petit doigt de la main droite, afin que cela ne les empesche point de s'ayder des armes qu'ils portent, qui sont ordinairement l'arc & les flesches, & des masses, ou petites haches. Les plus apparens ont des cimenterres, & quelques cuirassines ou iacques & pourpoints d'œillet pour leur deffence. Peu d'entr'eux vsent de sallades, ne morions, mais portent de petits poignards pendus à leur ceinture, à guise de cousteaux Turquesques. Et ont les resnes de leurs cheuaux fort longues, perrees au bout, pour y passer le petit doigt de la main gauche, afin de tenir la bride, ce pendant qu'ils combattent. Car encores que tout à vn coup ils ayēt es mains l'arc, les flesches, le foïer, & les resnes, si ne se confondent ils point, ny embrouillent pour cela. De plaine arriuee ils viennent fort furieusement à la charge, comme si la terre deuoit fondre dessoubz eux. Et s'ils voyent leurs ennemis demeurer fermes sans s'esbranler, ils ne s'opiniastrent gueres au combat, mais se mettent tout incontinant à la fuite, tout ainsi que s'ils vouloyent dire, fuyez, ou nous fuyrons: comme ils font aussi, & à bon escient, si vne fois ils sont rōpus, ou que la paour se mette parmy eux, car ils ne s'arrestent tant que leurs cheuaux aurōt haleine pour les porter. Aussi ils mettēt là dessus tout l'espoir qu'ils peuēt auoir d'eschapper de la main de ceux qui les poursuyuent, desquels si vne fois ils sont rattraints, ils ne se mettent ny en deffence, ny a demāder qu'on leur face bone guerre, & qu'on les prenne à rançon, mais endurent patiemēt qu'on les massacre, sans sonner vn seul mot. Au reste ils sont assez endurecis, & accoustumez à porter

le travail. Car il ne leur faut en premier lieu point de vin, n'autre breuuage, sinon de belle eau toute pure, & quelque farine de millet, qu'ils portent dans vne petite poche, avec vn peu de lard, du sel, & du poyure: S'ils treuuent puis apres du fruiet, des aulx, ou des oignons voyla vn festin appresté pour eux. D'assailir ou deffendre vne place, ils ne scauent que c'est, n'autre chose de l'art & discipline militaire, pour bieasseoir vn camp, se ranger en bataille, & prendre son aduantage selon l'assiette & disposition du lieu qui se presente, car tout leur faict gist en leur grad nombre, & à enuelopper (s'ils peuuent) leurs ennemis par derriere, tout ainsi que les Tartares: Et ont tousiours force trompettes & clerons, qu'ils sonneront, apres festre premierement bien emplil la bouche d'air, plus d'vne grosse demie heure, sans reprendre haleine, sinon par les naseaux, mais d'vne fort mal plaisante & despiteuse harmonie, car ils viennent à entôner tous ensemble, sans aucun accord ne mesure. Et neantmoins avec toutes leurs lourdes & grossieres façons de faire, ils ont mené à fin de si grandes choses, & en si peu de temps: Mais ils ont aussi eu affaire à gens de peu de valleur, car ils n'ont gueres aduancé sur les Polagues, quelque nombre de gens qu'ils ayent plus qu'eux.

Au regard de leur religion, ils communient souz deux especes, & encores de pain leué, leurs prestres sont mariez, ne tiennent compte du purgatoire, ne des prieres pour les Trespassez. Ne recognoissent point le Pape pour souuerain pasteur, & ont vne faulse & sinistre opinion de la Trinité. Bref qu'ils sont telle-

ment separez de l'eglise Catholique, que mesmes ils differēt de beaucoup de points d'avec les Grecs, dōt ils font profession de sayure & tenir les constitutiōs. Mais sur tout ils sont ennemis mortels des Iuifs, lesquels ils estiment estre vne malheureuse race de gēs: Pource qu'outre leurs autres meschancetez ils ont monstré l'usage de l'artillerie, & des arquebuses aux Turcs, à la ruine & exterminatiō du peuple Chrestie. Ils n'oyent pas volontiers aussi prescher en leurs eglises, ceux qui ont plus de soing de faire vne montre & ostentation de leur sçauoir, que d'instruire le peuple sincerement en ce qui luy est necessaire pour son salut: Mais en lieu de cela ils font lire durant le serui- ce & apres, le texte des Euangiles, & des Epistres de sainct Paul, avec les quatre Docteurs de l'Eglise, qu' ils tiennent fort correctement, traduits en langue Esclauonne. Et ont pour leur chef & souuerain Prelat, celuy qu'ils appellent le Metropolitan, lequel a son siege & residence en la ville de Moscouie, où les principaux du Clergé estans assemblez, auoyent accoustumē de l'esslire, mais depuis quelque temps le Prince s'est appropriē ce droit & autorité, car il en faiēt comme il luy plaist, iusques à le demettre, voy- re sans occasion, si bon luy semble. Il y a encores d'autres dignitez en la spiritualité, comme l'Arche- uesque de Magric, & celuy de Rostoff, en la prouin- ce de la grand Nouogarde. Plus les Eueschez de Tu- uerie, Rezan, Smolensco, Permie, Susdali, Columne, Czernigouie, & Sari. Tous lesquels obeyssent & res- pondent au Metropolitan dessusdit, & si il n'y a en tout q̄ deux Abbayes, mais grand nōbre de Prieurez.

Pas vn de tous ceux cy ne mangent iamais chair. Et sont les prestres esleus de ceux qui ont quelque tēps seruy de Diaeres aux Eglises, à quoy personne ne peut estre receu, que premierement il ne soit marié, dont souuent il aduient qu'vn espouse & reçoit les ordres de Diaere tout ensemble. Aussi ne different ils gueres en habillement d'avec les lays, sinon qu'ils portent de petits bonnets tous ronds, dont ils couurent leur courōne, & là dessus en mettent vn autre plus grad, pour se deffendre du chaud & de la pluye, ou bien portent quelques chappeaux de peau de castor, & ont tous ie ne sçay quels bastons pour s'appuyer, qu'ils appellēt possloch. Les festes sont pour les Gentilshommes & grands Seigneurs, car c'est lors q̄ les Esclaves & commun peuple travaillent le plus. Mais ils ieusnent tous le Quaresme, durant sept sepmaines entieres. La premiere ils peuuent vser de laitages, tout le reste ils ne mangent pas seulement du poisson, la plus grand part encores se contentent de pain & d'eau, & si il y en a qui ne prennent leur refection que deux fois la sepmaine.

Quant aux mariages, ce n'est pas la façon qu'vn ieune hōme demande vne fille, mais c'est le pere d'elle qui luy en faict l'ouuerture, & là dessus si les parés se treuuent d'accord, on prend le iour pour faire les nopces. Et ce pendant il ne luy est pas permis de voir sa fiancee, non pas seulement d'approcher de son logis. Puis le iour venu le pere, l'ocle ou autre plus proche parent de la matice, apporte son dot, qui consiste ordinairement en cheuaux, habillemens, armes, bestail, Esclaves, & autres semblables besongnes, car

ce n'est pas la façon de donner de l'argēt. Les inuitez apportent aussi leurs presens, parmy lesquels le marié remarque fort soigneusement s'il y a chose qui luy diuise, & le faict estimer au marché par les priseurs, puis en enuoye l'argent ou la valeur en quelques autres choses à ceux à qui cela apparrient si d'auenture il le veut retenir. Tout le reste il le faict rendre avec honestes remerciemens de l'honneur qu'on luy a faict. Et certes la cōdition des femmes Moscouites est fort miserable, car elles n'ont plaisir ne liberté aucune, estans tousiours enfermées dans la maison, comme esclaves à filer, ou besoigner de l'esguille, sans s'empêcher d'autre chose. Car on ne mangeroit pas d'une Poule ou autre viande qu'une femme eust tuee & aprestee de sa main. Que s'il n'y a point d'hommes au logis, elles attendent à la porte que quelqu'un passe qui leur face ceste faueur. Elles sont aussi fort peu souuent aux Eglises ny en compagnie que ce soit, si elles ne sont desia sur l'aage, & hors de soupçon qu'elles face l'amour. Et si parmy tout cela elles ont encores vne bien estrange & fantastique coustume, qu'elles mesmes ont introduicte. Car elles ne tiennent point que leurs marys leur portent amitié s'ils ne les bastent à bon escient, de quoy il y en a assez qui s'en scauent bien acquiter & faire leur deuoir. Et c'est de vray vne nation de peu de cueur plus propre & accoustumee à seruitude qu'à liberté, car le pere peut vendre son enfant: Et quand bien il trouuera moyen de se racheter il le reuendra encores, iusqu'à la quatrième fois. Ils vsent tous d'une mesme sorte d'habillemens, de robes longues à la Hongresque, sans au-

cuns plis, les manches fort estroictes, avec vne chemise ouuree par le collet de diuerses couleurs, & des brodequins qui ne leur viennent qu'à mi jambe, ferrez de clouds. Mais sur tout ils ont ordinairement belle buste, car outre ce qu'ils sont assez gras de leur naturel ils taschent de le paroistre encores d'auantage. Les grans seigneurs & les riches & aisez portent de fort riches & excellentes fourreures de Zibelins, Loups ceruiers, Martres, hermines, doz de gris, lousps & Regnards noirs, Castors, & Chats, dont ils font vn grand traffic, car ils en ont abondance, partie du pais mesme, partie de regions encores plus froides & Septentrionales. Et est vne chose qui contrarie assez à l'opinion de beaucoup de gens, qui cudent que tant plus le pays est froid, tant plus les gens y sont de grande & haute stature, là où on voit tout le rebours tant en Moscouie qu'en Tartarie où il faiet si grand froid, & neantmoins les personnes y sont de fort petite taille. Ils abödent aussi sur tous autres peuples en cuirs, miel, cire, chairs, & poissons d'assez de sortes, & en gibier & venaison, & si le pays est fort fertile en plusieurs endroits.

Le Prince faiet ordinairement sa demeure en la ville de Moscouie qui est plus grande deux fois que Paris avec les fauxbourgs, à cause des iardinages & places vagues qui y sont. Neantmoins elle ne laisse d'estre bien peulee: car on faiet compte de plus de quarante mille maisons, mais elle est fort fangense & bastie toute de bois, sans estre autrement closes de fossez ny de murailles. Parquoy elle a esté souuent prise, pillée, & bruslée des Tartares, & mesmement l'an

1521. par Mackmetgirei & Sappigerei seigneurs de Precop elle fut du tout ruinee. Il ya aussi enuiron deux ans que les mesmes Tartares que le Turc auoit suscitez pour se veger du Moscouite lequel luy auoit fait quelque ennuy, & les auoit à ceste cause renforcez de trente mille cheuaux Turcs qui furent cause de la victoire, gagnerent vne grosse bataille contre luy, où il y eut plus de cent cinquante mille Moscouites tuez, Cela est cause qu'il ne tient pas là son thresor, mais à cēt lieuës delà en vne forteresse appelee Bieloiesero, c'est à dire le lac blanc. Car elle est situee sur le bord d'iceluy, & enuironnee de tous costez de marescages, qui la rendent inaccessible & inexpugnable. Toutesfois le chasteau de Moscouie est fermé de murailles de brique, que Iean fils de Daniel fit faire, avec le palais qui est aussi de maçonnerie, & les Eglises de nostre Dame & de sainct Michel, où est la sepulture des grans Ducs. Toutes les autres Eglises & maisons qui sont dans ce chasteau sont de bois, car il est grand cōme Neuers. Et y a des flancs & bouleuerts que Bastle pere de celuy qui regne fit faire par des Italiens, & autres ingenieux de nos parties de deçà, outre ce qu'il est enclos des deux costez des riuieres de Mosco & Neglima, laquelle par le moyen de certains bastardeaux & retenues vient à regorger & remplir les fosses qui sont à l'entour du reste des murailles. L'air y est si bon que les malades qu'on y amene de Nouogarde, Plescouie & Smolensko & autres lieux prochains de la Lithuanie recourent incōtinant santé, & n'est point de memoire qu'on ait iamais veu peste

LIUXXI LA DESCRIPTION

en tout le pays de Moscouie, iusques par delà le Tanaï. Le plus grand iour de l'année y est de 17 heures & demie, tellement que l'eleuation du Pol y peut estre de quelques 52 degrez.

Au demourât le Duc de Moscouie tient vne merueilleuse maiesté & grandeur, non seulement enuers les siens (dont les plus grans luy sont en la mesme estime que pauures, vils & abiects esclaués) mais à l'endroit des princes estrangers. Car de quiconques luy viennent Ambassadeurs fust du Pape, de l'Empereur & des plus grans Roys, il enuoye bien au deuant quelques seigneurs de sa cour pour les receuoir assez loïn hors de Moscouie: Mais en quelque part qu'ils se rencontrent il faut que les autres descendent de cheual & oyent estans debout la teste nue, ce que de la part du seigneur on luy veut dire, sans que cependant ce luy qui parle en son nom se desmarche, ny face part du chemin aux Ambassadeurs, qui ce pendant sont dans la neige ou dans les fanges. Il y a puis apres de grans mysteres & cerimonies auant qu'on puisse auoir son audience, & aller deuers luy: où on est conduict fort honorablemēt & d'vn merueilleux ordre par les Gentilshommes premieremēt, & apres par les seigneurs de degré en degré augmentant tousiours, puis par les Princes, & finalement par ceux du sang, tant qu'on les luy presente deuant luy en son antichambre fort richement parce, où il est assis dans vne chaire d'yuoire, en vn trosne haut esleué deffouz vn Dez ou Baldaquin de grand valeur, tenant en sa main gauche le mesme baston Posoch, dōt vsent les Euesques & gens d'Eglise. Et à sa main droite sur vn petit banc

couuert

rouuert d'un tapis de drap d'or est posé son accou-
strement de teste appelé Kolpach: qui s'eslene haut
en poincte, ayant des laminees d'or qui pendent par
derriere & deuant aussi: Mais se recourbent contre-
môt aguisé de plumes. Le tout enrichy de pierres pre-
cieuses. Il y a aussi là tout aupres vn bassin & esguiere
d'or, pleine d'eau avec vne seruiete: car toutes les fois
que quelqu'un de nostre religiõ luy touche la main,
il se laue, pour autant qu'il nous estime impurs & im-
mundes au prix de luy. Lors le truchement commé-
ce à luy dire: Treshaut & trespuissant Monarque, vn
tel enuoyé de la part d'un tel Prince, se bat le front de
la grace qu'il a pleu à vostre maiesté luy faire. Ceste
façon de parler, de se battre ou frapper le front, est
autant comme à nous de faire vn treshumble remer-
ciment. Pource que ceux de ses suiets qui ont impe-
tré quelque chose de luy s'inclinent si bas qu'ils frap-
pent la terre de leur front. Il demande là dessus com-
ment se porte son bon frere le tel. Toutesfois si c'est
de la part de l'Empereur, ou du Roy de Poloigne, ou
quelque autre grand Prince, quand on le nôme il se
leue debout. Il y a infinies autres cerimonies à ces re-
ceptions d'Ambassadeurs, & sur les presens qu'ils ap-
portent si aucuns en y a. Et à la fin de toutes ces pre-
mieres salutations & entrees, il les mene disner avec
luy en quelque grand salle, où il s'affiet au milieu de
la table en vn siege plus haut esleué que ceux des au-
tres. A sa main droicte sont ses enfans, & les Princes:
A la gauche ceux de son conseil, & les aultres qu'il
veut favoriser de cest honneur. Mais le plus pro-
chain est aussi loing de luy comme son bras se peut

est édre. Vis à vis de son siege en vne autre table sont les Ambassadeurs, ausquels dès le commencement du festin il enuoye deux ou trois trâches de son pain coupees en long, lesquelles ils recoyuent en fort grand reuerence, estans debout la teste nue cependât qu'on leur faiët ce message. Car il ne peut faire plus grand honneur à quelqu'un que de luy enuoyer de son pain, qui denote sa bonne grace. Et encores plus son sel qui est signe de toute amour & bienvueillâce. Au reste leurs viandes plus exquises sont ordinairement des cignes froids pour entree de table. Puis force oyes sauuages, lieures, poulles & autres chairs entremeslees de toutes sortes de poissons, le tout apresté d'un bien haut goust à cause du saffran, poyure & especes qu'ils y mettent à outrance & sans discretion, avec des saulses de laict aigre, & de prunes & concombres confits en sel & vinaigre faiët de biere. Et finalement quelques dragees & autres sucres. Mais on y boit bien en recompence, & communement les premiers traicts sont de maluoyse, muscatel ou vin bastard, & de l'eau de vie, si on en veut pour se reschauffer l'estomac, car il y faiët si froid qu'on y gele. Et cela n'est que pour attacher l'escarmouche, car les grâns coups se ruent puis apres avec la biere & les medons de toutes sortes, tellement que le ieu dure tousiours quelques cinq ou six bonnes heures, & n'en part on point q'biën en ordre & equippé pour aller au guet: aussi ils n'ot iamais accoustumé de rien faire apres ce repas. Il leur faiët encores vn autre banquet quand il les veut licencier. Car il n'y a point d'Ambassadeurs refidés d'ordinaire au-

pres de luy, comme ont les autres Princes, mais vont & viennent selon les occurréces & particularitez qui se presentent. Il les mene aussi à la chasse & à la volerie, où il va quelque fois en fort grand appareil & équipage. Bref c'est vn tresriche & puissant Prince, & est fort grād dommage qu'il est ainsi desuoyé luy & son peuple de la vraye & catholique religion. Car le Turc n'a point vn plus mortel ennemy.

Ce discours pourra sembler paraenture à quelques vns auoir esté vn peu bien lōg & prolix. Mais les Moscouites sont si proches voisins des Polagues, & ont tous les iours tant d'affaires à demesler ensemble aussi bien que les Tartares, qu'on ne peut bonnement parler des vns, sans faire quant & quant quelque mention des autres.

LE VOYAGE ET CHE-

min de Poloigne.

L'AY touché aucunemēt cy dessus les choses qui m'ont semblé plus dignes & necessaires d'estre cogneuës auant que d'entrer en l'hystoire, à laquelle i'espere que cela amenera beaucoup de facilité & lumiere. Quant aux Turcs leur nom est desia si commun par tout, & les liures tant remplis de leurs faiçts, que cene seroit sinon vne redicte ennuyeuse d'en parler d'auantage. Parquoy il ne reste plus pour clorre le present traicté, sinon y adiouster quelque petit memoire des chemins d'icy en Poloigne. Ce qui ne sera point hors de propos, ne pour enfler le liure inconsiderément & sans necessité, puis que ceste routte doit estre d'oresenauant si frequentee & batue.

Et premierement.

De Paris à Liury, il y a	quatre lieuës.
Claye	deux
Meaux	quatre
La ferté souz Iouarre	quatre
Merly	trois
Chasteauthierry	trois
Chauuigny	trois
Port à pinsson	quatre
Espernay	trois
Iallon	trois
Chaallons	quatre

De Chaallons à la Chauffee	trois lieues.
Vittry en Parthois	trois
Hay	quatre
Sainct Dizier	trois
Aunoy	trois
Ligny	trois
Sainct Aubin	vne demie
Voy	quatre
Thoul	quatre
Rosieres	trois
Pont à Mousson	trois
Sorny	trois
Mets	deux

Somme de Paris à Mets 77. lieues.

De Mets à sainct Auaur, cinq lieues d'Allemagne	
Sallebourg	quatre
Sauerne	trois
Strasbourg	quatre.

A Strasbourg (vn peu au dela de là ville) il faut passer le Rhin, sur vn pont de bois, qui est seul en tout ce fleuve, depuis Basle iusques en Hollande, ou il entre dans la mer, quatre ou cinq lieues au dessus de Dordrech.

De Stasbourg à Bischingen zum hohen steg	2. lieues
Lichtenau	vne
Stolhofen	vne
Higelsa	vne
Rastat	vne
Malsch	vne
Ettlingen	vne
Langen Stainbach	demie

LVXXXI LA DESCRIPTION

Pfortza	vne & demie
Vormberg	vne
Veiffach	vne
Ditzingen	vne
Randtscart	vne
Esslingen, ville Imperiale sur la riuere de Necker	vne
Blochingen	vne
Ebersbach	vne
Goppingen	vne
Siessa	vne
Geislingen	vne
Vveydenstetten	vne & demie
Laugenauv	vne & demie
Leyphayn	vne & demie
Guntzburg	demie
Rudringen	vne
Burgayv	vne
Zufmerhausen	vne
Horgen	vne
Biber	vne
Aufbourg, ou Auguste, sur la riuere d'Elic.	vne

Somme de Strasbourg à Aufbourg trente vne lieue.

AUTRE CHEMIN D.E

Strasbourg à Ausbourg.

De Strasbourg à Bischingen	deux lieues
Oberkirch	deux
Noppeuauv	deux
Kniebsz	vne

Dornstetten	deux
Horb	deux
Rotembourg sur le Necker	deux
Derdingen	vne
Reutlingen	vne
Gechingen	vne
Münfingen	vne
Ihnenbeüren	vne
Blavvbeüren	vne
Vlme	deux

Faut passer le Danube.

Gunsburg	trois
Zufmerhausen	trois
Aufbourg	trois

Somme trente lieuës.

LE CHEMIN D'AVS-
bourg à Vienne.

D'Aufbourg à Fridberg	vne lieuë
Parr	demie
Heritzhausen	vne & demie
Zeydelbach	vne
Inersdorff	vne
Camerberg	vne
Crantsperg	vne
Freisingen Euesché, sur la riuere d'Ambor	vne
Mospurg	deux
Landtshut, sur la riuere Disera	deux
Geyfelhausen	vne

Vilsburg	vne
Gengkhofen	deux
Eckenfeld	deux
Pfarchirchen	deux
Birenbach	vne
Karchhaim	vne
Rothof	vne
Scharding	vne
Tauffkirchen	vne
Sigartigen	vne
Sant Vvibold	vne
Beurbach	vne
Valdkirchen	deux
Deferdingen	vne
Alckhofen	deux
Lintz	trois
Mathausen	vne
Berg	trois lieux.
Greyn	

Icy faut passer vne forest, nommee Sperca.

Bossembur	trois
Marbach	vne
Emersdorff	deux
Agspach	vne
Spitz	vne
Viffenkirchen	vne
Durnstain	vne
Stain	vne
Grayvenyverd	deux
Abfdorff	deux
Hausleutten	

DE POLOIGNE. LXXXIX

Hausleuten	vne
Sockeravv	vne
Ratuenburg	deux
Vienne	deux

Somme d'Ausbourg à Vienne soixante deux lieuës.

AUTRE CHEMIN PLUS

court de Lintz à Vienne.

De Lintz à Enus	trois lieuës
Strengburg	deux
Ips	trois
Molch	trois
Sant Potlin	quatre
Dulne	quatre
Maurbach sur la forest	vne
Vienne en Austriche	trois

Somme vingt trois lieuës.

LE CHEMIN DE VIEN-

ne à Cracovie.

De Vienne à Vrichkirchen	trois lieuës
Milstbach	trois
Vvifternitz	quatre
Vvischa	cinq
Olmutz Euesché, sur la riuere de Moraue	quatre.

Somme de Vienne à Olmutz dixneuf lieuës.

Zz

XIXXX LA DESCRIPTION
 AVTRE CHEMIN DE VIEN-
 ne à Olmutz, plus court de deux lieues.

De Vienne à Vlrichkirchen trois lieues.
 Mistlbach trois
 Niklpurg trois
 Bischovv quatre
 Olmutz quatre.

Somme dixsept lieues.

Le pays de Mora-
 uie.
 D'Olmütz à Lipnik quatre lieues
 Hranitza, dite en Alleman Vucissenkirchen, par ou
 passe la riuere de Betvve vne lieue
 Itschin, ou Titzein vne
 Ostravva, ou Ostra, sur la riuere d'Ostravvitza, qui
 separe Moraue de Silesie quatre.

Somme dix lieues.

Silesie.
 D'Ostravva à Freistat, premiere ville de Silesie, sur la
 riuere d'Else, qui se va rendre dans celle d'Odera
 trois lieues.

Strumen, en Alleman Schyvartzvasser, c'est à dire
 la noire eau deux

Ptzin, autrement Ples deux

Deux lieues par delà Ples, y a vn pont outre la riuere de Vistule, qui
 faiet separation du Royaume de Boheme, & de celuy de Poloi-
 gne.

De Ples à Ostvventzin trois lieues.

Ceste ville est situee sur la Vistule, ou la riuere de Sola (laquelle vient
 des montaignes, qui separent Silesie du pays de Hôgrie) entre de-
 dans. Elle est à la verité de Silesie, mais les Polaqucs la tiennent,

car la riuere de Preiffa, qui fait la vraye separation de ces deux estats, va tumber dans Vistule, vn peu au dessouz d'Ostuentzin.

La riuere de Vistule passée sur vn pont de bois à Ostvvenzin, on va au chasteau de Lipovvetz, où il y a trois lieues.

Cracouie

cinq lieues.

Somme d'Ostpavva à Cracouie dixhuiët lieues, & de Vienne 47.
qui font huit iournees de chemin.

AVTRE CHEMIN DEPVIS

*Lintz à Cracouie, sans passer
par Vienne.*

A. Lyntz on passe le Danube, sur vn pont, Et de là faut aller

A Galneukirchen

Pregartn

Pierpach

Kunifvifn

Arbaspach

Rapolstain

Tzuuvelt, ou Clereval

Rastensfeld

Horn.

Retz.

Faut icy passer la riuere de Theys, qui separe Austriche de Moraue, & laisser le chemin de Vienne à main droite.

Snoima

Vvolfernitz

Moraue

LA DESCRIPTION

Bruna
Et olmutz.

Somme de Paris à Cracouie, enuiron quatre cens lieuës, à prendre les lieuës depuis Mets pour deux de France, qui seroyent à raison de dix lieuës par iour, quelques quarante iournées de chemin à son ayse.

AVTRE CHEMIN DE PARIS

à Cracouie, par le pays de Saxe.

De Mets il faut aller à Chetzluther, & à Majence, ou il y peut auoir en tout quelques vingt cinq lieuës.	
De Majence à Francfort sur le Mein	quatre
Hana	deux
Gelhausen	trois
Salminster	deux
Staynach	vne & demie
Schlichters	vne & demie
Voll	deux
Robel	deux
Fach	trois
Schoufee	vne
Eyfenach	deux
Hotta	trois
Erfurt	trois
Bultelstart	deux & demie.
Neckersberg	deux & demie
Naumburg	deux
Vveyssenfelsz	deux
Lintzen	deux
Liptzig	deux

Somme soixante huit lieuës de Mets à Lyptzig.

LE CHEMIN DE LIPTZIG

à Francford sur Oudre, en Brandebourg.

A Eylenberg	trois lieuës.
Torgen	trois
Hertzberg en Misne	trois
Großmarck	deux & demie
Valterfdorff	deux
Luca	demie
Lovven	deux
Biberfdorff	vne
Sand	deux
Tresser	demie
Boscho	vne
Mebros	deux
Francford	deux

Somme vingt quatre lieuës & demie.

De Francford à Miedzeris en Poloigne	neuf lieuës
De Miedzeris à Siradie sur la riuere de Varthe	20
De Siradie à Cracouie	vingt cinq

Somme toute par ce chemin de Mets à Cracouie
cent quarante sept lieues d'Alemagne.

Et par Aufbourg & Vienne y en a cent quarante.

LA DESCRIPTION

LE COVRS DE LA RIVIERE DE Vistule, depuis Cracovie iusques à Dantzik, où elle entre dans la mer. Car au dessus de Cracovie elle n'est gueres navigable.

De Cracovie à Sendomirie	vingt cinq lieues
Par terre il n'y en a que dix huit	
A Casimirie	dix
Vvarsaue	vingt deux
Vvladislauie	vingt
Bidgostie	dix
Grodecz	douze
Mariemburg	quinze
Dantzik	six

Somme il y a enuiron 120 lieues de Cracovie iusqu'à Dantzik par eau. Et de Dantzik à Lubec, il y a 80 lieues autant presque par terre que par mer.

LE CHEMIN DE CRACOVIE

à Vilne en Lithuanie.

A Prostovvitz	quatre lieues
Vvillicie	six
Schidlovv	cinq
Oppatovv	six
Zavvicost	quatre

Il faut passer la Vistule.

Vrsendovv	cinq
Lublin	sept

Il y a icy de fort belles foires, où grand nombre de marchans ar-

riuent de toutes parts, Moscouites, Tartares, Rusiens, Vvalaques, Lithuaniens, Lithoniens, Hongres, Allemans, Armeniens, Juifs & autres.

- De Lublin à Cortzko hui&t
 - Miedfirzechz, où sont les confins de Poloigne & de Lithuanie hui&t
 - Melnik sur la riuere de Buh six
 - Bielsco hui&t
 - Naref, sur la riuere de semblable nom qui va tomber dans celle de Buh quatre
 - Au delà de Naref y a vne grande forest à passer qui dure hui&t lieues iusqu'à la ville de Grinki 8
 - De Grinki à Grodno sur la riuere de Nemene qui va tomber en la mer de Prusse, & la separe de Samogitie six
 - Prelai deux
 - Vvolconik cinq
 - Rudniki quatre
 - Vvilne quatre
- C'est la ville capitale de toute la grand Duché de Lithuanie, situee sur le bec & assemblement des riuieres de Vvilie & de Vvilne, qui se vont rendre dans celle de Nemene.

Somme de Cracouie à Vvilne cent lieues. Toutes fois on y en compte ordinairement six vingts, quoy que ce soit il y a quatorze ou quinze lieues.

trois
trois
cinq
deux
quatre
Vilne

Rabon
Helscht
Rudniki

AVTRE CHEMIN DE

Cracouie à Vilne.

A Cortzin, Poloniza, Ofsek, Pocronitza, & Sandomirie	dixhuiet lieues.
Zavvicost	quatre
Vrsendof	cing
Lublin	sept
Parczovv	huiet
Polovviza premiere ville de Lithuanie	quatre
Rostovvche	deux
Pessiczatez	trois
Brieste grand ville & chasteau sur la riuere de Buh, où celle de Muchanets s'assemble	quatre
Camenets sur la riuere de Lisna	cing

Faut passer celles d'Ofchna & Beschna.

Schetescovva sur la mesme riuere de Lisna au milieu d'une grande forest	cing
Novvidvor	cing
Porossovva	deux
Vvolkovvitza	quatre
Preski sur la riuere de Selvva, qui vient de Volinie, & va tomber dans celle de Nemene	trois
Mostu, où il y a vn pont sur la riuere de Nemene	2
Czutzma	trois
Basiliski	trois
Radom	cing
Hestlitschami	deux
Rudniki	quatre
	Vilae

Vilne quatre
Somme cent trois lieues.

LE CHEMIN DE VILNE IUS-

qu'à la grand cité de Moscoue.

De Vvilne à Nementschin quatre lieues.

Svvintrayva huit

Faut passer entre deux la riuere de Schamena.

Disla six

Il y a tout aupres vn lac d'où ce lieu prend son nom.

Drifvvet quatre

Braslav sur le lac de Navver qui a vne lieue de long

quatre

Dedina cinq

On vient à rencontrer icy la riuere de la Duuine,
qui va tomber en la mer de Liuonie pres la ville
de Righe, mais on la laisse incontinant, & prend
on son chemin vers Drifla, sept lieues

Puis on la vient recouurer, & faut aller l'hyuer sur la
glace tout au beau milieu de l'eau contremont
l'espace de seize lieues

Puis on reprend la terre, & y a iusqu'à Doporoschi
six lieues

A Polosco sur la riuere de Duuine quatre

C'est vne belle ville à la façon du pays, & est princi-
paulté ou Vayuodat, qui souloit estre de la sei-
gneurie de Lithuanie, mais maintenant le Mo-
scouite l'occupe.

Somme de Vilne à Polosco 64 lieues. Et y a entre deux plusieurs lacs
& marefcages & des forests qui contiennent plus de 50. lieues d'
Alemagne.

De Polosco on va par lieux desers, couuers de boys & marefcages iusqu'à la ville de Nischa sur le lac de semblable nom, où il y a quinze lieues

Quadassen quatre

Opotska, ville & chasteau sur la riuere de Vvelicareka quatre

Vvoronicz sur la riuere de Slorete, laquelle ayant receuë celle de Vvoronets se va tout incontinent rendre dans Vvelicareka huit

Fiburg cinq

Vvolodimeretz trois

Faut passer la riuere d'Vffa.
Parcho ville & chasteau sur celle de Scholone, où tombe Vffa. huit

Opoca village, où la riuere de Vvidocha entre dans celle de Suchana cinq

Faut passer sept riuieres iusqu'à Reisch, & si il n'y a que cinq lieues.

Dvverenbutig cinq

Demie lieue au dessoubz, la riuere de Stupin entre dans celle de Pſhega. Puis vont trouuer Scholona, comme font aussi quatre autres riuieres qu'il faut passer puis apres.

Novvogar de la tresbelle grãde & opulente cité qui souloit estre anciennement neuf

Somme de Polosco à Novvogar de 70 lieues, tout mauuais chemin à cause d'infinis marets & riuieres qu'il faut passer. Tellement que on n'y scauroit aller que l'hyuer, quand tout est gelé & couuert de nege.

On peut aussi aller de Vilne à Novvogar de par le pays de Linonie. Mais cestuy cy est plus droit, & sont les postes assises de Novvogar de iusqu'à Moscouie, pour changer de cheuaux qui veut.

De Novvogar de à Beotnis quatre

Faut aller le long de la riuere de Mfca iufqu'apres de Seirfchovv qui est au delà celle de Nifcha 6

Harofczi 7

Oreat Rechelvitzza sur la riuere de Palamit 7

On passe depuis Garofczi iufques là huit ou dix riuieres & vn lac.

D'Oreat iufques au village de Ihedra y a huit lieues, & faut passer le lac de Voldai, qui a vne lieue de large, & deux de long, Celuy de Lutinifch, qui n'est pas si grand, & vn autre aussi appellé Ihedra, comme le village qui est situé dessus le bord.

Choilovva

sept

Faut passer au deffouz les riuieres de Schilmgera & Snai, qui passent ensemble là, & incontinent apres entrent dans celle de Mfca.

Vvolofchak

quatre

Vvedrapufta, ville sur la riuere de Tyverza 7

Dvverfchak Cité

sept

Deux lieues au deffouz on passe Schegima, dans vn bac, ou est la ville d'Ostoga 2

Et là on se mect, si c'est en Esté, sur la riuere de Tyverza, iufques à Medine, où il y a sept lieues.

Là ou on prend celle de la Volghe, si renommee pour sa grandeur, & l'estenduë de son cours, & descend on à Tvver, ou il y a autres sept lieues.

Icy on reprend la terre.

Gerodin sur la Volghe

cinq

Schoffa

trois

Dfchorno

trois

Olin, ville sur la riuere de Ianuga 6

Schorna, sur la riuere du mefme nom 9

Mofcouie

trois.

Somme de Nouogarde à Mofcouie, cent deux lieues. Et de Vilne à Mofcouie, deux cens trente six lieues.

960747-2

IIIIXLA DESCRIPTION DE POL.

La grand Duché de Lithuanie alloit anciennement
jusques à Mosaysco, qui n'est qu'à vingt lieues de
Moscouie, parquoy elle s'estendoit en longueur
plus de trois cens lieues françoyses.

On peut aussi aller de Vvilne à Moscouie, par le chemin
qui s'ensuyt, qui est plus court que le precedent.

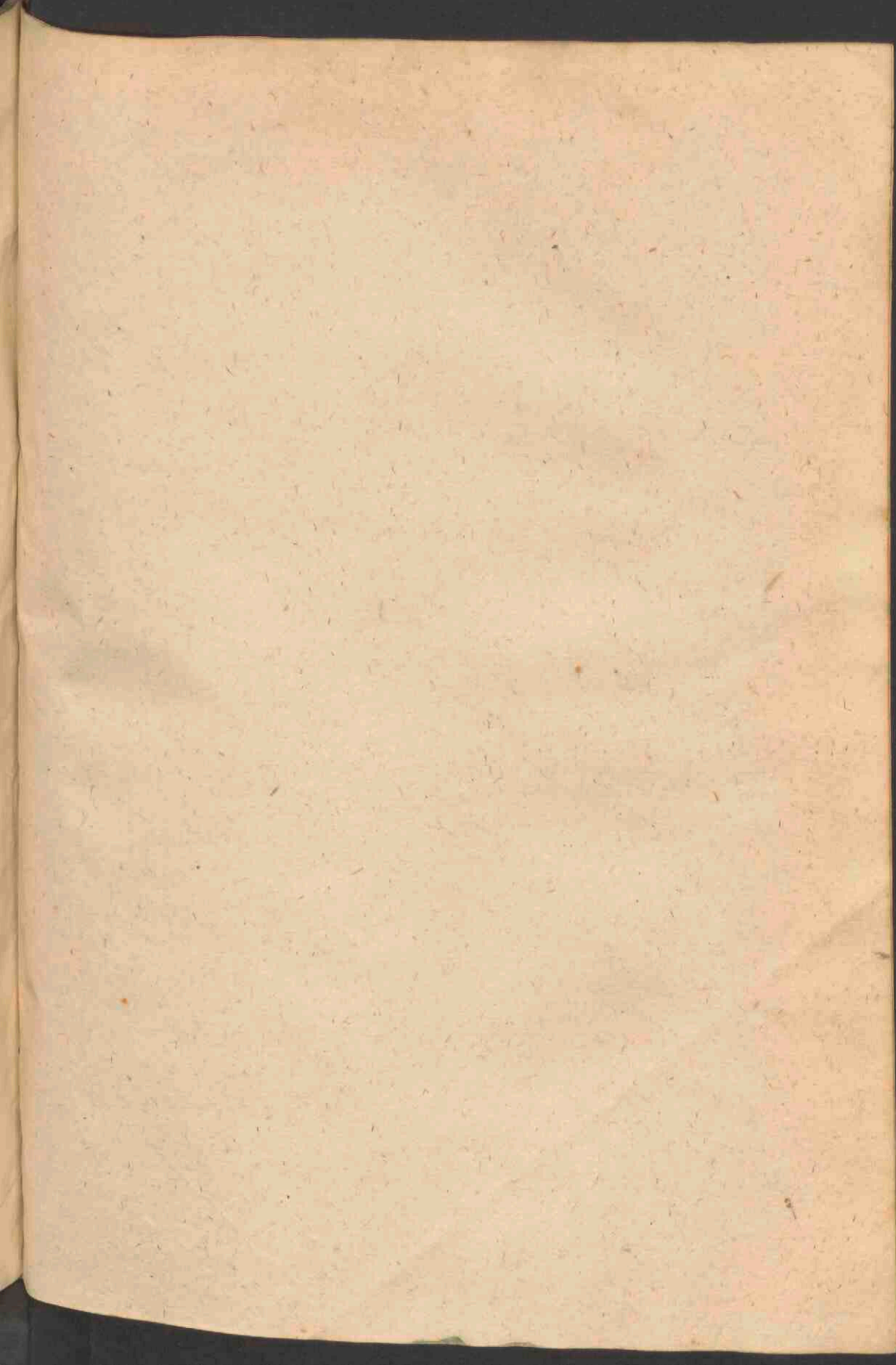
De Vvilne à Mednik	cinq lieues
Crevva	sept
Modolesch	six
Crasno sello	deux
Radochofste	deux
Lohofschakh	sept
Borisovv, sur la riuere Beresina	huit
Grodno	six
Druzek	vnze
Orsa	huit.

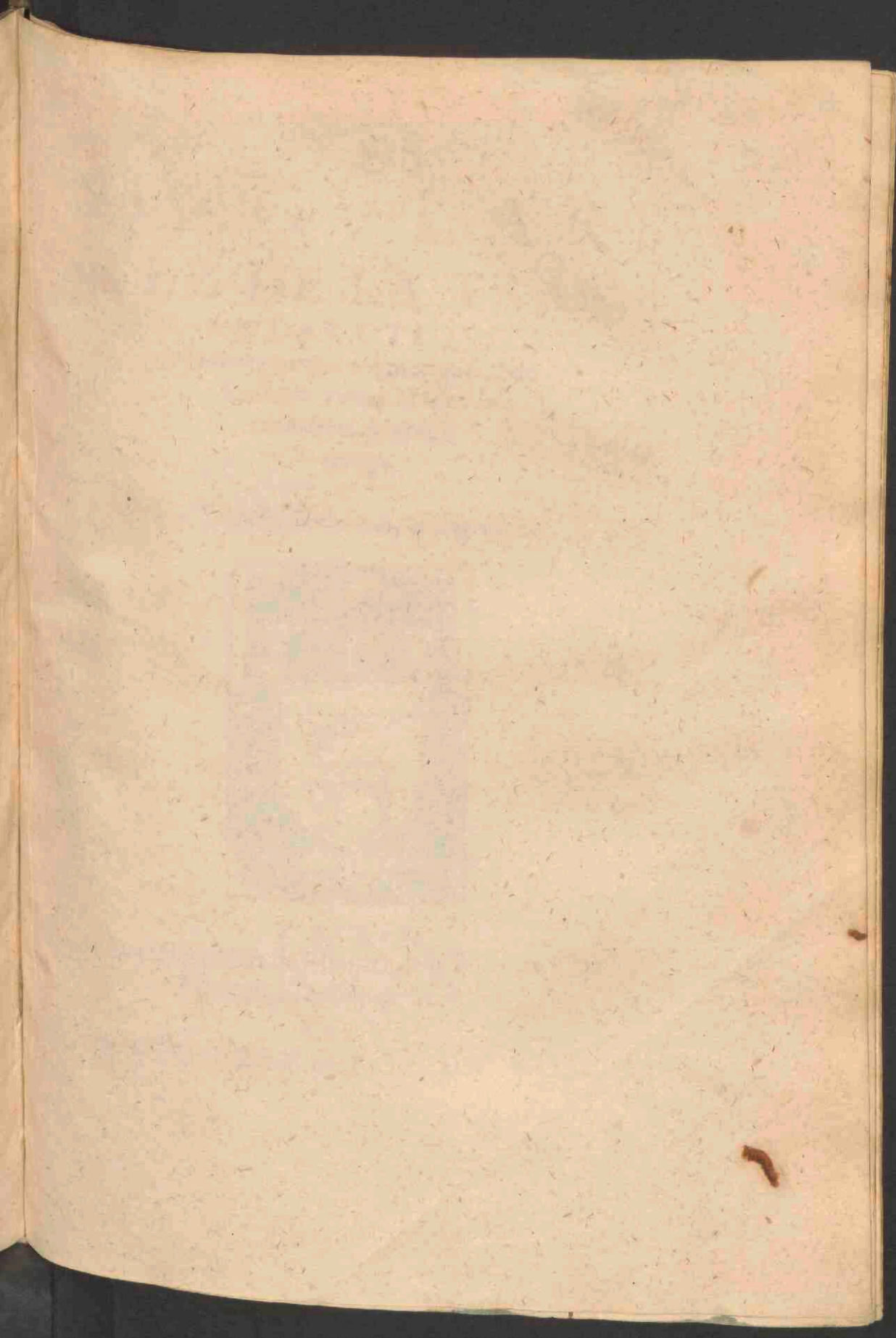
Faut passer le fleuve Boristenes.

Drobovne	quatre
Smolensco	vingt
Drogobusth	dixhuit
Vviesma	vingt
Mosaysco	vingt six
Moscouie	vingt.

Somme de Vvilne à Moscouie, par ce chemin, huit vingt dix lieues.
Tellement que de Paris à la Cité de Moscouie, il y auroit environ
quatre cens soixante lieues d'Allemagne.

F I N





00N 225793 711